

388w6 ✖

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2003.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je demande à Monsieur PECHARMAN de bien vouloir faire l'appel.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MAUROY, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN,, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mme DAVAL, M. MARCHAND, Mme MERLIN (pouvoir), MM. MOREAU, SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Mes chers collègues, je voudrais d'abord vous saluer tous, ainsi que les nombreux conseillers de quartiers et Lilloises et Lillois qui nous font le plaisir d'être là aujourd'hui.

Je salue particulièrement les représentants du Conseil Municipal d'enfants qui sont avec nous puisque nous avons le grand plaisir -et je salue le Président Monsieur HINTZY- de recevoir de l'UNICEF le label "Lille, Ville amie des enfants" qui nous honore.

Si vous le permettez, avant de rentrer dans le vif du sujet de notre Conseil Municipal, je souhaite évoquer devant vous le drame qui nous a bouleversés ce week-end, l'accident survenu samedi à Saint-Nazaire. Je crois qu'il est inutile d'en parler longuement, chacun sait ce qui s'est passé avec cette passerelle qui s'est écroulée.

Cet accident est effrayant et je souhaitais, en votre nom à tous et au nom des Lillois, faire part au Maire, au Conseil Municipal de Saint-Nazaire et à la population, de notre émotion forte et, bien évidemment, nous leur souhaitons beaucoup de courage dans les jours et les mois qui viennent qui vont être particulièrement difficiles pour les familles.

Je vous propose, si vous le voulez bien, de vous lever et d'observer une minute de silence.

(minute de silence)

Je vous remercie.

Je voudrais dire à Jean-Raymond DEGREVE que nous sommes heureux de le retrouver après quelques soucis de santé. Nous voyons qu'il a déjà retrouvé une bonne mine et nous lui souhaitons un rétablissement complet.

Je vais maintenant aborder le carnet en rendant hommage à deux élus hellemmois qui nous ont récemment quittés.

.../...

Je pense d'abord à Monsieur GRARD qui est décédé le 7 novembre dernier, à l'âge de 78 ans. Il avait été élu Conseiller Municipal d'Hellemmes en 1971 et avait rejoint notre Conseil Municipal en 1977 où il a exercé les fonctions d'adjoint chargé des fêtes, puis de l'environnement auprès de Pierre MAUROY.

Il était retraité de la SNCF et chacun le connaissait comme un militant fortement engagé dans la vie publique, tant à Hellemmes qu'à Lille. Il avait assumé de nombreuses responsabilités sur le plan syndical au sein de son organisation, la CGT, mais aussi dans le milieu associatif.

Il était Président de l'association "Hellemmes en mémoire" qui a pour but de réunir les documents sur l'histoire de la ville.

Je voudrais renouveler mes condoléances, ainsi que celles du Conseil Municipal de Lille, à sa famille, à Monsieur Gilles PARGNEAUX, le Maire de notre commune associée, ainsi qu'à tous les amis et nombreux Hellemmois qui ont connu et apprécié Pierre GRARD.

Nous avons également appris le décès de Monsieur Robert LEBLON, le 15 octobre dernier, à l'âge de 91 ans. Conseiller Municipal à Hellemmes, lui aussi, de 1971 à 1977, Monsieur LEBLON était connu pour son implication au sein du parti communiste et pour sa présence active auprès des habitants, notamment ceux du quartier de la Barrière qui trouvaient en lui une oreille extrêmement attentive. Il avait aussi des engagements très importants au sein du Secours Populaire.

Je voudrais également, en votre nom, présenter à sa famille, à ses amis, nos sincères condoléances.

Nous passons -c'est la vie et c'est souvent le cas- de tristes nouvelles à ce qui nous réunit autour du Président de l'UNICEF, Jacques HINTZY, mais aussi auprès du Président du Comité Nord, Monsieur HUYGHE, ainsi que de Madame MONTAGNE, Vice-présidente du Comité Nord qui est, notamment, à l'initiative des démarches sur notre ville.

Je voudrais vous dire le plaisir que nous avons à accueillir, en Conseil Municipal, ces hauts représentants de l'UNICEF pour associer la Ville de Lille à l'initiative "Ville amie des enfants".

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de saluer en notre nom à tous le travail exceptionnel mené par l'UNICEF auprès des enfants, de tous les enfants et d'abord de ceux qui souffrent. Evidemment, nous pensons aujourd'hui aux enfants du Libéria, d'Irak, d'Ethiopie, nous pensons aussi à l'action formidable qui est menée par l'UNICEF pour aider ces enfants qui luttent, par exemple, contre le SIDA, à avoir accès aux médicaments et, plus généralement, dire que vous êtes aujourd'hui le garant du respect de la Convention des Droits de l'Enfant pour lequel vous vous êtes tant battu et pour lequel il reste tant à faire, du travail des enfants aux violences qui leur sont faites, à l'éducation, à la santé de ces mêmes enfants.

Si, ayant appris que Lille allait recevoir ce label, j'ai souhaité que nous le fassions au Conseil Municipal, c'est d'abord pour associer tous mes collègues élus, et notamment ceux qui travaillent pour les enfants, pour les jeunes, mais aussi l'ensemble des représentants d'associations, et ils sont nombreux dans notre ville, qui travaillent auprès des enfants et, bien sûr, les enfants du Conseil Municipal d'enfants que je remercie d'être là ce soir.

Votre présence, Monsieur le Président, est pour nous une véritable reconnaissance de l'ensemble des actions que nous avons menées vis-à-vis des enfants dans notre ville, même si nous savons que cette tâche est immense et qu'elle ne s'arrête pas aujourd'hui. Je dirai même que votre présence nous donne envie d'être encore meilleurs demain.

.../...

Peut-être juste en quelques mots, parce qu'on pourrait parler longtemps de cette action vis-à-vis des enfants, vous dire que nous cherchons d'abord à rendre notre ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs.

Vous savez sans doute, Monsieur le Président, que le symbole de Lille, c'est le P'tit Quinquin, dont la statue est là et dont nous venons de fêter le 150ème anniversaire, c'est l'occasion pour moi de le souligner. Depuis l'époque où la pauvre dentellière berçait son quinquin au sein d'une célèbre chanson, "La Canchon dormir", et vivait dans une grande précarité, eh bien heureusement la Ville de Lille a beaucoup fait pour les enfants et a encore beaucoup à faire.

Je voudrais juste donner quelques exemples.

Je n'insisterai pas sur l'accueil de la petite enfance, puisque Stéphanie BOCQUET, l'adjointe chargée de ces problèmes, fera dans quelques instants un bilan de notre action en la matière, en présentant quelques innovations dans notre façon d'accueillir ces enfants, notamment dans les crèches et haltes-garderies.

Je voudrais vous dire que nous sommes particulièrement fiers du travail que nous réalisons en matière d'accueil périscolaire des enfants et dans tout ce qui constitue la restauration, l'offre de vacances, l'offre périscolaire les mercredis et les week-end.

C'est l'occasion pour moi de saluer le travail d'Ariane CAPON, adjointe aux Ecoles, qui, depuis maintenant de très nombreuses années, est sans doute l'artisan essentiel qui fait que nous sommes aujourd'hui, il faut bien le dire, chère Ariane, une Ville ayant ce label "Amie des enfants".

En effet, à l'école par exemple, nous avons 25 centres d'accueil de la petite enfance dans les maternelles, 7 espaces éducatifs pour les primaires qui reçoivent environ 2100 enfants en dehors des horaires scolaires.

Ce sont aussi 1500 écoliers qui bénéficient, chaque jour, d'un accompagnement scolaire pour les jeunes particulièrement en difficulté.

Les temps périscolaires sont pour nous aussi très importants, ne pas laisser les enfants livrés seuls à eux-mêmes, le mercredi ou parfois même le samedi. Pour cela, nos centres sociaux, nos maisons de quartier, nos CLSH sont là. A titre d'exemple, plus de 6000 enfants vont chaque année à Phalempin, notre école de la forêt, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Je voulais vous dire aussi que nous faisons un effort particulier sur la restauration scolaire, notamment dans cette "année de l'alimentation" que mène Madame POLIAUTRE. Nous souhaitons effectivement que nos enfants aient des repas équilibrés et que cette restauration scolaire soit l'occasion d'une éducation plus large pour lutter contre l'obésité et pour travailler par exemple sur la nutrition dans les familles.

Cette offre périscolaire de qualité est accordée aux Lillois dans un réel souci d'aide aux familles les plus démunies. Un simple exemple, pour un coût de revient de 13 € d'une journée de CLSH, une famille à faibles revenus paie seulement 0,50 €.

Nous avons un barème, dans tous les domaines, qui permet à chacun d'y avoir accès.

.../...

Je voudrais vous dire aussi, parce que pour l'UNICEF c'est majeur, que nous menons de nombreuses actions pour promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et à leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils sont écoutés et respectés.

Je souhaite profiter de la présence des jeunes pour mettre l'accent sur un point. Ce Conseil Municipal d'enfants, présidé par Annick GEORGET, qui a été créé il y a 4 ans par Pierre MAUROY, notre Maire honoraire que je salue, est composé de 330 enfants de CM2 et de 6ème élus dans leurs écoles ou leurs associations de quartier. Nous les retrouverons d'ailleurs le 26 novembre et c'est toujours un grand plaisir de les rencontrer car les enfants du Conseil Municipal d'enfants font non seulement preuve de civisme et de citoyenneté, ils nous font des propositions pour améliorer concrètement la vie des enfants, ils nous parlent de la nourriture en classe, ils nous parlent des espaces de rollers qu'ils souhaitent voir implanter. Mais ce sont aussi des enfants qui s'impliquent dans la solidarité et, notamment, dans des actions intergénérationnelles ou dans des actions vis-à-vis des plus démunis, sans oublier les actions par rapport à l'environnement.

C'est donc bien là un vrai projet de civisme et de citoyenneté qui est porté par ce Conseil Municipal d'enfants.

D'ailleurs, ils entretiennent des liens étroits avec votre institution implantée rue du Faubourg de Roubaix, dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, et cette année, ils ont décidé de dessiner et d'éditer une carte postale qu'ils vendront au profit de l'UNICEF. Vous voyez que nos liens sont effectivement étroits.

C'est sans doute, et il faut les en féliciter, leur façon de penser aux enfants du monde qui n'ont pas toujours les mêmes chances qu'eux-mêmes.

Enfin, nous cherchons à mieux faire connaître aux jeunes Lillois la situation et la vie des enfants dans le monde, afin de faire progresser, dès le plus jeune âge, l'esprit de solidarité vis-à-vis du sud et notamment vis-à-vis de nos villes jumelées.

Un exemple là aussi, nos liens avec les villes de Safed en Israël ou de Naplouse en Palestine. Nous avons par exemple accueilli des jeunes venant de Naplouse dans des familles lilloises cet été avec des rencontres qui ont eu lieu avec des jeunes lillois, et dans notre ville jumelée de Leeds, des jeunes Israéliens de Safed et des jeunes Palestiniens de Naplouse ont été accueillis en même temps que de jeunes lillois.

De même, notre coopération avec Saint-Louis du Sénégal donne lieu à des échanges avec des écoles qui permettent de prendre conscience de ces difficultés dans beaucoup de pays du sud.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, c'est une véritable fierté pour tous les Lillois de voir la Ville de Lille rejoindre le petit cercle privilégié des villes reconnues "Villes amies des enfants". Comme l'UNICEF est extrêmement efficace, nous avons déjà, aujourd'hui, l'affiche à notre nom.

Je pense que nous avons beaucoup d'idées et d'expériences à échanger avec les autres communes, c'est l'un des intérêts de ce label. Vous pouvez, en tout cas, compter sur nous pour cette collaboration et aussi pour que nous continuions à travailler vis-à-vis des enfants.

Je voudrais aussi rappeler que se tiendra la grande journée internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre 2004 et que nous serons bien évidemment présents.

.../...

Un petit mot, Monsieur le Président, d'abord pour vous inviter à Lille Capitale Européenne de la Culture qui commence le 6 décembre et vous dire que, d'ores et déjà, dans les écoles lilloises, dans les écoles primaires, on prépare la rencontre avec la première exposition "Flower power", les fleurs à travers la peinture.

Les jeunes Lillois dessinent beaucoup de fleurs actuellement, ils préparent cette visite dans les écoles primaires, comme ils travaillent actuellement sur la cité idéale dans les lycées de notre région et particulièrement de notre ville, à partir de textes de philosophie, de littérature, à partir aussi d'œuvres de plasticiens, réfléchissant ainsi à ce que pourrait être demain la cité idéale, c'est-à-dire une cité où nous pourrions mieux vivre en pleine solidarité et fraternité. Et ces enfants, et c'est tout le symbole de Lille 2004, nous présenteront leurs œuvres pendant cette année européenne de la culture. Donc, nous vous y invitons très chaleureusement.

Monsieur le Président, comme le veut la coutume du Conseil Municipal, je vais clore quelques instants ce Conseil, pour que vous puissiez prendre la parole et que nous puissions signer ensemble cette charte.

Donc, si vous le voulez bien et en vous remerciant encore de votre présence, je suspends ce Conseil Municipal et je vous donne tout de suite la parole.

M. HINTZY - Madame le Maire, Monsieur le Maire Honoraire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux et vous, les jeunes qui représentez ces générations auxquelles l'UNICEF est particulièrement attachée, je voudrais vous dire à la fois l'honneur que j'ai d'être reçu, au nom de l'UNICEF, par la Mairie de Lille aujourd'hui et mon émotion que vous acceptiez de suspendre quelques instants ces travaux pour les enfants du monde et pour l'UNICEF.

L'UNICEF a une action internationale que vous connaissez tous et dont les priorités sont : aider les enfants pendant leurs trois premières années, pour qu'ils aient un bon départ dans la vie ; assurer l'éducation de tous, ce qui n'est pas encore le cas, particulièrement pour l'éducation des filles, et cette discrimination est absolument inadmissible ; lutter contre le SIDA ; vacciner tous les enfants du monde et les protéger contre les pires formes d'exploitation.

Notre action s'inscrit dans le cadre de la convention des Droits de l'Enfant, qui est un texte international unanimement reconnu et ratifié pratiquement par tous les pays du monde. Mais cette convention des Droits des Enfants, nous voulons la faire vivre, y compris dans des pays moins défavorisés que ceux où nous intervenons sur le terrain, c'est-à-dire en France par exemple.

Faire vivre cette convention des Droits de l'Enfant en France, je crois que c'est nécessaire parce que des enfants qui connaissent leurs droits, connaîtront aussi leurs responsabilités et c'est probablement une des meilleures façons de les préparer à devenir des citoyens responsables.

Mais cette convention des Droits de l'Enfant a aussi le mérite d'essayer d'améliorer la condition des enfants au quotidien et en proximité dans les villes. C'est pour cela que la grande communauté des villes des enfants est en train d'apparaître, elle est jeune, elle date d'il y a à peine 2 ans. Cette initiative a été lancée par l'UNICEF, avec le partenariat de l'Association des Maires de France, et je remercie les deux Présidents de l'Association des Maires de France qui nous ont soutenus et qui nous soutiennent dans ce travail auprès des villes.

Il y a aujourd'hui une trentaine de Villes amies des enfants et nous souhaitons pouvoir organiser un échange d'expériences entre les villes, parce que ce que nous pouvons apporter ce sont des idées, un mécanisme d'échange, de façon à ce que certaines actions exemplaires puissent être développées par d'autres villes.

.../...

Nous voulons être une sorte de centre de ressources au niveau des idées et un maillon entre les villes amies des enfants.

Ces villes, vous l'avez entendu à travers l'exemple de Lille où le Conseil Municipal des jeunes de Lille est un vrai Parlement avec 330 membres, veulent améliorer la condition des enfants, veulent faire participer les enfants.

Et puis nous sommes très sensibles à cette solidarité internationale, aux échanges que vous faites avec Naplouse et Safed, aux chantiers de jeunesse que vous pouvez conduire à Saint-Louis du Sénégal, ce sont de merveilleuses réalisations.

Pour voir souvent des enfants, je peux vous dire que ces expériences laissent des traces indélébiles chez eux et que, dès qu'ils sont informés, dès qu'ils peuvent avoir des contacts avec les enfants des pays moins heureux, ils développent un élan de générosité qui est formidable.

Nous y tenons parce que nous voulons changer le monde pour les enfants, mais nous voulons le faire avec les enfants. Et tous les jours, dans tous les pays, des enfants nous aident à réaliser nos objectifs.

Mais ce qui est important c'est que ce ne soit pas l'action de l'UNICEF, que ce soit l'action de l'ensemble des responsables, de l'ensemble de la société civile, car le problème est immense, nos ressources sont très limitées et nous avons besoin de l'appui de tout le monde.

Je voudrais dire combien je suis sensible à cet engagement de Lille, à cet engagement de tous les élus. Je vous en remercie, au nom de tous les enfants, du fond du cœur et je voudrais vous rendre à vos travaux.

Merci.

(applaudissements)

(signature de la Charte « Lille, Ville amie des enfants »)

Madame le Maire - Je voulais vous annoncer que la Ville de Lille a reçu, le 16 octobre dernier, la distinction des Rubans du Développement durable, créée à l'initiative du Crédit Local, en partenariat avec l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de grandes villes, ainsi que le Comité 21.

Cette opération vise à valoriser les démarches pionnières de collectivités locales françaises dans la mise en œuvre du développement durable. Lille est l'une des 10 villes distinguées pour cette première édition des Rubans du développement durable au cours d'une manifestation qui s'est déroulée à l'Assemblée Nationale sous le haut patronage de son Président, Jean-Louis DEBRÉ, et en présence de Madame BACHELOT, Ministre chargée du développement durable.

Cette distinction nous a été attribuée pour la campagne de l'année 2001-2002 sur l'eau, qui a été une traduction très concrète du développement durable dans la vie des Lillois. J'en remercie particulièrement Danielle POLIAUTRE.

Un petit mot, Monsieur le Maire Honoraire, mes chers collègues, sur Lille 2004. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous re-présenter les 2000 manifestations dont nous avons déjà beaucoup parlé.

.../...

Vous trouverez sur vos tables des petits dépliants sur la journée du 6 décembre, mais je veux simplement vous rappeler que vous y êtes tous invités. Je ne m'adresse pas simplement aux collègues du Conseil Municipal, mais à l'ensemble des membres des conseils de quartier et aux Lilloises et Lillois par l'intermédiaire de la presse, pour leur dire que nous sommes tous les acteurs de ce démarrage de Lille 2004 qui aura lieu le 6 décembre, le jour de la Saint-Nicolas, patron du Nord, fête des gens du Nord, mais aussi fête des enfants.

Nous nous retrouverons, à 19 h 30, sur le parvis de la Gare Lille-Flandre, mais aussi dans les rues avoisinantes et notamment dans la rue Faidherbe et les rues voisines, où l'Orchestre National de Lille -car Lille 2004 ne pouvait pas commencer sans notre symbole de la Culture, celui que Pierre MAUROY avait fait venir à Lille et qui est un peu aujourd'hui le symbole de la Culture du Nord et du Pas-de-Calais, Jean-Claude CASADESUS- jouera le célèbre Chant des chemins de fer d'Hector BERLIOZ, qui a justement été écrit pour l'inauguration de la gare de Lille en 1846.

Je voulais d'ailleurs vous dire que, lorsque BERLIOZ est venu à Lille -car il y est venu pour assister à ce chant des Chemins de fer, il a déclaré que Lille était la ville la plus musicale du monde.

Donc, nous essaierons de ne pas décevoir BERLIOZ deux cents ans après sa naissance, puisque nous la fêtons cette année, en étant une année très musicale.

Ce que nous avons voulu, à l'occasion du démarrage de l'année, le 6 décembre est assez symbolique de l'ensemble de l'année car, non seulement Jean-Claude CASADESUS sera présent avec son formidable orchestre, mais il sera accompagné de nombreuses harmonies, batteries et fanfares de nos quartiers, mais aussi venant de villes belges ou britanniques qui l'accompagneront pour les quelques prestations qu'ils vont réaliser.

Nous assisterons donc à ce concert qui durera environ 40 minutes, car tout le monde ne peut pas rester debout trop longtemps, avant que ne s'engage une grande parade en blanc. Je vous rappelle que cette parade doit être conduite en blanc. Pour ceux qui s'inquiètent, je vous rappelle qu'il y aura des ponchos, des K-way à un prix modique, 0,40 € pour les moins chers -je dis cela pour que personne ne s'inquiète- en vente dans la ville le 6 décembre toute la journée.

Nous serons donc en blanc pour assister à cette grande parade qui partira de la gare Lille-Europe, passera par la gare Lille-Flandre, la rue Faidherbe, la Grand-Place, la rue Nationale, les squares Foch, Dutilleul, pour arriver jusqu'au quai du Wault.

Je ne vais pas tout vous dire, mais il y aura là des ours blancs, des oies blanches -beaucoup d'oies blanches et moins blanches...- mais aussi des parades, des concerts et surtout, ce qui est intéressant, c'est que l'ensemble des quartiers de notre ville seront représentés avec leurs harmonies, leurs batteries, et de nombreux artistes. Les Présidents des Conseils de quartiers ont également organisé, venant de chacun des quartiers, la venue des familles et des enfants qui participeront à cette grande parade blanche.

Nous serons habillés en blanc, vous le savez, d'abord parce que nous souhaitons être tous identiques pour ce lancement de l'année 2004, quels que soient notre catégorie sociale, notre culture, nos goûts et nos couleurs si je puis dire, et aussi parce que nous projetterons sur chacun d'entre nous les images de Lille 2004 et qu'en quelque sorte nous serons un écran pour nos voisins. Cela voudra dire : regardons-nous, nous avons toujours besoin de celui qui est à côté de nous. Là aussi, je crois que c'est tout un programme.

.../...

Vous verrez, en descendant la magnifique rue Faidherbe -et je redis devant Pierre MAUROY combien le travail de la Communauté Urbaine a été exemplaire en la matière- la qualité de la rue Faidherbe, la qualité de cette promenade qui va jusqu'au Quai du Wault et qui est réalisée dans des délais brefs, même si évidemment il a fallu de la patience aux riverains et aux commerçants. Mais j'espère que ces moments difficiles seront vite oubliés.

Nous passerons devant l'Opéra où seront projetées des images dont je ne vous dis rien de plus, parce que le rêve et la surprise doivent être là le 6 décembre.

Nous passerons sur la Grand-Place où il neigera et où vous vous retrouverez sur grand écran avec ces images projetées sur vous-mêmes. Et nous continuerons ainsi.

A 22 h 30, un grand feu d'artifice sera tiré. Je ne vous dis pas où parce qu'on le verra de toute la ville, mais là aussi, quand je vous dirai qu'il sera réalisé par celui qui a tiré le feu d'artifice sur la Tour Eiffel pour le passage de l'an 2000 dont on a parlé dans le monde entier, vous pouvez imaginer que cela va être absolument époustoufflant.

Et puis, si, à partir de 22 h 30, vous avez encore beaucoup d'énergie, des bals seront organisés, à l'Hôtel de Ville, un grand bal populaire dans la Gare Lille-Flandre, à la Chambre de Commerce, et des dizaines de bals seront organisés dans tous les quartiers.

Si vous aimez la valse, le tango, si vous préférez le raï ou le rap, ou la musique électronique, en passant par le rock ou des musiques plus calmes, chacun y trouvera ce qu'il aime. L'accordéon sera là, et nos harmonies seront évidemment là aussi.

Donc, venez en blanc. Un simple drap pourra suffire... D'ailleurs, je sais que -c'est une des petites surprises que je peux quand même vous dire- dans la parade, il y aura un défilé de fantômes habillés en blanc et puis aussi, parce que les ambassadeurs de Lille 2004 qui sont aujourd'hui près de 15.000 font preuve d'imagination, ils se sont rendus sur le Net et beaucoup de jeunes femmes ont décidé de ressortir leur robe de mariée pour se retrouver dans la parade.

Donc, toutes celles qui rentrent encore dans leur robe de mariée -ce n'est pas mon cas- je les invite à s'inscrire et à retrouver cette partie de la parade. En tout cas, tout ira bien, que ce soit un drap de lit ou une magnifique robe de mariée, tout le monde sera accueilli dans cette grande parade.

Un mot pour dire que le programme de Lille 2004 est sorti, mais aussi pour vous dire que tous les Lillois recevront, dans le prochain numéro de Lille magazine, le 22 novembre, dans leurs boîtes aux lettres, le programme complet sur la ville de Lille. Ce programme, vous le savez, touche toutes les formes d'art, allant de la gastronomie, de la mode, du design jusqu'au théâtre, au cinéma, à la littérature, à la danse, au cirque et à toutes les formes de ces arts, je pense par exemple à la musique où on ira de l'art lyrique aux cultures urbaines en passant, je le disais tout à l'heure, par le tango, la valse... Donc, toutes les formes de musique seront là. Les musiques du monde seront très présentes à Lille 2004 et, particulièrement, lorsqu'il s'agit des cultures des communautés culturelles qui sont présentes dans notre ville. Nous aurons donc l'occasion de mieux découvrir la culture de ceux qui vivent auprès de nous.

Vous savez aussi que nous recevons de nombreux artistes internationaux, chacun est aujourd'hui époustoufflé par notre programmation. Mais depuis le départ, nous avons souhaité que cette fête soit d'abord une fête populaire et je me réjouis qu'aujourd'hui 170 projets d'habitants aient été retenus et financés par Lille 2004 et que 350 commerçants aient aussi monté un projet qui animera tous les quartiers de notre ville. Il y a même des commerçants qui jouent dans une pièce de théâtre à Wazemmes, c'est pour vous dire combien ils sont dynamiques.

.../...

Je n'oublie pas que certains grands artistes internationaux vont aussi à la rencontre des habitants : Bill T Jones qui sera en résidence à la Maison Folie de Wazemmes et montera un spectacle avec les jeunes de Wazemmes ; Saburo Teshigawara qui répète actuellement une chorégraphie avec les jeunes aveugles de Loos. Et pour donner un dernier exemple, Miwa Yanagi, cette Japonaise qui a fait parler les grands-mères du Nord, pour leur demander de raconter les histoires les plus anciennes que leurs grands-mères leur racontaient et ce sont des petites filles du collège Carnot qui leur prêteront leurs voix.

Je pourrais aussi parler de Peter Brook qui a décidé de rencontrer beaucoup de jeunes de notre ville à l'occasion de la présentation en avant-première de sa nouvelle création à partir d'un conte malien.

Beaucoup d'artistes rencontreront la population, mais comme je le disais aussi à l'instant, depuis les écoles qui travaillent aujourd'hui pour préparer les visites des expositions, nous avons un travail très important. 12.000 enfants sont déjà inscrits, par exemple, pour l'exposition Flower Power qui ouvre, le 6 décembre, au Musée des Beaux-Arts.

Un mot pour dire que nous avons mis en place une tarification accessible à tous, notamment en travaillant avec les centres sociaux, les mairies de quartier, les maisons de quartier, mais aussi l'ensemble des associations de lutte contre les exclusions.

Nous avons organisé l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées. Beaucoup de nos ambassadeurs sont prêts à donner de leur temps pour accompagner ces personnes, pour qui un numéro spécial leur est réservé à Lille 2004.

Un petit mot aussi pour vous dire que le plan lillois d'insertion par l'économie a permis, à l'occasion de Lille 2004, d'insérer plusieurs dizaines de demandeurs d'emploi de longue durée lillois. Ce sont par exemple 14 demandeurs d'emploi de longue durée qui, aujourd'hui, répondent pour la billetterie et ont été formés grâce à la mission locale.

Ce ne sont que quelques exemples, mais je souhaitais vous redire que, pour nous, Lille 2004 est la fête de chacun et de tous et c'est bien comme cela que nous commencerons le 6 décembre.

Voilà quelques mots pour vous inviter tous le 6 décembre et aussi pour vous dire que nous continuons à être auprès des intermittents du spectacle. Plusieurs centaines d'entre eux vont perdre leur statut dans notre région, dans notre métropole, à partir du 1er janvier 2004. Et, comme nous l'avons dit lorsque nous avons voté une motion en séance publique en juin 2003, nous n'acceptons pas cet accord qui a été signé et je crois que nous pouvons aussi contester le fait qu'il ait été à nouveau corrigé la semaine dernière pour éviter une annulation devant le Conseil d'Etat.

Tout cela pour dire qu'il y a là un vrai sujet qui est le problème de la place de la culture dans notre société, le financement de la création.

Je voudrais redire tout simplement devant vous pourquoi nous tenons tous à Lille 2004. Peut-être parce que dans une société où aujourd'hui le consommer, le toujours plus devient la règle, il me semble qu'aller vers le beau, vers l'imaginaire, vers toutes ces transformations de la ville que nous amènera Lille 2004, ce n'est pas oublier ce qui ne va pas, mais c'est peut-être apporter la capacité à chacun d'aller vers quelque chose de plus gai, d'aller vers une certaine émotion.

Et puis, c'est aussi la conviction que nous vivrons, dès le 6 décembre, tous ensemble, que la culture, en nous faisant partager les mêmes émotions, en regardant un tableau, en écoutant de la musique, en dansant, en faisant la fête, est peut-être le meilleur moyen de renouer, dans notre ville, des liens sociaux qui sont parfois distendus et de faire preuve d'un peu plus de solidarité et de fraternité.

.../...

Voilà. Le 6 décembre, c'est dans 18 jours. Espérons tous ensemble que nous sortirons de 2004 autrement que nous y sommes entrés, peut-être avec cette ville plus fraternelle, je ne dirai pas cette cité idéale car nous en sommes encore loin, mais en tout cas nous aurons peut-être fait quelques pas de plus vers cette cité idéale à laquelle les enfants sont en train de réfléchir pour nous dans les lycées lillois.

Donc, rendez-vous le 6 décembre !

J'en ai terminé avec mes communications... Je vois que Christian DECOCQ se demande comment il va s'habiller, mais nous en parlerons tout à l'heure, chacun a le droit d'y réfléchir, toutes les tenues sont possibles pour le 6 décembre.

J'en arrive, si vous le voulez bien, à nos dossiers, en commençant par le rapport d'activité de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

03/877 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

03/878 - Conseils de Quartier - Vacances de siège - Désignation de membre.

Adoptés.

03/879 - Rapport d'activités 2002 de Lille Métropole Communauté Urbaine - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Vous savez que, chaque année, la Communauté Urbaine présente un rapport extrêmement complet, de plus en plus complet, de son action. Il nous montre que cette action est de plus en plus large et les prises de compétences récentes le montrent : la création, par exemple, de l'espace naturel métropolitain, la prise de compétence économique, la participation majeure de la Communauté Urbaine et de son Président à Lille Capitale Européenne de la Culture, mais aussi à de multiples actions dans les domaines traditionnels comme dans les nouveaux domaines.

Je crois, Monsieur le Président, que l'on peut se féliciter de la clarté du document qui nous est remis aujourd'hui, de sa précision, et aussi nous féliciter du travail considérable qui est mené par la Communauté Urbaine.

Permettez-moi, en tant que Maire de Lille, de vous dire que les actions qui sont menées, comme celle de la promenade urbaine dont je parlais tout à l'heure, permettent sans doute de rapprocher un peu plus les habitants de la Communauté Urbaine. Nous savons que beaucoup des compétences de la Communauté Urbaine sont des compétences techniques et que parfois les habitants ne font pas le lien entre ce travail et les missions de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Eh bien, je crois qu'aujourd'hui, avec des réalisations aussi concrètes, la proximité commence à jouer et les liens entre les habitants de notre métropole et l'institution que vous présidez sont de plus en plus forts.

.../...

Voilà, Monsieur le Président. En tout cas, je crois que ce rapport nous éclaire fortement sur l'action de Lille Métropole Communauté Urbaine et je vous redis l'implication totale des élus Lillois à vos côtés dans ces missions.

Je passe la parole à Eric QUIQUET.

M. QUIQUET - Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement, cette communication du rapport d'activité de la Communauté Urbaine n'est pas un exercice formel, mais doit être à nos yeux l'occasion d'un véritable débat sur l'intervention de la Communauté Urbaine sur le territoire de la commune.

Effectivement, hier la voirie, l'assainissement, les déchets ou les transports ; aujourd'hui, l'action économique ou encore les équipements sportifs et culturels ; et peut-être demain, la prise de compétence pour l'habitat.

Il est clair, et il faut le marteler, que la vie quotidienne des Lillois se décide, de plus en plus, à la Communauté Urbaine.

On peut rappeler ses contenus dans le rapport d'activité. Un exemple très concret en termes de vie quotidienne, le renforcement et le déploiement de la sécurisation des transports en commun, avec le vote par la Communauté Urbaine d'un plan d'embauche de 300 agents de prévention dans les transports en commun. C'est un exemple très concret de ce qui a été décidé par notre Etablissement communautaire et qui touche à la vie quotidienne des Lillois.

Rappelons ici qu'avec un budget de 1 milliard 800 millions d'euros, il s'agit du premier budget au nord de Paris. Mais la Communauté Urbaine n'est pas une Collectivité locale, c'est un Etablissement Public avec des élus du second degré désignés par les Conseils Municipaux. Ce mode d'élection rend parfois difficile, pour le citoyen, la bonne perception des enjeux communautaires et ne permet pas toujours l'affirmation du fait communautaire et ce, malgré la qualité des outils de communication de la Communauté Urbaine.

Alors, dans le souci de réduire ce déficit démocratique, nous avons plusieurs outils législatifs.

D'abord, la loi Voynet qui a institué le Conseil de développement. Celui-ci a été installé en 2002, il fonctionne et il est très bien animé par son Président, Patrick PEUJOT, et il permet à la société civile de s'emparer des sujets d'intérêt métropolitain.

Deuxième outil, la loi Chevènement qui rend obligatoire une communication au Conseil Municipal à travers le rapport d'activité de la structure intercommunale. Alors, pour utiliser pleinement cette disposition législative, j'exprime, au nom de mon groupe, le vœu que nous ayons, à l'occasion du rapport d'activité 2003, un véritable débat -on peut imaginer un conseil municipal spécifique sur ce thème- au sein du Conseil Municipal sur l'intervention communautaire sur le territoire de Lille.

D'autant plus que, vous l'avez rappelé, Madame le Maire, 2003 est une année exceptionnelle en termes d'investissements communautaires. Vous avez évoqué la promenade urbaine. On peut aussi évoquer le transfert du stade Grimonprez Jooris ou encore la participation communautaire aux programmations culturelles de l'Opéra.

J'ajoute que, par ricochet, lorsqu'on aborde l'intérêt communautaire, cela nous oblige aussi à mieux définir, par extension, ce que sont aujourd'hui les métiers de base de la commune.

On pourra évoquer aussi, avec les charges de centralité qui sont les nôtres, la place de la ville au sein de la Communauté Urbaine.

.../...

Voilà tout simplement par anticipation, Madame le Maire, mes chers collègues, notre souhait d'avoir un débat d'ici un an spécifiquement attaché à l'intervention communautaire. Je pense que c'est un vrai exercice pour nos concitoyens puisque, encore une fois, la vie quotidienne des habitants de cette métropole se décide à l'échelon intercommunal et il faut que nous puissions restituer ce qu'est le travail de notre établissement public au sein du Conseil Municipal.

Donc, simplement la volonté de prendre date d'ici un an.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur LESERRE.

M. LESERRE. - Madame le Maire, chers collègues, mon collègue Eric QUIQUET a déjà dit beaucoup de choses, et vous aussi, madame le Maire, dans votre propos introductif.

A notre sens, le rapport d'activité de la Communauté Urbaine qui nous est présenté ce soir constitue sans aucun doute le meilleur préambule, la meilleure introduction aux différents dossiers que nous allons avoir à traiter ensuite en notre Conseil Municipal.

Permettez à un Conseiller Municipal Lillois qui découvre, pour la première fois, le mandat communautaire, d'avoir également quelques réflexions qui reprennent d'ailleurs ce que vient de dire Eric QUIQUET.

Au fond, ce qui se dessine devant nous c'est un nouveau paysage et ce nouveau paysage est marqué, Conseil de Communauté après Conseil de Communauté, par des transferts de compétences.

Vous l'avez dit :

- . développement économique, Communauté Urbaine.
- . Euraille, Eurasanté, Euratechnologie demain, portés par la Communauté Urbaine,
- . les transports en commun, Communauté Urbaine,
- . les balades urbaines dont vous venez de parler, Mme le Maire, Communauté Urbaine,
- . les nouvelles grandes structures culturelles à venir demain, Communauté Urbaine,
- . le nouveau stade Grimonprez-Jooris voté il y a quelques semaines, Communauté Urbaine
- . l'habitat demain, Communauté Urbaine.

Alors, évidemment, la liste est longue et elle n'est même pas encore exhaustive. Je voudrais ici faire partager que l'ensemble de ces dossiers qui sont très lourds et dont nous avons effectivement un rapport d'activité ce soir, se décident dans un état d'esprit qui se fait, se bâtit sur le consensus. Un consensus, et je le dis d'autant plus humblement devant notre Maire Honoraire, le Président Pierre MAUROY, Président de la Communauté Urbaine, qui est dû évidemment d'abord au

.../...

mode même de décision, sur la plupart de ces dossiers c'est la majorité des deux tiers, mais un consensus qui est aussi inscrit dans l'histoire même de la mise en place des dossiers.

Alors, que reste-t-il à la ville ?

Que reste-t-il à chacun et à chacune d'entre nous ici une fois qu'on a fait la liste de ce que décide la Communauté Urbaine ?

A notre sens, et Eric QUIQUET l'a dit également, il nous reste l'essentiel. Je n'oserai pas parler, comme il l'a fait, de métiers de base, cela me paraît déjà un peu trop technocratique, mais au moins des obligations que nous avons. Ces obligations, sur l'essentiel, Christian DECOCQ en dira un mot tout à l'heure, sur le vrai débat concernant l'orientation budgétaire de la ville. Isabelle MAHIEU et Françoise DESWARTE diront également un mot sur les problèmes de propreté que rencontrent les Lilloises et les Lillois.

Isabelle BAERT sur la place de l'enfance, vous en avez parlé également avec l'intervention du Président de l'UNICEF tout à l'heure, autant de sujets qui, non pas pour le plaisir du dissensus, mais sont aussi des sujets où peut se construire la discordance, ou peut se construire le véritable débat politique.

Alors oui, Monsieur QUIQUET, oui, cher Eric, faisons un débat, ici en Conseil Municipal. Voilà une belle et grande idée, faisons vivre aux Conseillers Municipaux, aux Conseillers de quartier, à chaque Lillois, la place de la Communauté Urbaine et faisons en sorte que nous continuions à nous occuper de ce qui est essentiel, la vie quotidienne de chaque Lillois et faisons effectivement en sorte que cet établissement, qui est un immense paquebot, puisse également jouer sa place de proximité. Je vous remercie.

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à notre Maire Honoraire, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, Pierre MAUROY.

M. MAUROY - Madame le Maire, je tiens à vous remercier de me donner la parole et je suis très heureux, après avoir entendu ce que vous avez dit vous-même, ce qui a été repris par Monsieur QUIQUET sur le développement et maintenant par Monsieur Loïc LESERRE.

Vous avez parlé de ce que devient la Communauté Urbaine. A vrai dire, on est presque débordé par l'essor de cette Communauté Urbaine et par la confiance que lui font les communes qui ne cessent de lui donner des compétences nouvelles. A côté de toutes celles que nous sommes en train de mettre au point, la principale est quand même la compétence économique, et Madame le Maire, vous y apportez une contribution importante puisque vous présidez la Commission des affaires économiques de la Communauté Urbaine.

Ce matin, on discutait de l'habitat et on arrivait à cette constatation -et les Maires avec nous- qu'il fallait avoir cette compétence pour dominer les problèmes qui sont devant nous, et même, et c'est un petit peu nouveau et peut-être un peu rapide, mais presque indispensable, prendre la compétence des réseaux, dont on n'avait pas parlé jusqu'à maintenant. Nous avons eu à ce sujet un rapport de Pierre de SAINTIGNON, et avec lui de nombreux membres de la Communauté Urbaine nous disent que les technologies avancent avec une telle rapidité, qu'il nous faut installer le haut débit sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

On a commencé avec nos réseaux câbles au niveau de la ville. Vous savez les difficultés que nous avons pu rencontrer ... Maintenant c'est comme ça, il y a un tel essor de la technologie que, effectivement, pour que la ville soit attractive, pour que les entreprises puissent venir dans la ville,

.../...

et pas seulement les entreprises, mais également toutes les institutions publiques, etc ..., il nous faut généraliser le haut débit. Et le haut débit demande que l'on prenne des responsabilités, des compétences en ce qui concerne les réseaux.

Donc, nous n'arrêtons pas.

Ce climat entre les communes et la Communauté Urbaine se traduit aussi par l'adoption de textes très importants, qui nécessitent des majorités quelquefois qualifiées, ce qui explique l'évolution de la Communauté Urbaine, que ce soit le Schéma directeur, le développement qui a connu quelques avatars mais qui a finalement été adopté en 2002.

C'est aussi la révision du POS et l'élaboration du PLU qui a commencé en 2002 et qui se poursuit maintenant. Bref, tous ces textes qui sont des textes de base et qui n'ont pour but que d'améliorer la condition des habitants, se font dans un climat de travail qui, nécessairement, doit être un climat où l'on doit rechercher d'adopter nos documents. Si on n'a pas de majorité pour les adopter, finalement, on reste en chandelle.

J'ajoute que le Conseil de développement, avec la loi Chevènement et la loi Voynet, est une initiative importante. J'ai rarement vu d'ailleurs un texte comme celui-là puisque dans la loi il y a une phrase : « Les Communautés Urbaines, etc ... (...) doivent avoir auprès d'elles un conseil de développement ». Point final. Si bien qu'il y a des Communautés Urbaines qui ont fait des conseils de développement de 300 ou 400 personnes. Ils en sont revenus, ils ont diminué. D'autres au contraire d'une vingtaine de personnes.

Nous avons essayé de faire un conseil de développement avec les acteurs de la vie économique, les acteurs de la vie sociale, les acteurs de la vie culturelle. Nous avons essayé de faire un mixage avec des élus, finalement, on l'a fait pendant un an, mais nous avons estimé qu'il ne fallait pas mélanger les genres. Il était beaucoup mieux que chacun soit dans sa "chacunière", je veux dire par là que tous les groupes dont je vous ai parlé soient libres de leurs décisions, nous présentent tout à fait leurs vœux. C'est ce qu'ils font d'ailleurs, animés par Monsieur PEUGEOT, de la meilleure façon. Les élus ne peuvent pas vivre cette espèce de contradiction, cette espèce de pluralité d'être dans un débat avec tous ces acteurs de la vie économique, de la vie sociale, de la vie culturelle, d'y prendre position nécessairement et ensuite de se retrouver en Conseil Communautaire, faisant partie d'un groupe politique, faisant partie d'une majorité, faisant partie tout simplement du Conseil Communautaire, et d'avoir à se déjuger ou au contraire à confirmer ce qu'ils avaient pu dire devant le conseil de développement. Par conséquent, les élus maintenant ne font plus partie de ce conseil de développement.

A côté de cela, je voudrais simplement souligner que l'avancée de 2002 était la création de l'Espace Naturel Métropolitain qui a vu la contraction d'une certaine façon de tous les syndicats que nous avons. C'était très bien, c'étaient des initiatives qui avaient été prises, qui avaient obtenu des résultats, mais il était essentiel d'avoir un seul réseau, un seul syndicat mixte d'ailleurs qui est au travail maintenant et qui fait du bon travail.

Les transports en commun, Monsieur QUIQUET vous avez été modeste, vous n'en avez pas parlé.

Sur ces transports en commun, qu'est-ce qu'on a vu en 2002 ?

On a vu tout de même, à la suite des décisions que nous avons prises, d'abord la délinquance qui a diminué, et c'est une bonne chose, ensuite une augmentation de la fréquentation des transports en commun. Cela a été tellement nouveau que cela mérite d'être souligné car nous souhaitons aller beaucoup plus loin dans la fréquentation des transports en commun.

.../...

Le Championnat du Monde d'athlétisme Handisport a connu un très grand succès. Il est très important qu'on ait une pensée pour les handicapés.

Le Musée d'Art Moderne va maintenant s'agrandir, recevoir l'art brut. Cela viendra compléter, oh, très modestement, ce que représente le Palais des Beaux-Arts à Lille et ce que représentent aussi d'autres structures dans un certain nombre de communes, je pense par exemple au musée dans la fameuse piscine à Roubaix. Tout cela va dans le sens du développement général de notre métropole.

Monsieur Yves DURAND est à côté de moi, je vais donc mentionner que le MIN de Lomme, qui est aujourd'hui le deuxième de France, a su s'imposer comme une plaque tournante régionale et européenne, a prévu de s'engager lui aussi dans un vaste programme d'extension et de modernisation pendant cinq ans. La Communauté Urbaine est aux côtés de la Ville de Lomme et aux côtés d'autres structures pour ce développement.

Enfin, la Communauté Urbaine a évidemment les autres missions traditionnelles que vous connaissez dans le domaine de l'assainissement, dans le domaine de l'eau, des infrastructures, etc ... mais je ne vais pas vous en parler.

Pour Lille, on pense à Lille à la Communauté Urbaine : poursuite du développement d'Euralille avec l'ouverture de l'hôtel Crowne Plaza, l'aménagement de l'espace international. Toutes les décisions que nous avons prises et toutes ces constructions que vous voyez en ce qui concerne Euralille représentent finalement la création de 7.000 emplois.

Vous vous souvenez que, ici, dans cette salle, j'avais l'occasion d'annoncer des créations d'emplois, etc ... On me prenait pour un lunaire ... Eh bien, on dépasse les chiffres annoncés. Finalement, j'aurais dû être plus ambitieux que je ne l'ai été et encore plus fou que je ne le paraissais puisque ces emplois se sont créés au fur et à mesure du développement d'Euralille qui va se poursuivre.

C'est la première ZAC, ensuite, la 2 avec le Siège de la Région, et j'espère qu'il y aura ensuite la 3, qu'on n'en finira pas d'étendre Euralille.

On a fait le Parc Matisse d'un côté et nous avons devant l'Hôtel de Communauté un parking. Je pense que nous allons y faire un parking souterrain, si bien qu'on aura un beau jardin à la française et que, de part et d'autre du périphérique, nous aurons des espaces verts avec, d'un côté, le Parc Matisse et, de l'autre côté, le jardin à la française.

Et puis, Madame, et je termine par là, on pourrait en ajouter, mais vous connaissez fort bien le travail qui se fait. Je veux remercier tous ceux qui représentent la Ville de Lille, Madame, vous-même, à la Communauté Urbaine parce que tout le monde travaille et c'est très bien comme cela.

Lille 2004 arrive, la Communauté Urbaine a un budget important, elle participe d'une manière fort importante, mais il ne s'agit pas seulement de sa participation financière. Vous avez pu vous apercevoir, et je vous remercie, Madame, de l'avoir souligné, vous avez pu voir le travail qui a été fait en ce qui concerne la voirie, en ce qui concerne les lieux publics, la qualité du travail.

C'est avec une certaine fierté que je préside cette Communauté Urbaine et, en particulier, tous ceux qui y travaillent car c'est un capital formidable d'ingénierie. Ce qui explique le développement des Communautés Urbaines c'est parce que c'est un ensemble d'ingénieurs, la majorité des personnels sont des ingénieurs, des techniciens, etc ... et qu'ils travaillent bien, cela me paraît très important.

.../...

Je n'en dirai pas davantage en ce qui concerne Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture. Il faut continuer le travail que nous avons amorcé, l'amplifier parce que maintenant on arrive à la réalisation.

Je comprends que vous vous faites quelque souci en ce qui concerne l'accoutrement qui devra être le nôtre pour le 6 décembre. Je n'y ai pas trop pensé car je passais ma nuit au Sénat sur la loi de décentralisation. Mais après en avoir discuté avec mon épouse, j'ai sorti tous les boubous, tout ce que j'ai reçu au cours de mes voyages en Algérie et à travers l'Afrique et j'ai essayé de trouver le boubou qui pourrait convenir.

Si bien que si je dois vous accompagner, Madame le Maire, je représenterai pour la circonstance l'Afrique profonde avec un boubou blanc.

Mais je veux dire qu'à 6 h du matin, dimanche, on en a terminé avec la loi, sur le dernier article en ce qui concerne la zone transfrontalière et, en particulier, une COPIT qui soit officialisée. J'avais fait une proposition, un article pour que, du côté belge, ils puissent siéger avec nous et qu'on puisse avoir un instrument, à la fois un volant et une pédale d'embrayage, pour conduire la transformation de cette zone transfrontalière.

A cette occasion, je dois dire que le représentant du Gouvernement a acquiescé à cet amendement, que le Sénat l'a voté. Nous l'avons voté à la majorité, en précisant que le Gouvernement était d'accord avec cette proposition.

Dans ces conditions, je pense qu'il n'y aura pas d'avatar du côté de l'Assemblée Nationale et que nous allons pouvoir donner un élan nouveau à la zone transfrontalière. Cela a été un grand moment pour moi.

Quelqu'un a parlé du consensus avec la Communauté. A la Ville, vous êtes dans le débat politique, vous êtes dans la construction d'une ville, un travail formidable y est fait, et, en même temps, vous êtes dans l'affrontement propre à la démocratie, c'est comme cela. S'il n'y avait pas ce sel de débat politique, effectivement, la démocratie française ne serait pas ce qu'elle est.

Au niveau de la Communauté, le problème est qu'il n'y a pas de majorité nette, je suis incapable de vous dire où passe la ligne de démarcation entre la Gauche et la Droite à la Communauté Urbaine. Or, beaucoup de décisions doivent être prises à la majorité qualifiée si bien qu'il faut alors un accord des deux tiers.

Le débat politique a lieu dans les villes, dans les communes et cela est normal. A la Communauté Urbaine, on est vraiment au deuxième degré, quelque part, c'est un peu comme le Sénat par rapport à l'Assemblée Nationale, encore que, j'appelle de mes vœux une transformation du Sénat, mais c'est un autre débat.

Voilà ce que je voulais dire sur cette Communauté Urbaine.

Croyez bien qu'à la Communauté Urbaine, chacun a des positions politiques très claires et chacun a naturellement son identité. Moi, j'étais ici un Socialiste pur sucre, je le suis resté à la Communauté Urbaine et personne ne pourra me le retirer. Mais, d'un autre côté, je souhaite, et je crois que c'est le vœu des Lillois et des 87 communes qui sont autour de Lille, vraiment pouvoir réussir au niveau de la Communauté Urbaine à apporter beaucoup de satisfactions aux habitants de cette métropole.

.../...

J'espère bien, avec le transfrontalier et aussi avec le Bassin Minier qui est en train d'évoluer, faire un ensemble d'une métropole qui ne sera pas une ville unique, mais qui sera un ensemble de 1 800 000 habitants, 1 900 000 habitants qui pourra s'imposer comme une grande métropole un peu particulière, mais une métropole au niveau européen.

Voilà ce que nous faisons à la Communauté Urbaine et ce que font, par délégation de votre Conseil Municipal, Madame, tous les Lillois qui viennent travailler avec nous à la Communauté Urbaine et je les en remercie. Mais je remercie l'ensemble du Conseil Municipal de Lille et vous-même de cette collaboration confiante et amicale que nous entretenons et qui est absolument indispensable pour assurer le destin de nos populations qui demandent surtout à ce qu'on leur donne une belle ville. C'est ce que vous faites. Ils veulent aussi qu'on leur donne une grande et forte métropole, c'est ce que nous nous efforçons de faire.

Merci.

Madame le Maire - Merci Monsieur le Président. En tout cas, nous sommes avec vous, vous le savez. Bernard ROMAN.

M. ROMAN - Je suis presque un peu gêné de prendre la parole derrière Pierre MAUROY. J'avais demandé la parole avant mais, Mme le Maire, vous ne m'aviez pas vu, sinon je ne l'aurais pas fait. Cela me permet quand même de lui dire que, si jamais il a un boubou en rab, cela m'intéresserait.

Je voulais dire simplement deux choses, mais vraiment très rapidement.

Monsieur LESERRE a parlé de consensus, je pense qu'il serait mieux de parler de compromis à la Communauté Urbaine. Compromis de gestion plutôt que consensus qui laisse penser que, politiquement, il n'y a pas de différence. Si, il y a des différences.

Par contre, il y a peut-être deux points sur lesquels on pourrait se mettre d'accord en parlant de la Communauté Urbaine à la ville de Lille et dans les autres grandes villes, deux points qu'on pourrait utilement, dans un compromis dynamique, répercuter dans nos travaux parlementaires.

Puisque la loi de décentralisation va venir à l'Assemblée Nationale, après avoir été examinée au Sénat la semaine dernière, dès le mois de janvier, il serait bien qu'on reconnaisse, derrière le panégyrique fait de la Communauté Urbaine par Monsieur LESERRE, que la place des intercommunalités dans la loi de décentralisation est vraiment minable et que le texte, tel qu'il est proposé, alors que tous les économistes, tous les géographes, tous les spécialistes du développement économique, tous les gens qui travaillent sur le champ européen, reconnaissent que ce sont les régions et les intercommunalités qui sont les collectivités de demain, nous, on va examiner un texte dans lequel on donne la prime, la super prime et le super gros lot aux Conseils Généraux, en oubliant superbement les intercommunalités, et donc la Communauté Urbaine de Lille, et en laissant quelques miettes aux régions.

C'est un texte qu'on pourrait utilement, dans un compromis dynamique, avec les parlementaires qui sont ici, de Gauche et de Droite, améliorer fondamentalement pour replacer les intercommunalités à leur place dans ce dispositif.

Puis, le deuxième élément, peut-être pas pour aujourd'hui, mais en tout cas pour demain, on ne peut pas continuer à dire que les compétences des intercommunalités se renforcent, constater que le budget de la Communauté Urbaine est huit fois supérieur à celui de la Ville de Lille, dix fois supérieur à celui de la Ville de Lille, en tout cas supérieur à la somme des budgets des 87 communes de la Communauté Urbaine, et continuer à dire qu'on va, pour l'éternité, être au deuxième degré, parce que le deuxième degré, c'est l'absence de contrôle des citoyens.

.../...

Et la décentralisation, même si certains l'ont oublié, ce n'est pas pour les élus, c'est pour les citoyens.

Alors, l'élection à venir au suffrage universel -dans des conditions qui restent à déterminer- des conseillers d'intercommunalités, cela pourrait faire partie aussi d'un compromis dynamique. En tout cas, j'aimerais bien qu'avec les parlementaires de la Majorité nationale, nous puissions porter ensemble ces propositions lors du débat qui va commencer en janvier.

Madame le Maire - Très bonne idée.

Nous sommes, en tout cas du côté de la Majorité, complètement favorables à ces propositions que nous défendons, que nous aurions aimé voir reprises d'ailleurs dans la loi de décentralisation.

Un petit mot pour dire à Eric QUIQUET que je crois -mais Loïc LESERRE n'allait pas dans un sens différent- qu'il serait effectivement intéressant que nous ayons un débat avant le rapport de l'année 2003 sur la Ville de Lille et la Communauté Urbaine.

Comme Pierre MAUROY, je pense que beaucoup de domaines, aujourd'hui, doivent se traiter au niveau d'une métropole, y compris d'ailleurs dans nos rapports avec le Sud de cette métropole, le Bassin Minier ou le transfrontalier. Mais nous savons aussi -Loïc LESERRE l'a d'ailleurs dit- que beaucoup de domaines d'action doivent rester dans la proximité, c'est-à-dire dans les villes.

Essayer de gérer cet équilibre dynamique entre la communauté et les villes, je crois que nous le faisons assez bien quotidiennement, mais prendre un peu de recul pour essayer d'en débattre est sans doute une bonne façon de réfléchir à l'avenir.

Un petit mot aussi, cher Loïc, nous aurons dans quelques instants le débat d'orientation budgétaire, qui est toujours un débat majeur, car choisir un budget, définir des priorités, c'est l'honneur de la politique que de fixer des priorités et ces priorités, on les retrouve dans un budget. Donc, nous aurons un débat et c'est bien que nous ayons ce débat, c'est là aussi la fierté de la démocratie. Mais je remarque à ce Conseil, comme pratiquement à tous les autres, que entre 95 et 98% des délibérations seront votées à l'unanimité. Et je m'en réjouis. Non pas pour dire « L'Opposition nous rejoint », ce qui n'aurait aucun sens, mais tout simplement parce que nous savons, les uns et les autres travaillant auprès des Lilloises et des Lillois, ce qu'ils attendent pour notre ville.

Dans un certain nombre de domaines, nous avons, vous l'avez dit, des différences et c'est aussi l'honneur de la politique d'être capables, en se respectant et je crois qu'on le fait ici, dans la transparence totale des données, que nous essayons aussi de porter, que ces débats puissent avoir lieu.

Je voudrais redire ici à l'Opposition, puisque vous avez abordé cette question, que, personnellement, je suis très heureuse, et je crois que c'est le cas de la Majorité, de la façon dont nous abordons y compris nos divergences, c'est-à-dire en étant capables de nous écouter et de nous respecter.

Je le dis avant un débat qui va être sans doute un peu difficile et ce sera sûrement nos premiers travaux dirigés. Après cette phrase, nous avons toujours bien su les porter jusque-là et je ne doute pas que nous continuerons aujourd'hui.

Merci, Monsieur le Président, pour vos propos sur l'action de la Communauté Urbaine et sur son attention à toutes les villes et à Lille en particulier, mais je sais qu'il n'y a aucune difficulté.

.../...

Et puis nous attendons le 6 décembre pour vous retrouver en boubou !

Je crois qu'il y aura d'ailleurs beaucoup de boubous dans la ville et c'est très bien.

Je vais passer la parole à Gilles PARGNEAUX. Vous vous souvenez peut-être que M. PARGNEAUX avait demandé, il y a quelques mois, que nous fassions un bilan, qui était d'ailleurs prévu dans nos accords, de l'association entre Lille et Hellemmes.

J'avais demandé à Monsieur Régis CAILLAU, Directeur général des services, de préparer ce bilan avec les services de la Ville d'Hellemmes et les nôtres.

Ce bilan est maintenant réalisé et nous avons pu fixer une date pour la commission mixte qui va nous permettre à la fois d'examiner le passé, de nous mettre d'accord sur ces éléments, mais aussi de préparer l'avenir parce que l'important dans une association c'est d'avancer et nous nous réunirons donc, comme vous l'avez souhaité, le 28 novembre.

Je vous passe la parole pour parler d'un dossier qui vous tient à cœur et qui nous tient à cœur, celui du site Mossley. Vous vous êtes battu, nous nous sommes battus ensemble auprès des salariés de cette entreprise dont on peut rappeler qu'ils ont été "lâchés", si l'on peut dire, par un chef d'entreprise qui est aujourd'hui devant les tribunaux.

Rarement, par rapport à un site qui est devenu très vite une friche, un projet n'a revu aussi vite le jour et je voulais vous dire combien vous avez le soutien de la Ville de Lille pour faire en sorte que le site Mossley revive dans les conditions que vous allez nous exposer maintenant.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

03/880 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation des équipements - Dépenses d'Investissement - Exercice 2003 - Autorisations de programme et crédits de paiement.

03/881 - Commune Associée d'Hellemmes - Transferts de crédits - Exercice 2003.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe Union pour Lille s'abstenant).

03/882 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Décision budgétaire modificative.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

03/883 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Kai Dina - Atelier percussion - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/884 - Commune Associée d'Hellemmes - Projet Educatif Local - Versement de subventions aux associations "Omble Chevalier" et "Club Léo Lagrange".

.../...

03/885 - Commune Associée d'Hellemmes - Intégration scolaire des enfants handicapés - Versement d'une subvention à l'association "Cap'Enfance".

03/886 - Commune Associée d'Hellemmes - Accompagnement scolaire - Versement d'une subvention à l'association Déclic.

03/887 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Ajonc - Versement d'une subvention - Avenant.

03/888 - Commune Associée d'Hellemmes - Immeuble sis 58, rue Faidherbe - Concession de bail - Avenant.

03/889 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

03/890 - Commune Associée d'Hellemmes - Restauration du clocher de l'Eglise Saint-Denis - Procédure d'appel d'offres.

03/891 - Commune Associée d'Hellemmes - Complexe Sportif Arthur Cornette - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

03/892 - Commune Associée d'Hellemmes - Actions Prévention Sécurité - Versement de subventions à diverses associations.

03/893 - Commune Associée d'Hellemmes - Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - Projet Educatif Local Hellemmois - Admission en recette du Contrat Educatif Local (C.E.L.).

03/894 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopératives Scolaires - Versement de subventions.

03/895 - Commune Associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Admission et affectation.

03/896 - Commune Associée d'Hellemmes - Association des parents d'élèves déficients visuels de l'école Régionale de Loos - Versement d'une subvention.

03/897 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Versement de subventions exceptionnelles.

03/898 - Commune Associée d'Hellemmes - Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Versement d'une subvention à l'association "Espace Jeunes Hellemmes" - Réemploi.

03/899 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Club Léo Lagrange - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/900 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Orchestre d'Harmonie Municipale d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/901 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Orchestre d'Harmonie Municipale d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/902 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Kaï Dina - Atelier conte - Versement d'une subvention exceptionnelle.

.../...

03/903 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation du Festival des 4 saisons : Festival au chœur de l'orgue - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et réemploi.

03/904 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation du Festival des 4 saisons : Concert par l'ensemble Divertimento - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et réemploi.

03/905 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Assaut Mix" - Versement d'une subvention.

03/906 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Club Léo Lagrange d'Hellemmes - Déplacement à Chaudfontaine (Belgique) - Versement d'une subvention exceptionnelle.

03/907 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Cercle Symphonique d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe Union pour Lille s'abstenant).

03/986 - Commune Associée d'Hellemmes - Site Mossley - Information.

Merci beaucoup, Madame le Maire.

Madame le Maire, Monsieur le Maire Honoraire, mes chers collègues, Madame le Maire, comme vous l'indiquiez dans votre propos, effectivement, j'avais souhaité que nous puissions, avec mes collègues de la Majorité communale, faire le point et le bilan de notre association, mais également que nous puissions, dans cette réunion, examiner les perspectives de cette association.

Nous étions ensemble à l'inauguration du complexe sportif Arthur Cornette, avec le Président du Conseil Général, au mois de septembre et on a vu que nous pouvions, dans une commune de 18 350 habitants, celle d'Hellemmes, réaliser des infrastructures aussi importantes que ce complexe sportif Arthur Cornette grâce à l'association entre Lille, Hellemmes et Lomme maintenant.

Ce sera l'occasion, le 28 novembre, et je vous en remercie, de tracer ces perspectives ainsi que les modalités de fonctionnement entre nos deux Conseils, Conseil Municipal pour Lille et Conseil Communal pour Hellemmes.

Comme vous l'avez indiqué fort justement dans votre propos, il est un dossier qui tient à cœur de toutes les Hellemmoises et de tous les Hellemmois, mais, au-delà, de l'ensemble des Lilloises et des Lillois, le site Mossley.

Au mois de juin 2001, ce site a été fermé brutalement par la seule volonté du groupe Mossley, alors même que le groupe n'est pas en difficulté au niveau tant national, qu'international, et cette fermeture brutale, sans respect des partenaires sociaux et du droit du travail, a entraîné le licenciement sauvage des 123 salariés.

Nous avons, avec Régis CAILLAU, à votre demande, travaillé, travaillé vite et, compte tenu de la complexité de ce dossier, il n'était pas facile d'être au travail aussi vite. Je voudrais remercier Régis CAILLAU, votre chargé de mission pour ce dossier, pour la connaissance de ce dossier dont il a tout de suite fait preuve et aussi des avis techniques considérables qu'il a pu nous donner à nous, les élus de la commune d'Hellemmes, mais, au-delà, aux structures associatives avec qui nous avons décidé de nous concerter pour le devenir de ce site et, notamment, l'association Champ, composée non seulement des anciens salariés de Mossley, mais aussi d'un certain nombre de citoyennes et de citoyens d'Hellemmes.

.../...

Nous avons, avec Régis CAILLAU, rencontré à plusieurs reprises l'association Champ. Nous avons décidé, à la dernière réunion du Conseil Communal d'Hellemmes de jeudi dernier, la constitution d'une commission extracommunale pour permettre, non seulement sur ce dossier de Mossley, mais sur tout autre dossier d'urbanisme important de la commune d'Hellemmes, d'avoir cette confrontation collective entre les élus du Conseil Communal d'Hellemmes, les associations, comme l'association Champ, et les citoyennes et citoyens qui souhaitent être avec nous dans cette concertation.

C'est donc, au-delà des remerciements que j'adresse à vous-même, Madame le Maire, mais aussi à Régis CAILLAU, un dossier qui, par cette communication qui a été examinée jeudi soir au sein du Conseil Communal d'Hellemmes et ce soir au Conseil Municipal, la volonté politique que nous avons de la démontrer, de maîtriser le foncier et de maîtriser le devenir de ce site Mossley en mettant en place, dans les mois à venir, une ZAC, une zone d'aménagement concertée, zone d'aménagement pour cette maîtrise du site, du foncier, concertée compte tenu que c'est dans cette concertation que je viens d'indiquer précédemment que nous souhaitons mettre en place le devenir des actions concernant le site Mossley.

Cela veut dire que cette ZAC sera constituée dans les prochains mois. Nous avons aussi un deuxième levier pour la maîtrise de ce foncier puisque nous avons pas souhaité la modification par le plan local d'urbanisme du zonage de cette zone au plan d'occupation des sols, cela reste une activité industrielle.

On le sait, ce site ne fera plus l'objet, malheureusement, d'une activité industrielle compte tenu de l'enclavement qu'il représente au sein du centre-ville de la commune, ce sont plus de 30 000 m² en plein cœur d'Hellemmes.

Mais si nous n'avons pas souhaité cette modification du plan d'occupation des sols, c'est justement sur les conseils de Monsieur CAILLAU et de par la volonté politique que nous avons de faire en sorte de maîtriser le devenir et le foncier.

Cette ZAC est bien inscrite dans le document qui a été présenté au sein de nos deux Conseils, Conseil Communal et Conseil Municipal, comme l'atteste le document que vous avez sous les yeux.

Nous pourrions rajouter une phrase, si certains le réclamaient, en indiquant que nous mettrons en place très rapidement une procédure de ZAC, en accord avec la Ville de Lille et la Commune d'Hellemmes.

Vous avez là le cahier des charges dans cette communication. Le cahier des charges dans les grandes lignes de cette maîtrise du foncier que nous souhaitons. Nous aurions aimé, dans un premier temps, mettre en œuvre le droit de préemption par Lille Métropole, Communauté Urbaine. A notre demande, cette mise en œuvre du droit de préemption n'est pas possible, compte tenu de l'article 20 de la loi de solidarité et renouvellement urbain qui, effectivement, interdit le droit de préemption pour les entreprises qui sont soit en liquidation judiciaire, soit en redressement judiciaire. Or, c'est le cas, malheureusement, de l'entreprise Mossley.

Donc, avec ces deux leviers permettant la maîtrise foncière, et en accord avec vous, Mme le Maire, voilà ce que nous proposons de continuer dans cette concertation avec l'association Champ, mais aussi toutes celles et tous ceux qui, à Lille comme à Hellemmes, peuvent être intéressés par cette maîtrise foncière et le devenir de ce site pour les prochaines années.

.../...

Madame le Maire - Monsieur LABBEE.

M. LABBEE - Madame le Maire, chers collègues, l'Union pour Lille va s'abstenir de voter les délibérations relatives à la commune d'Hellemmes, non pas en raison de leur contenu, mais parce que ces délibérations s'inscrivent dans un contexte de dysfonctionnement caractérisé des institutions.

Vous avez voulu, appelons les choses par leur nom, la fusion de Lille et d'Hellemmes, comme vous avez voulu la fusion Lille-Lomme.

Madame le Maire - L'association.

M. LABBEE - Appelons les choses par leur nom.

Il n'est pas question dans le débat d'aujourd'hui de revenir sur vos motivations, ni même sur le passé.

Pour Hellemmes, vaille que vaille, le tandem MAUROY-DEROSIER a maintenu une certaine illusion de -pour reprendre les propos maintes fois affirmés- synergie dans l'intérêt affirmé des deux communes. Très bien.

Mais actuellement la réalité est autre.

Mon propos portera sur le constat actuel, sur les impératifs qu'il faut réaffirmer, sur la réflexion qu'il est également impératif de mener.

Le constat actuel est simple : alors que le Conseil communal d'Hellemmes, pour des raisons que chacun a en tête, n'a en son sein aucun représentant de la Majorité nationale, alors que les représentants de la Majorité municipale sont très largement majoritaires sur Hellemmes, appuyés par une composante locale qui n'est pas à l'évidence de Droite, alors que tout devrait être simple, le Conseil Communal ne marche plus.

Ses réunions sont épisodiques et les débats s'achèvent, le plus généralement, sur des constats de désaccords après que les critiques aient porté, non pas sur les délibérations elles-mêmes, mais sur la conception même des modalités du débat démocratique.

Il n'est pas de mon propos de critiquer qui que ce soit ou de rechercher quelque responsabilité de tel ou tel, mais bien de partir de ce constat que chacun d'ailleurs s'accorde à dresser.

En un mot, le tandem de départ, cette belle photo qui était dans l'ancienne salle du Conseil Communal d'Hellemmes, le tandem est déséquilibré. S'il fallait par boutade traduire un problème hélas grave, l'on dirait que la roue arrière est voilée, que la chaîne se grippe et que le tandem dérape. Il faut revoir l'ensemble.

Pour nous, les impératifs sont clairs : une véritable démocratie participative et non pas une illusion de débat démocratique est un impératif.

L'exécutif actuellement ne s'entend, pour l'essentiel, que comme un exécutif consultatif, et encore.

Réduire le champ du débat à une sorte d'aller et retour des souhaits lillois déclinés au plan communal, pour revenir ensuite au Conseil Municipal, est sans doute frustrant.

.../...

L'on en vient à se dire que les conseils de quartier, institutionnellement parlant, associent les forces vives à l'expression des besoins de la population.

Nous posons, comme premier impératif, la nécessité de donner aux Conseils Communaux les moyens institutionnels d'un véritable débat fructueux. La démocratie participative doit être délibérative, elle ne saurait se limiter à une simple mise en débat par les pouvoirs publics de projets préparés à l'avance et dont on recherche la caution. C'est dans le document que vous nous avez remis sur table.

Le deuxième impératif, lié au premier, est celui du respect de l'identité communale. Il n'est pas ici question de remettre en cause les liens privilégiés des deux communes. Il est d'affirmer que dans une entité géographique donnée les besoins et les aspirations sont spécifiques et que ceux-ci doivent pouvoir être appréhendés et réglés de façon autonome.

Le problème du tandem est que celui qui est à l'arrière n'a aucune possibilité d'infléchir la route.

Troisième point, la réflexion.

La réalité d'aujourd'hui est très éloignée de celle de l'époque, allez, je vous concède le mot, de l'association.

Actuellement, et nous venons de le dire, et Monsieur Pierre MAUROY l'a rappelé, il est d'évidence que les pouvoirs de décision sont au niveau de Lille Métropole Communauté Urbaine. Et les transferts récents de compétences, de même ceux attendus en matière de logement, font que la compétence de principe passe petit à petit à la Communauté Urbaine, pour réduire les compétences communales à des compétences d'exception. La commune n'est compétente que si la Communauté Urbaine ne l'est pas.

L'intercommunalité amène tout naturellement à une réflexion de bon sens.

Savoir que toute nouvelle association entre deux communes de la CUDL ne présente, ou ne présenterait, aucun intérêt direct.

Elle amène également une seconde réflexion d'évidence. Il n'y a d'intercommunalité que autant que les communes y participant peuvent faire valoir, dans le débat des compétences générales, leurs aspirations et leurs souhaits.

Sur le papier, Hellemmes et Lomme sont communes intégrées dans la Communauté Urbaine, c'est simplement sur le papier, elles n'ont pas de représentation.

Monsieur PARGNEAUX, le discours que vous tenez sur la friche Mossley, chacun s'accorde à espérer le meilleur devenir pour ce terrain de Mossley, mais ne croyez-vous pas que la représentation que vous faites devrait être faite auprès des organes décisifs, c'est-à-dire auprès de la Communauté Urbaine ?

Vous l'avez dit vous-même, ce dossier est finalement un dossier plus communautaire qu'un dossier lillois. Deuxième réflexion.

Et elle amène une troisième réflexion encore.

.../...

Les frontières communales héritées du passé sont devenues de pures fictions. Pour prendre le cas d'Hellemmes et de Fives, alors que les réalités sociologiques sont identiques, en particulier sur le plan du chômage, de même les réalités économiques, pensons par exemple à la friche Fives-Cail, alors que les problèmes d'urbanisme et de transport, de développement économique sont partagés, est-il encore réaliste de les voir abordés sans expression commune entre les habitants de Fives et les habitants d'Hellemmes ?

Il y a sans nul doute à repenser les formes et les cadres d'expression de la démocratie participative. L'exemple actuel du Conseil Communal d'Hellemmes montre que la conception d'aujourd'hui est dépassée et il ne suffira pas d'un simple bilan pour résoudre le problème. Le chantier est d'importance, le groupe UPL y travaille et réaffirmera, si l'actuelle Majorité municipale engage les travaux, la conviction qui est sienne qu'il n'y a pas de gouvernance communale valable sans qu'il n'y ait de véritable pouvoir des citoyens et de leurs élus de débattre utilement et qu'il n'y a pas d'identité communale sans mode d'expression autonome, des aspirations, des souhaits et volontés des habitants.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame REDLICH.

Mme REDLICH - Monsieur LABBÉE a engagé un débat plus large, donc je vais revenir à ce qui nous préoccupe aujourd'hui, à partir de cette délibération qui est une information concernant le site d'Hellemmes.

Néanmoins, je souscris au fait, Madame le Maire, qu'il y a urgence à ce que la commune d'Hellemmes et la ville de Lille puissent se rencontrer pour discuter de ce protocole d'accord et de ce que nous mettons aujourd'hui autour du terme « association » car, vous l'avez pointé, nous sommes toujours dans le cadre d'une association de communes.

Je voudrais apporter l'éclairage du conseil communal d'Hellemmes qui a eu lieu jeudi. Effectivement, les débats sont engagés à partir de l'aménagement du site Mossley. Nous avons dégagé une volonté politique de la réappropriation publique de ce site pour ne pas le livrer de nouveau à la spéculation ultra-libérale.

Nous avons dit aussi que nous souhaitons faire des 28.000 m² un élément structurant de l'aménagement global de la commune, mais un aménagement concerté et citoyen.

C'est sur cette partie que je souhaitais intervenir, parce que le conseil communal d'Hellemmes ne s'est pas positionné et encore moins, comme l'indique la délibération, donné un accord sur la rédaction, parce que cette délibération ferait de ce site un site déjà complètement ficelé. Le Maire d'Hellemmes nous a informés qu'il avait déjà une option sur le choix d'un opérateur.

C'est bien sur cette démarche-là que nous souhaitons qu'il y ait débat au sein du conseil d'Hellemmes, parce que, comme l'a annoncé Gilles PARGNEAUX, il y a une dynamique citoyenne qui est engagée, une dynamique assez importante autour du collectif CHAMP, 87 personnes dans ce collectif, plus de 400 titres de propriété diffusés, donc autant de personnes concernées, y compris des Lillois.

Je souhaiterais donc qu'à partir de ces éléments, cette délibération soit retirée, comme cela s'est déjà produit.

Madame le Maire - Monsieur PARGNEAUX.

.../...

M. PARGNEAUX - Madame le Maire, chers collègues, tout d'abord, il s'agit, comme c'était le cas jeudi soir au conseil communal d'Hellemmes, non pas d'une délibération avec vote, mais d'une communication afin, comme l'indique le document, de nous permettre de poursuivre les négociations sur le réaménagement de ce secteur.

Il est important d'adopter les éléments de programme qui seront les conditions posées aux acquéreurs éventuels du site et c'est donc sur ces bases que nous pourrons continuer le dialogue concerté avec, d'une part, les acquéreurs potentiels et d'autre part, avec les associations et la population qui seront étroitement associées au devenir de ce dossier.

Il s'agissait donc de faire le point, en ce mois de novembre, avec une volonté politique forte, sur la constitution rapide de la ZAC. La constitution d'une ZAC privée sur laquelle, bien entendu, comme le veut la loi et comme le veut le fonctionnement des collectivités locales, puisqu'il s'agit d'une compétence de Lille Métropole Communauté Urbaine, nous aurons donc dans une prochaine réunion du conseil communal d'Hellemmes et du conseil municipal de Lille à donner notre avis permettant ainsi de porter création de cette zone d'aménagement concerté auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine afin qu'elle puisse prendre sa décision. Et bien entendu avec Régis CAILLAU, avec Frédéric MARCHAND, Premier Adjoint au Maire d'Hellemmes, chargé de l'Urbanisme, nous avons déjà des contacts avec Lille Métropole Communauté Urbaine et son Président. Nous avons tout de suite alerté Pierre MAUROY afin qu'il y ait une action concertée avec la Communauté Urbaine pour la création de cette ZAC et nous avons eu un accord politique de Lille Métropole Communauté Urbaine quant à la création de cette ZAC.

Concernant le fonctionnement du Conseil Communal d'Hellemmes, nous avons eu, pour des raisons de fonctionnement interne à la majorité communale, un laps de temps plus important entre la dernière réunion du Conseil Communal et celle qui s'est déroulée jeudi, mais il ne s'agit en aucune façon d'un fonctionnement du conseil communal qui serait mis en œuvre dans le cadre de réunions épisodiques, comme je l'ai entendu. Non, nous n'avons pas réuni le conseil communal en amont du conseil municipal de la dernière fois, par contre, cela a été le cas dans les six premiers mois de l'année 2003. Nous réunirons le Conseil Communal à deux reprises d'ici à la fin d'année 2003, alors que ce sera une fois pour le Conseil Municipal de Lille, dans le cadre, non seulement, de notre débat d'orientation budgétaire, mais aussi dans le cadre de l'adoption, le vendredi 12 décembre, de notre budget de l'année 2004, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Donc, le débat démocratique, avec l'identité que nous représentons, nous, les membres du Conseil Communal élus au suffrage universel est entier, plein. Nous avons nos responsabilités politiques devant la population hellemmoise et nous serons fidèles à cet engagement politique que nous confère ce suffrage universel.

La constitution du conseil communal est l'issue du vote du mois de mars 2001. Effectivement, nous n'avons pas toutes les composantes du Conseil Municipal de Lille qui sont représentées au Conseil Communal d'Hellemmes, on peut le regretter, on peut s'en satisfaire. Personnellement, je le regrette. Il s'agit toujours d'un point d'équilibre nécessaire, comme le disait Pierre MAUROY, c'est dans les débats du Conseil Municipal que nous avons le sel de la démocratie locale.

J'ai parfois l'impression qu'à Hellemmes, on a mis un peu plus de piment dans le sel qu'ailleurs... Mais en même temps, vous avez devant vous, chers collègues, un Maire de la commune d'Hellemmes dans la tradition du tandem que Pierre MAUROY pouvait faire avec Bernard DEROSIER, un Maire pugnace, déterminé faisant en sorte que le débat démocratique sur Hellemmes, dans le cadre de nos contacts avec la population, soit toujours aussi vivace et de proximité.

.../...

A n'en pas douter, le couple que nous formons avec le Maire de Lille, avec maintenant un troisième qui vient d'arriver en la personne de Yves DURAND... c'est un ménage à trois qui, je pense, est propice aux bonnes décisions à prendre pour l'ensemble des Hellemmoises et des Hellemmois, des Lilloises et des Lillois, mais aussi des Lommoises et des Lommois.

Madame le Maire - Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

Madame DEMESSINE.

Mme DEMESSINE - Je voudrais participer, à titre personnel, à ce débat, notamment à partir du site Mossley. Je pense qu'il faut être très attentif à ce qui émerge actuellement au sein de notre population et de ceux qui les représentent, à partir de tout ce qui constitue l'histoire ouvrière et l'histoire des ouvriers lillois et de la périphérie qui représente une histoire très forte, ici à Lille et dans notre agglomération. Surtout lorsque cette émergence se fait après des conflits très durs au niveau de l'emploi et la disparition aujourd'hui de nos dernières industries, je pense notamment au textile et à la métallurgie.

Aujourd'hui, il est tout à fait légitime que l'on entende ce besoin de garder cette mémoire, ces lieux, parce qu'ils forment notre identité et l'identité de cette ville. Je pense aux salariés qui ont résisté pour leurs emplois, mais qui, malheureusement, n'ont pas pu les garder. Garder la mémoire, garder ces traces, c'est un peu aussi garder leur dignité et tout ce qu'ils ont représenté comme forces pour ce que représente Lille aujourd'hui.

Je crois que nous devons être très attentifs à ces demandes. On les a aujourd'hui pour l'entreprise Mossley, mais je sais que c'est un peu la même chose dans le cas de la restructuration du site de Fives-Cail où là aussi il y a une histoire très forte qui émerge de ces bastions de l'histoire ouvrière.

Je pense que nous avons tout à gagner pour l'identité de notre ville à entendre et peut-être à apprendre pour travailler sur la restructuration. Ce n'est pas toujours facile car les procédures techniques et de mise en route ne laissent pas beaucoup de place à ce genre de concertation, mais je crois qu'en ce domaine, on aurait peut-être intérêt à innover.

Madame le Maire - Juste un mot pour dire que nous vivons effectivement beaucoup de conflits, nous en avons beaucoup vécu cette année dans la métropole et dans notre ville. Dans certains cas, et je pense à la façon dont nous nous sommes battus, notamment avec Pierre de SAINTIGNON, pour garder le site Selnor qui est dans la métropole, pas dans notre ville, ou comme nous le ferons au Tribunal de Commerce la semaine prochaine pour garder celui de Lys-lez-Lannoy parce que nous sommes là dans des lieux où l'on peut effectivement recréer de l'activité.

En ce qui concerne le site Mossley pour lequel la Région a avancé les indemnités de licenciement que le chef d'entreprise n'a pas payées malgré l'accord signé, je crois que dans un site comme celui-là, en plein cœur de ville, complètement inséré dans la ville, comme dans le site de Fives Cail Babcock, on doit tous regarder les choses clairement, remettre une activité industrielle sur ce site n'aurait pas de sens et d'ailleurs nous aurions peu de chances de retrouver des repreneurs.

En revanche, nous avons un devoir, nous le savons, et d'ailleurs dans cette information qu'a présentée Gilles PARGNEAUX il est clair, nous souhaitons que, sur le site Mossley, il y ait un lieu de mémoire du travail qui a été réalisé, et que les contacts qui ont lieu à l'heure actuelle avec les investisseurs potentiels sur ce site -et c'est ce que nous dit le Maire d'Hellemmes dans cette délibération- visent à garder y compris une mémoire architecturale, industrielle pour que ce site reste un signe fort de ce qu'il a été dans la ville d'Hellemmes. Je crois que nous sommes complètement en accord pour cela.

.../...

De la même manière, et Madame DEMESSINE le sait bien, nous travaillons actuellement sur la renaissance du site de Fives-Cail et une des conditions majeures à laquelle nous travaillons avec les représentants des organisations syndicales, c'est qu'il y ait justement, sur ce site, dans ce quartier de Fives, qui est un des quartiers industriels par excellence de notre ville, qui a été la cité ouvrière de notre ville, un lieu de mémoire fort par rapport à cette entreprise qui a compté des milliers de personnes et qui, encore, l'année dernière, en comptait 150.

Nous sommes complètement sur cette logique et je crois que le travail qui est mené actuellement, sous l'égide de Gilles PARGNEAUX, sur le site Mossley, permettra de garder ces signes architecturaux et une mémoire encore plus forte du travail réalisé par ses salariés.

Un petit mot, Monsieur LABBÉE, pour vous dire que je ne suis pas sûre d'avoir compris tout ce que vous avez dit. Je crois comprendre que vous souhaitez que le Conseil Communal d'Hellemmes fonctionne... Je crois qu'aujourd'hui, il fonctionne. Il y a des débats, et c'est bien normal. Vous reconnaîtrez avec moi que nous ne sommes pas pour grand-chose dans l'absence de la droite dans ce Conseil Communal. Si vous remettez en cause le vote des Hellemmois...

M. LABBÉE - La Ligue Communiste Révolutionnaire n'y est pas non plus ! Interrogez-vous pour savoir comment la campagne électorale a été menée. Est-il logique...

Madame le Maire - Attendez, Monsieur LABBÉE, nous ne sommes pas là pour mener ce débat !.. Je dis simplement que quand on n'est pas élu, on n'est pas élu et je le regrette pour vous, effectivement.

M. SAVOYE - Quand on ne peut pas se présenter, on ne peut pas être élu !

M. ROMAN - C'est une tautologie....

Madame le Maire - C'est vrai, Monsieur le Président de la Faculté. Quand on ne peut pas se présenter parce qu'on ne respecte pas les règles de droit, on n'est pas élu, c'est vrai !... Mais vous qui avez des fonctions, Monsieur le Président, vous pourriez nous éviter ce type de débat.

M. SAVOYE - C'est vous qui le lancez !

Madame le Maire - Non. Je réponds simplement à Monsieur LABBÉE qui dit que pour les raisons que l'on sait, la droite n'est pas présente. Je dis simplement pour ceux qui ne le sauraient pas que nous n'y sommes pas pour grand chose. C'est tout, je n'engage aucun débat à ce sujet.

Je voulais simplement dire que vous ne pouvez pas à la fois parler de fusion, ce qui n'est pas le cas puisque nous sommes dans une association, et d'ailleurs le Maire d'Hellemmes est là et le Conseil Communal d'Hellemmes existe bien, et à la fois nous demander un fonctionnement du Conseil Communal. J'y vois comme une confusion.

Nous, nous sommes très heureux de cette association qui a été menée par Pierre MAUROY et Bernard DEROSIER et que nous poursuivons aujourd'hui. Il y a des débats. Eh bien nous allons, en mettant les faits sur la table, voir ce qu'apporte cette association à Hellemmes et continuer à travailler dans l'intérêt des Hellemmois et des Hellemmoises, comme nous le faisons aujourd'hui en créant ce quartier des Rives de la Haute-Deûle avec Lomme, entre le Marais et Bois-Blancs.

Si cette association entre Lomme et Lille n'existait pas, ce nouveau quartier que nous essayons de créer, qui sera un vrai quartier, avec une fonction économique autour d'Euratechnologie, avec une mixité sociale de logement, avec la culture, avec l'environnement très présent autour de la Deûle, avec les sports... si nous n'étions pas deux villes associées, nous n'aurions sans doute jamais

.../...

pu réaliser le commencement de cette opération pendant ce mandat tant sont complexes les procédures en question.

Donc, je crois que le mieux, dans ces affaires, c'est de mettre l'ensemble des bilans sur la table et de laisser nos concitoyens en décider. C'est l'élection qui ramène la vérité. Voilà, nous n'avons pas à voter sur ce qui n'est qu'une information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Je vous propose de passer la parole à Bernard ROMAN pour le débat sur les orientations budgétaires.

03/987 - Commune Associée d'Hellemmes - Donation de Madame MACQ.

03/988 - Commune Associée d'Hellemmes - Rédaction d'un article - Rémunération d'un journaliste.

Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.

03/989 - Commune Associée d'Hellemmes - Avis du Conseil Communal sur la demande de subvention de l'association "Edouard et Célestin vont en bateau" dans le cadre des activités Multimédia.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe Union pour Lille s'abstenant).

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

03/923 - Association des Psychomotriciens de la Région Nord - Organisation d'un congrès à Lille du 2 au 4 octobre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/924 - Ligue Française contre l'épilepsie - Organisation des 7èmes Journées Françaises de l'Epilepsie à Lille Grand Palais du 8 au 10 novembre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/925 - Institut Social Lille Vauban - Organisation d'un colloque international à Lille du 17 au 19 mars 2004 - Subvention exceptionnelle.

03/926 - Exercice 2003 - Transferts de crédits.

03/927 - Pouponnière Municipale - Exercice 2003 - Décision Modificative n° 2.

Adoptés.

03/928 - Société Civile Immobilière Saint-Louis - Garantie d'emprunt - Avenant - Révision du taux d'intérêt.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur RICHIR ne prend pas part au vote).

03/929 - Exercice 2004 - Débat d'Orientation Budgétaire.

.../...

Merci, Madame le Maire.

Le débat d'orientation budgétaire est un débat qui nous est imposé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il ne s'agit donc pas, ce soir, de parler d'une manière précise de ce que nous allons engager en 2004 budgétairement, mais plutôt d'examiner les conditions financières, budgétaires, dans lesquelles nous préparons ce budget et, naturellement, d'indiquer au Conseil Communal et, au-delà du Conseil Municipal, aux Lilloises et aux Lillois, ce que nous prévoyons en matière de recettes les concernant et plus particulièrement de fiscalité.

C'est l'occasion pour moi, en donnant quelques chiffres, de redire quelle est la place des différents types de recettes dans le budget de la Ville.

Nous avons, en 2003, un budget qui était environ de 269 M€ et nous prévoyons, en 2004, dans l'état actuel des choses, un budget qui passerait donc de 269 M€ à 272 M€, soit un peu plus de 3 M€ d'écart, c'est-à-dire une évolution de la dépense d'un peu plus de 1%, ce qui est certainement l'évolution de la recette budgétaire de la Ville la plus faible depuis un certain nombre d'années.

Pour l'exemple, pour vous montrer la difficulté de cet exercice budgétaire, si l'on regarde simplement une évolution classique du personnel de la Ville de Lille, sans modification de structure, si l'on regarde simplement le glissement vieillesse technicité, les promotions internes à la Ville de Lille, sans modifier le nombre d'agents, c'est déjà 4 M€.

Or, la différence entre les recettes de l'année dernière et les recettes de cette année est de 3 M€.

D'où viennent ces recettes ? Les Lillois peuvent peut-être penser qu'elles viennent des impôts locaux.

Eh bien, sur les 272 M€, il y en a à peu près 110 qui viennent des impôts locaux, de ceux que nous votons. Nous votons donc pour moins de la moitié de nos recettes.

Sur ces 110 M€ -111 plus précisément- 100 viennent de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, foncier non bâti résiduel à Lille -la taxe d'habitation payée par les locataires, la taxe foncière payée par les propriétaires- et 11 M€ viennent, non pas de la fiscalité, mais de ce qu'on appelle les revenus du domaine public, c'est-à-dire les droits d'entrée dans nos piscines, dans nos établissements, le paiement des tickets de restauration scolaire, un certain nombre de recettes comme celles-là.

Alors, d'où vient le reste puisque sur 272 il n'y en a que 111 qui sont en fait décidés par nous ?

Une partie importante vient de la Communauté Urbaine. Depuis que la Communauté Urbaine perçoit pour nous la taxe professionnelle, elle reverse à la Ville 55 M€. Il y a des taxes diverses, indirectes, ou des compensations qui viennent dans le giron de la Ville.

Et puis, il y a un poste qui est le poste des dotations qui sont versées chaque année en France par l'Etat aux collectivités territoriales. Ce poste correspond à peu près à 25% du budget de la Ville, en fait environ 60 M€ sur les 272 M€ de budget de la ville de Lille.

Et, mes chers collègues, ce qui rend en 2004 l'exercice budgétaire extrêmement difficile, -j'ai cherché le mot longtemps mais je crois que c'est le plus vrai- c'est une forme de racket organisé par l'Etat sur les Collectivités locales d'une manière générale et sur la Ville de Lille en particulier.

.../...

En 2004, pour la première fois depuis que j'ai l'honneur de m'occuper des finances de cette Ville, le montant des dotations en euros constants va être inférieur en 2004 à ce qu'il était en 2003.

750.000 € de moins perçus par la ville sur les quatre dotations additionnées en 2004 par rapport à 2003.

Vous savez que le montant des dotations est fixé dans la loi de finances, dans le budget de l'Etat et dans cette même loi de finances, on prévoit un taux d'inflation à 1,5%. On pourrait donc penser normal que les dotations soient au moins indexées sur ce taux d'inflation. Eh bien, si elles avaient été indexées sur ce taux d'inflation, ce n'est pas 750.000 € que nous perdrons, mais 2,5 M€.

Il manque donc, de la part des dotations d'Etat, pour être simplement au niveau de l'inflation dans nos dépenses courantes, 2,5 M€. C'est 2,5% d'augmentation des impôts locaux à Lille ! Et cela nous manque cruellement sur 25% des recettes de la Ville en 2004.

Et je ne parle que de 2004, parce que j'ai presque honte de m'être trompé en parlant du débat d'orientation budgétaire en 2003. Heureusement que la presse m'a corrigé, puisque je vous avais dit qu'il nous manquait 2 M. En fait, lorsqu'on a eu les notifications, on s'est aperçu qu'on s'était trompé et que c'était près de 3 M€ qu'il nous manquait en 2003 par rapport à ce que nous estimions être les participations de l'Etat. Ce qui fait que quand vous faites le point de 2002 à 2004, le manque à gagner des versements de l'Etat aux collectivités locales, à la Ville de Lille particulièrement, représente 6 M€, c'est-à-dire 6,7% de fiscalité !

Je n'ai pas trouvé d'autre terme pour le dire que le terme de « racket », parce que l'administration publique, le service public c'est aussi le service public local. Et cet argent qui est donné par l'Etat aux Collectivités locales, c'est l'argent du service public, c'est l'argent des contribuables.

Mais quand d'un côté on baisse l'impôt sur le revenu de 3%, payé, je le rappelle, par 50% des Français, les plus favorisés par définition, et qu'on laisse aux Maires le soin d'augmenter les impôts locaux en baissant les dotations aux Collectivités locales, je veux rappeler que la taxe d'habitation est payée, elle, par 80% des Lillois et donc, y compris, par les Français défavorisés.

Eh bien, c'est une politique injuste parce qu'on fait payer par les Français les plus défavorisés les cadeaux qu'on fait aux Français les plus favorisés. C'est la réalité tangible des chiffres et c'est d'autant plus grave que, dans ces dotations, il y a naturellement des dotations qui sont classiques pour toutes les Collectivités territoriales, qui sont calculées en fonction du nombre d'habitants, mais il y a aussi des dotations qui sont sociales. Et devinez celles qui baissent le plus ? Ce sont les dotations sociales, la DSU, la dotation de solidarité urbaine !

Ce qui veut dire que plus on est pauvre aujourd'hui dans la France de Monsieur RAFFARIN, plus on est une Collectivité pauvre, plus les dotations baissent d'année en année et plus on nous amène à demander d'impôts locaux à des populations qui sont, par définition, plus pauvres qu'ailleurs. C'est la réalité !

Quand je regarde la DSU, la dotation de solidarité urbaine, je regarde les chiffres au niveau de la ville de Lille, objectivement, sans prendre de grande théorie.

De 1995 à 2001, la dotation de solidarité urbaine à Lille a triplé. Elle est passée de 1.700.000 € à 5.200.000 €.

.../...

En 2004, elle est inférieure à ce qu'elle était en 2002. Nous avons 5.800.000 € en 2002, nous avons 5.300.000 € en 2004. C'est le résultat d'une politique nationale qui est une politique qui renforce les inégalités au niveau du territoire et qui amène, mécaniquement, un certain nombre d'élus locaux -c'est la moyenne présentée par l'INSEE récemment- à augmenter les impôts locaux dans les communes en 2003 de plus de 3% pour la taxe d'habitation, c'est-à-dire une somme largement supérieure à la baisse de l'impôt sur le revenu consentie pendant la même année par Monsieur RAFFARIN.

Alors, moi, j'appelle ça, au niveau de la Ville de Lille, l'« impôt Raffarin ». Ce n'est pas la taxe d'habitation, c'est l'impôt Raffarin que nous amène mécaniquement la baisse de participation de l'Etat.

Le compte est facile à réaliser, il est d'ailleurs imparable. La Ville percevra, en 2004, 60.500.000 € de l'Etat en dotations, alors qu'elle aurait dû en percevoir 63, soit 2,5 M€ d'écart, si ces dotations avaient été simplement indexées sur l'inflation. 2,5 M€, c'est 2,5 points d'augmentation de la fiscalité ! C'est l'impôt Raffarin !

Et si je le prends depuis 2002, l'impôt Raffarin, c'est 6,7% de la fiscalité !

Alors on se dit que, quand même, ce gouvernement est dur avec les collectivités.

Mais c'est oublier la cerise sur le gâteau dont personne n'a parlé. On va travailler dans les collectivités le lundi de Pentecôte. Généralement, les Français n'aiment pas, mais ils se disent : "bon, c'est tout, on va travailler un jour de plus".

On va donc demander à nos employés municipaux de venir travailler le lundi de Pentecôte puisque ce sera la loi. On ne va pas les payer plus, ils sont mensualisés, ils sont fonctionnaires, donc on peut penser que cela ne va rien coûter à la Ville de Lille. Non ! mais cela va rapporter à l'Etat !

Que nous dit le plan de lutte contre la dépendance des personnes âgées ? Quelle est la sublime invention de ce gouvernement pour finalement racketter un peu davantage les collectivités ? Vous allez payer les cotisations d'un jour de travail supplémentaire ! Il n'y a pas de jour de travail supplémentaire en matière de paie, c'est la même chose, mais on va nous amener à payer 0,3% de cotisations sociales supplémentaires sur un jour qui était payé avant sans être travaillé, qui va être maintenant payé en étant travaillé et qui va nous amener à payer, chaque année à l'Etat, 223.600 € supplémentaires, soit 0,3% d'une journée de travail supplémentaire qui est imposé à l'ensemble des collectivités de France.

Là encore, on finance le plan de lutte contre la dépendance des personnes âgées en faisant payer 80% des Français, mais en baissant parallèlement l'impôt sur le revenu de 3%.

J'aurais préféré, parce que cela aurait été une vraie politique de solidarité, puisqu'on s'est rendu compte qu'il fallait financer ce plan contre la dépendance des personnes âgées, qu'on réfléchisse à l'annulation de la baisse des impôts sur le revenu pour éviter d'en demander aux plus pauvres, sous prétexte qu'ils sont les plus nombreux. Cela devient un grand classique de la politique de l'Etat.

Alors, il y a ces quatre dotations qui baissent, il y a cette petite cerise sur le gâteau de 225.000 €, 0,25% de la taxe d'habitation et on peut en ajouter...

La subvention emploi jeune, vous savez que cela a été supprimé. Il n'y a qu'à se promener dans les établissements lillois pour se rendre compte que ceux qui nous disaient que cela servirait à rien en aurait le témoignage opposé dans les établissements scolaires, primaires ou secondaires, dans les associations. Les emplois jeunes manquent cruellement aujourd'hui, mais cela permet à l'Etat de faire des économies substantielles.

.../...

L'année dernière, nous avons encore 2.700.000 €, mais en 2004, il n'y aura plus que 800.000 € et plus rien en 2005.

Et puis, puisque je voyais ce matin le Ministre de la ville sur mon écran de télévision vanter le renouveau de la politique de la ville, je voudrais lui dire, ou que ses amis lui disent que, l'année dernière, nous avons dans le cadre du grand projet de ville, la politique de la ville, une subvention de fonctionnement. Au niveau du budget de l'Etat, ce n'était pas énorme, 326.000 €, mais 326.000 € aux mains des associations du secteur social de la Ville de Lille, c'est un effet de levier fantastique !

Eh bien, on nous a informés, il y a quelques semaines, que ce crédit était purement et simplement supprimé. On est passé de 326.000 qui ont permis de financer des dizaines et des dizaines d'actions, quelquefois toutes simples, avec des associations qui avaient envie de réunir des familles dans un quartier, d'organiser un déplacement, de faire se rassembler des gens, on est passé de 326.000 à 0 ! Plus rien ! L'Etat déserte ce type de politique.

Et quand on voit -c'est le dernier élément que je veux dire au niveau du désengagement de l'Etat- que cette politique du Gouvernement s'accompagne de suppressions massives de financements à des associations du secteur social qui sont les partenaires de la Ville et qui, pour certaines, risquent purement et simplement de disparaître aujourd'hui, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine de la prévention, de la lutte contre la toxicomanie, de l'accueil des sans domicile fixe, la situation devient réellement catastrophique et il est clair que la Ville ne pourra pas compenser, au-delà de l'effort qu'elle doit déjà faire sur elle-même pour éviter de mener une politique fiscale injuste, ces désengagements de l'Etat qui s'ajoutent à ceux que la Ville doit déjà subir sur ses propres ressources.

Donc, l'environnement extérieur de la préparation du budget nous met dans une situation extrêmement difficile en termes de recettes -d'ailleurs exclusivement en termes de recettes- émanant des dotations de l'Etat et de ses subventions. Si l'environnement externe n'est pas favorable, je pense, Madame le Maire -et personne dans cette assemblée ne pourra dire le contraire- que votre majorité peut s'enorgueillir de la qualité de sa gestion et des choix qui ont été faits ces dernières années, notamment en matière de désendettement.

En effet, c'est cela qui va nous permettre aujourd'hui de construire un budget qui nous évitera, nous le pensons, d'ajouter une injustice de la Ville à une injustice patente du Gouvernement et de l'Etat.

La dette totale de la ville était en 1996 de 267 M€. Elle est passée à 202 M€ cette année et elle passera, l'année prochaine, à 187 M€. C'est une baisse de 30% de l'endettement de la Ville en 8 ans.

L'annuité de la dette, c'est-à-dire ce que nous remboursons chaque année, les emprunts que nous remboursons chaque année, est en 2003 de 40,7 M€, elle sera en 2004 de 34,3 M€, soit une économie de dépense de 6,4 M€.

L'économie que nous avons faite sur les ratios d'endettement font de Lille aujourd'hui l'une des Villes les moins endettées dans sa strate de financement. C'est une excellente nouvelle par rapport à l'avenir, car cela nous permet de voir l'avenir en pouvant supporter un certain nombre de dépenses nouvelles qui pourraient être nécessaires, mais c'est surtout une excellente nouvelle pour le présent, parce que cela nous permet de dégager des marges de manœuvre liées à nos baisses de remboursement d'emprunt.

Je vous parlais tout à l'heure de ce à quoi correspondait l'impôt Raffarin, 2,5% ou 6,7%, eh bien la baisse de l'annuité de 6,5 M€, c'est un gain de fiscalité pour les Lillois de 6,5% sur la taxe d'habitation.

.../...

Je crois que nous pouvons nous en féliciter, c'est ce qui nous amène d'ailleurs à préparer le budget dans les conditions que je fixe en trois minutes.

En fonctionnement, nous savons qu'il y a des dépenses qui évoluent mécaniquement. Ce sont celles qui concernent le personnel, à personnel constant et en continuant notre politique d'intégration des emplois jeunes. Nous avons fait le plus difficile l'année dernière avec 155 emplois jeunes en 2003 et nous allons poursuivre cette politique en 2004, mais le cap est moins important que l'année dernière. 3% d'évolution, cela fait 4 M€.

Il y a des augmentations contractuelles des dépenses de gestion. Quand le Gouvernement augmente le timbre poste de 10%, la Ville augmente son budget affranchissement de 10% parce que la Ville envoie toutes ses enveloppes au tarif postal et même si le Gouvernement n'intègre pas l'inflation dans ses dotations, ce sont des dépenses qui s'imposent à nous d'une manière mécanique.

Pour le reste, dans le cadre d'une discussion que nous menons sous l'autorité de Martine AUBRY, avec Pierre de SAINTIGNON et l'ensemble des adjoints, nous recherchons, avec tous les adjoints, à financer toutes les dépenses nouvelles par redéploiement des dépenses qui existaient. Et nous nous posons naturellement une question que tout le monde se poserait à notre place.

Devant le désengagement massif de l'Etat, devons-nous suppléer aux carences de l'Etat par un effort accru de la fiscalité ?

Disons-nous aux Lillois : "Voilà, nous tenons nos engagements par rapport à nos dépenses, par rapport à ce que nous avons présenté aux Lillois en 2003, mais l'Etat se défile, l'Etat recule dans ses engagements, il est passé dans ses dotations de 66 millions à 60 millions en deux ans, donc on vous présente la facture, c'est aux Lillois de payer l'impôt Raffarin" ?

Nous ne souhaitons pas le faire parce que la taxe d'habitation est sans doute l'un des impôts les plus injustes qui existent aujourd'hui dans notre système fiscal. Et si nous répercutons mécaniquement ce désengagement de l'Etat, nous ajouterons une injustice à une première injustice. Donc, nous souhaitons tout faire pour essayer de l'éviter et rechercher encore dans notre gestion les économies qui nous permettront de poursuivre notre politique de modération fiscale, mais en prenant garde de préserver la qualité du service public local.

Cela veut dire que, dans la préparation budgétaire, et je n'en dirai pas plus sur le fond des choses, nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler à l'occasion du débat, mais en tout cas à l'occasion de la présentation du budget dans un mois, nous veillerons à préserver un certain nombre d'axes.

Nous allons être, en 2004, la Capitale Européenne de la Culture, c'est vrai que nous pouvons nous féliciter d'avoir financé intégralement le budget de fonctionnement de Lille 2004 dans les 4 années qui viennent de s'écouler et de n'avoir rien à inscrire en dépenses exceptionnelles en 2004 pour financer le budget de fonctionnement de Lille 2004.

Mais nous allons quand même inscrire quelques petites sommes, car à côté du rayonnement que nous devons assurer à la Ville, à la métropole à l'occasion de Lille 2004, nous devons veiller à ce que Lille 2004 soit la capitale de tous les Lillois et que tous les Lillois puissent, par des tarifs particuliers, Martine AUBRY l'évoquait tout à l'heure, ou par des accès privilégiés à un certain nombre d'événements ou à un certain nombre de locaux, puissent se sentir finalement porteurs de l'âme de Lille 2004 et ambassadeurs, comme il en existe à travers l'ensemble de la région, de Lille 2004, en tout cas que Lille 2004 leur appartienne. Cela, je crois que c'est le développement, le rayonnement et la soli-

.../...

darité, l'appropriation par tous les Lillois, et cela, vous le verrez dans notre budget. Vous verrez le souci toujours renforcé de la proximité.

Que ce soit en matière d'investissement ou en matière de fonctionnement, la fin de la période des grands travaux va nous amener à renforcer encore le travail que nous menons sur les équipements de proximité, sur la maintenance des équipements de proximité, pour que ce soit beau pour les Lillois dans leurs quartiers, pour que leurs écoles soient belles, pour que leurs équipements soient beaux, bien entretenus, qu'il s'agisse de bâtiments sportifs, de bâtiments associatifs, de centres sociaux, d'écoles maternelles ou primaires.

La troisième chose, c'est une qualité de vie au profit des habitants, avec une dimension supplémentaire que Martine AUBRY a voulu que nous introduisions dans la problématique du travail budgétaire et sur laquelle nous avons commencé à travailler. Alain CACHEUX présentera un rapport sur cette question prochainement. C'est ce que nous allons faire sur le logement.

Nous pensons qu'il faut, au-delà des dispositifs nationaux qui existent, au-delà des politiques qui sont menées par la Communauté Urbaine, que la Ville de Lille fasse un effort supplémentaire pour que l'on puisse, là aussi malheureusement, compenser un certain nombre de désengagements de l'Etat en matière de logement, de crédits réservés aux logements, mais que l'on puisse aussi faire un peu plus pour des Lillois qui sont juste à la limite des dispositifs plafonds qui sont fixés par les textes et que nous puissions, de cette manière, essayer d'avancer sur un problème qui est largement ressenti comme difficile au niveau de la Ville.

Enfin, nous poursuivons, au niveau de la politique d'investissement, la discipline que nous nous sommes nous-mêmes fixée, il y a une petite dizaine d'années maintenant, en limitant notre recours moyen à l'emprunt à 22.900.000 par an, ce qui nous permet de poursuivre le désendettement de la Ville. Mais, je veux le dire avec force, c'est quasiment un cri d'alarme qui ne concerne peut-être pas la Ville de Lille aujourd'hui, mais qui en tout cas la concernera demain si les choses vont dans le même sens, et qui va concerner, dès cette année, un certain nombre de collectivités.

La Ville de Lille est bien gérée, tous les organismes qui examinent nos comptes, que ce soit des organismes publics ou privés, le mentionnent. Tous nos ratios sont bons, ce qui n'a pas toujours été le cas parce que nous avons pris un certain nombre de risques financiers en osant un certain nombre de projets; mais nous avons une chance énorme, c'est notre désendettement qui nous permet d'avoir des marges de manœuvre. Nous l'avons voulu, nous l'avons fait.

Mais les Villes, les Collectivités qui n'ont pas ce désendettement, aujourd'hui, sont sur des niveaux d'augmentation de la fiscalité prévisible à deux chiffres et c'est insupportable pour la population! Quand c'est pour un an en se disant qu'après on verra le jour, c'est bien, mais si la politique qui est celle engagée par le Gouvernement se poursuit, si les dotations continuent à baisser, ce sont des pans entiers du service public local qui disparaîtront !

Or, le service public local, c'est quand même l'un des moyens de maintenir la cohésion sociale dans un certain nombre de communes, dans un certain nombre de quartiers. Nous en savons quelque chose à Lille.

Et donc, je pense que même si nous réussissons à faire ce budget en poursuivant notre politique de modération fiscale et en n'augmentant pas nos taux aujourd'hui, nous devons mettre en garde les citoyens, leur dire clairement qu'il s'agit d'un problème politique majeur pour l'avenir et espérer que le Gouvernement modifiera sa politique dans l'avenir.

.../...

Madame le Maire - Merci, Monsieur ROMAN, de cette vérité malheureuse mais réelle.

M. DECOCQ - Madame le Maire, mes chers collègues, nous avons connu autrefois des débats d'orientation budgétaire, je dirai comptables, même des débats ennuyeux. Nous avons pourtant réussi à les transformer en débats politiques, peut-être, quelquefois fructueux.

Ce soir, on nous invite à un débat politique qui sera, croyez-le, rugueux. Il l'est du fait de Bernard ROMAN, il le sera de mon propre fait.

Monsieur ROMAN, vous nous présentez un texte d'orientation budgétaire qui manque d'inspiration. 25 minutes en ce qui concerne l'attaque du Gouvernement, 3 à 4 minutes concernant réellement les propositions, et encore, très vagues, concernant la Ville de Lille.

Vous ne trouvez pas, vous n'avez pas trouvé la clef de ce qui doit être la plus-value lilloise dans le cadre du nouveau paysage des compétences communautaires.

La vérité c'est que vous tentez de dissimuler la vacuité de vos propositions derrière une attaque politicienne sans précédent du Gouvernement.

Je vais donc d'abord démonter cette attaque pour ensuite faire un travail surprenant pour l'Opposition, c'est-à-dire vous proposer un vrai débat d'orientation budgétaire sur ce qui devrait être l'excellence lilloise.

Votre présentation caricaturale cumule, bien sûr, les caractéristiques habituelles du genre, l'amnésie, le procès d'intention, voire la mystification. Comme si le Gouvernement s'était fixé comme objectif et comme objectif seul de pénaliser les collectivités locales.

S'agissant de la DGF, le mécanisme qui régit les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales a été mis au point, me semble-t-il, par vous-mêmes en 1999. Ce contrat, arrivant à échéance en 2001, a été reconduit chaque année depuis. Le principe de ce contrat étant d'indexer les dotations de l'Etat sous enveloppe à l'évolution de la croissance et d'une partie de l'inflation.

Comment comprendre les reproches de Bernard ROMAN qui constate une évolution moindre par rapport aux années précédentes alors que les règles de ce contrat ont été instituées par les Socialistes d'une part et que, d'autre part, la croissance ne dépend pas du Gouvernement actuel. Si les règles de la croissance de la DGF ne sont pas bonnes, pourquoi les avoir mises en place de cette manière, pourquoi ne pas les avoir changées lorsque vous étiez au Gouvernement ?

En réalité, les communes et les collectivités locales doivent subir et gérer les ardoises laissées par le Gouvernement Jospin.

Vous parlez de racket, il n'y a pas de racket du Gouvernement Raffarin, il y a par contre un véritable délit de grivèlerie des Socialistes ! Vous êtes partis sans payer, Mesdames et Messieurs les Socialistes !

Coût des 35 heures pour les communes : plus d'un milliard d'euros.

Combien pour Lille ?

La mise en place de l'APA, en lieu et place de la PSD, faisant passer le coût de 700 millions d'euros en 2001 à 2,5 milliards d'euros en 2002, à 3,7 milliards d'euros en 2003, sans financement prévu par la loi.

.../...

Oui, ardoise sans précédent !

Le Gouvernement Raffarin doit bien sûr l'éponger alors même que la France est confrontée depuis deux ans au retournement de conjoncture le plus brutal qu'elle ait subi depuis deux décennies.

Vous revenez sur les conséquences de la politique emplois jeunes. Que voulez-vous, cher Bernard ROMAN, nous avons proposé au pays un autre avenir pour notre jeunesse et le pays nous a suivis.

La vérité, encore une fois, c'est que vous vous êtes enfermés dans votre idéologie et que vous voulez à toute force maintenir ici, au local, une politique que les Français ont condamnée au national. Cela coûte cher aux contribuables lillois et n'assure malgré tout pas l'avenir durable des jeunes Lillois.

Vous êtes toujours dans l'illusion du recours à la création d'emplois publics alors que nous avons dit aux Français, qui l'ont approuvé, que nous créerons toujours plus de richesses en développant l'emploi durable dans le secteur marchand.

Vous vous êtes malgré tout entêtés dans le traitement social du chômage qui consiste à faire financer par l'impôt le coût des emplois publics.

Cette formule devrait être réservée aux seuls publics en très grande difficulté, ceux pour lesquels la réinsertion dans le tissu économique demande, c'est vrai, un effort très particulier.

C'est dans cette philosophie politique approuvée par les Français que le Gouvernement développe une politique de contrats jeunes en entreprise. Plus de 100 000 prévus l'an prochain, aujourd'hui 110 000 sont déjà signés, l'objectif, courant 2004, étant de 235 000 contrats. Et ce sont des jeunes peu qualifiés recrutés en CDI. Ce pari que vous avez toujours contesté est en train d'être gagné.

Bien sûr, le Gouvernement fait ses choix en conséquence, tout comme vous aviez fait les vôtres puisque dans le dernier budget adopté par la Gauche en 2002, la moitié seulement du dispositif était destinée au secteur marchand.

Notre position n'est pourtant pas dogmatique et nous savons que pour certains le passage par un contrat du secteur non marchand peut être une étape utile, voire même indispensable.

C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 2004 prévoit 170 000 CES et 15 000 CEC. J'imagine que les 33 Lillois devraient bien y trouver leur financement.

Sur les emplois jeunes, je veux être plus précis encore.

De 1997, date de création du dispositif, à 2002, vous n'avez rien entrepris pour imaginer la sortie des emplois jeunes et, contrairement à ce que vous affirmez aujourd'hui, il y a bien un financement à la sortie du dispositif des emplois jeunes.

En 2003, 2,7 milliards d'euros, soit le premier poste de dépenses du budget du Travail.

En 2003 toujours, 40 M€ pour la signature de conventions pluriannuelles et 10 M€ pour l'aide aux associations pour des aides dégressives aux associations intervenant dans le secteur social. En 2004, pour les associations ayant créé un poste en 1999, il sera possible de bénéficier d'une aide de l'Etat, par le biais de conventions de trois ans pour faciliter la sortie du dispositif.

.../...

Vous parlez des associations, nous avons créé le CIVIS pour les jeunes de 16 à 22 ans sans emploi ou peu qualifiés, porteurs d'un projet à vocation humanitaire, l'aide de l'Etat variant de 33% à 66% du SMIC lorsque le contrat concerne l'aide aux personnes en grandes difficultés.

Je ne vous ai pas entendu parler -mais je vous ai lu- de la décentralisation cette fois.

Là, vous faites encore une fois un procès d'intention puisque j'ai lu dans votre rapport « Une seule certitude, la poursuite du désengagement de l'Etat ». Il est vrai que, pour vous, le désengagement de l'Etat c'est le leitmotiv qui semble justifier encore une fois toutes vos turpitudes.

Si le cadre juridique de la décentralisation a été voté, il n'en reste pas moins que, aujourd'hui, aucun transfert de compétence n'est effectif.

Dès lors, il est faux de prétendre que les collectivités locales sont dans l'obligation d'augmenter leurs taux fiscaux afin de prendre le relais des compétences de l'Etat.

M. ROMAN - Je n'ai pas dit ça.

M. DECOCQ - Vous l'avez écrit.

M. ROMAN - J'ai dit « Pour l'avenir » Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Il est évident que la politique des précédents Gouvernements en matière de décentralisation peut faire craindre aux élus locaux une tentative de l'Etat.

Bien sûr, la politique des précédents Gouvernements en matière de décentralisation pourrait vous faire craindre une tentative de l'Etat de transfert de charges.

Mais pour la première fois, vous le savez, vous l'avez voté, Monsieur le Député, vous l'avez voté à Versailles, il est inscrit dans la Constitution que chaque transfert de compétence sera accompagné des financements correspondants. Dans la Constitution !

M. ROMAN - Comme la suppression de l'ASS !

M. DECOCQ - A la différence de ce qui s'est fait pour les 35 heures où les collectivités ont dû assumer seules, le transfert du RMI par exemple s'accompagne des ressources sur la TIPP.

Aucune compétence n'ayant été décentralisée, il est faux de prétendre que les charges des communes vont s'accroître. D'ailleurs, sur le tableau que vous présentez, aucune nouvelle dépense due à la décentralisation n'est inscrite.

Vous critiquez la loi Borloo. Ceci ne vous empêche pas d'ailleurs -et je vous comprends-, déjà dès ce soir, sur la table, de solliciter l'aide de l'Etat... Et vous serez sans doute parmi les premiers à en bénéficier. L'aide de l'Etat sur cette politique de renouvellement urbain est de 2,5 milliards d'euros.

Où est le désengagement de l'Etat ?

Je passe du national au local.

.../...

Pour la rénovation des halles de Wazemmes, il y a plein de subventions, Madame POLIAUTRE peut relever la tête, vous empocher 400 000 € du FISAC. Malgré vos dénégations et malgré les dénégations de Mme POLIAUTRE, sans doute embarrassée de reconnaître publiquement ce qu'elle doit à un Gouvernement qu'elle combat, ou à son Député. Et pourtant, c'est bien un fonds d'Etat. Merci, l'Etat, Madame POLIAUTRE !

Vous vous êtes à un moment donné interrogé sur la confirmation de l'aide de l'Etat à Lille 2004. Eh bien, cet Etat qui se désengage vous a promis 14 M€, 20% du total, c'est le plus grand des contributeurs.

Encore une fois, où est le désengagement de l'Etat ?

Au contraire, merci, l'Etat.

Voyez-vous, cher collègue, Adjoint aux finances, Député de l'Opposition nationale, votre procès est extravagant.

Mais il vous éloigne des préoccupations de la Ville au point de n'y consacrer que deux pages dans votre document. Et pourtant, je l'ai souvent dit, depuis 2001, il est essentiel, dans le nouveau paysage du transfert des compétences à la Communauté Urbaine, de conforter, voire de créer une identité lilloise, une imagination lilloise, pourquoi pas une excellence lilloise ?

J'aborde maintenant la partie que j'aurais souhaité voir aborder d'entrée de jeu par Bernard ROMAN.

Que pèsera notre identité lorsqu'un jour proche notre budget sera dix fois plus petit que celui de la Communauté Urbaine ?

Voulez-vous limiter le rôle du Maire de Lille à celui de régisseur des décisions de la Communauté Urbaine ?

Je ne suis pas opposé, vous le savez, à cette évolution historique du transfert vers une grande métropole des moyens d'investissement. Je sais aussi que nous n'avons pas beaucoup de choix.

Mais pouvez-vous vous satisfaire, par exemple, de dépendre des arcanes politiques, voire politiciennes, sévissant quelquefois, il faut bien le reconnaître, rue du Ballon pour financer une saison d'opéra, d'abord refusée au printemps, puis finalement acceptée à l'automne, je ne veux pas penser « octroyée », cela serait blessant pour notre fierté lilloise.

Ce fut, à quelques nuances près, la même chose pour le stade où nous sommes apparus comme des quémandeurs.

Par deux fois, dans ces moments-là, j'ai d'abord été du côté de ma ville, avant tout calcul partisan, reconnaissez-le.

Je sens pourtant qu'il nous reste un espace de créativité et d'initiative qui n'est pas l'univers de la Communauté Urbaine et cet espace-là qui peut distinguer Lille n'est pas assez exploré dans ce débat d'orientation budgétaire.

Je mets bien sûr à part Lille 2004 où, cette fois, Lille se fait la part belle grâce à des financements extérieurs, notamment de l'Etat.

.../...

Je voudrais en suggérer quelques exemples qui ont toute leur place dans un débat d'orientation budgétaire nouvelle formule, qui seraient constitutifs d'une réelle plus-value lilloise par rapport aux autres villes de la communauté.

D'abord, exemplaire sur les économies de gestion.

Toutes les compétences étant transférées, n'est-il pas temps de faire un véritable audit de la gestion municipale et de justifier la hauteur de nos dépenses ?

Peut-être d'ailleurs la motivation de l'action municipale justifiera-t-elle toujours ce haut niveau, nous ne sommes pas obtus ?

Mais, pour l'instant, vous ne faites même pas l'effort d'une tentative d'explication, un seul paragraphe page 8 évoque l'intention -je vous cite- « d'optimiser les dépenses de fonctionnement ». C'est un peu vague.

Nous attendons d'ici le budget une explication détaillée et des propositions crédibles de gains de productivité. C'est tout de même, dans une période financière que vous qualifiez de contraignante, une première démarche à conduire pour les dirigeants d'une ville.

Un autre objectif sur lequel nous sommes naturellement prêts à vous suivre, c'est bien sûr l'amélioration de la qualité de la vie des familles. Nous verrons, dans le budget, l'effort programmé pour la petite enfance et comment vous comptez augmenter les 1 600 places actuelles par rapport à l'objectif d'une hausse de 30%.

S'agissant d'ailleurs des enfants, mais scolarisés cette fois, vous nous indiquerez peut-être dans votre réponse où vous en êtes du grand débat sur le projet éducatif global.

A l'autre bout de la vie, il faut faire face au très grand âge. Il y a, à Lille, 21 000 personnes de plus de 60 ans. D'ici 5 ans, ce nombre sera en augmentation prévue de 900 et d'ici 10 ans de 30%.

Parmi les réponses variées, vous avez mis en place des petites structures d'accueil de quartier, c'est très bien. Il n'en reste pas moins qu'en terme de places, les fermetures successives d'hospices, Gantois il y a très longtemps, Swynghedauw, Lemay, Van hende, qui ne correspondaient bien sûr plus du tout à une qualité de vie compatible avec nos exigences actuelles, ont tout de même conduit à une diminution du nombre de places. Vous avez, bien sûr, eu raison de fermer ces structures mais il y a, là aussi, des propositions à nous faire dans le budget par rapport à l'avenir et par rapport à la place et à l'engagement que vous comptez prendre par rapport à ce très grand âge.

Précisément d'ailleurs, pourrez-vous nous confirmer que le dernier quartier non équipé de ce type de structure est aujourd'hui Saint-Maurice ?

Un autre domaine municipal, qui sera bientôt lui aussi transféré à la Communauté Urbaine, c'est la politique de l'habitat. Vous en avez parlé, Monsieur ROMAN.

A ce sujet, il y a une question de santé publique qui n'est traitée par personne, qui est celle du remplacement des canalisations en plomb à l'intérieur des logements. Madame POLIAUTRE a reçu une récompense pour la politique municipale sur le développement durable. Félicitations.

Mais que faites-vous précisément sur cette question importante qui, je m'excuse, pour l'instant est en jachère ?

.../...

Le financement de ce remplacement est lourd, vous nous direz ce que vous comptez financer, il est lourd pour beaucoup de ménages et il n'est pas financé par les collectivités. D'ailleurs, juridiquement, il ne pourrait pas l'être.

Ne commencez pas à vendre de l'illusion, il ne pourrait pas l'être.

Avez-vous une idée sur la question ?

J'en ai, on verra bien en ce qui concerne les vôtres.

Trouver une solution serait par exemple dans ce domaine de constituer une plus-value lilloise.

Une autre suggestion de plus-value lilloise serait, je vous le dis franchement, de reprendre lors du prochain budget le dossier des déplacements.

Après tout, les embarras de circulation ne concernent pas a priori que la seule ville de Lille, mais ils ont pris ici une dimension tellement impopulaire, contradictoire avec une modification acceptée et acceptable des comportements. La raison, chacun la connaît, elle réside dans l'entêtement idéologique anti-voitures de vos alliés Verts. Il est temps de déverrouiller la situation.

Le prochain budget devrait être l'occasion d'engager une évaluation du dispositif Citadine et, de surcroît, de réaliser une étude objective, chiffrée, mesurée de la réalisation ou non en centre-ville de quelques parkings de proximité.

Car affirmer qu'il a été créé plus de places de parking qu'on n'en a supprimé, c'est peut-être une vérité arithmétique, mais comment expliquer alors les embouteillages quotidiens dus justement à ce plan inadapté ?

Enfin, vous évoquez la ville du dialogue, la concertation. Eh bien, ce dialogue n'est pas vécu comme tel dans les Conseils de quartiers.

J'ai de nombreux rapports à ce sujet, tous me convainquent d'un réel mécontentement. Les Lillois qui m'en parlent souffrent manifestement d'un manque de considération. Le plus actuel et le dernier c'est celui du Vieux-Lille où on ne peut pas dire que règne le sentiment d'être écouté par la mairie centrale.

En particulier, il est indispensable d'organiser une concertation avec les riverains du futur stade qui, déjà, désapprouvent notre vote à la Communauté Urbaine et s'inquiètent des conditions qui seront les leurs avec le nouveau stade.

Pour en terminer sur les impôts, j'ai bien entendu le terme de modération fiscale mais je suis très prudent sur cette modération fiscale parce que si votre concept de modération fiscale est celui qui s'est traduit l'année dernière par une hausse, est-ce que ce sera encore une hausse cette année ? Si vous nous réservez pour les impôts, Madame le Maire, le même traitement que pour la circulation, nous n'avons pas fini de ne pas nous comprendre !

N'aviez-vous pas déclaré pour la circulation dans votre point de presse que vous vouliez réorganiser le passage de la circulation à la promenade ?

Avec cette appréciation si particulière des situations réelles, quelle sera la définition que vous donnerez à la modération fiscale ?

.../...

En situant ce débat au niveau national, et avec un parti pris politique et polémique, vous l'avez tronqué, je dirai même que vous l'avez confisqué. Je ne crois pas que notre démocratie municipale en sorte grandie et que cela réponde à l'attente des Lilloises et des Lillois, quelle que soit d'ailleurs leur tendance.

Chers collègues, Bernard ROMAN, pour votre dernier débat d'orientation budgétaire, j'attendais, j'espérais un autre face à face, mais sans doute êtes-vous déjà ailleurs ?

Madame le Maire - Oh ! Comment pouvez-vous un seul instant, après avoir entendu la force des propos de Bernard ROMAN, penser qu'il n'est pas pleinement dans son sujet ?

M. ROMAN - Il l'avait écrit avant de m'entendre ...

Madame le Maire - Je m'en rends compte. On lui répondra.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Cela fait toujours plaisir d'entendre des accents d'opposant dans la bouche de Christian DECOCQ, on voit là qu'on est à la veille de grandes consultations électorales.

Je ne vais pas vous dire que ma déclaration sera beaucoup plus objective parce que je ne rentre pas dans une vision manichéenne, pro ou anti-gouvernementale.

Chacun le constate aujourd'hui, le moral des Français est au plus bas, je ne l'invente pas, chacun le vit tous les jours. Le poids du chômage qui atteint les 10% et qui frappe surtout les jeunes et les chômeurs de longue durée, le pouvoir d'achat qui est en baisse, l'investissement qui est tributaire d'une demande extérieure qui se fait sentir.

A cela se rajoute une inflation qui pourrait atteindre les 2%, hors augmentation du prix du tabac, évidemment.

Et c'est la menace de la récession qui guette la France.

Cet environnement fragile, fragile pour les concitoyens, fragile pour les acteurs économiques, il est important, au niveau de la ville, que nous soulagions ces souffrances et non que nous les accablions.

Certes, la responsabilité du Gouvernement Chirac-Raffarin est totale. Mais vous avez, au niveau local, une partie de responsabilité.

L'Etat est coupable de se désengager, mais ne vaut-il pas mieux dépendre de la richesse que l'on crée plutôt que de l'assistance de l'Etat ?

Certes, les dotations sont en baisse et cela est d'autant plus choquant qu'au niveau national elles augmentent de 3,4%.

Il appartient à la Ville de créer ses richesses, de rendre son territoire attractif par une meilleure qualité de vie, par une offre de service, par des coûts de la vie qui sont supportables.

Vous l'avez dit, nous n'avons malheureusement plus d'autonomie fiscale, nous dépendons en grande partie des largesses de l'Etat et ses largesses, aujourd'hui, sont étroites.

.../...

Vous avez aussi, en forme d'aveu, considéré que les dotations de solidarité ne diminuent pas, non pas parce que Lille s'enrichit, mais parce que l'Etat se refuse à voir les conditions lilloises que nous connaissons.

Vous avez évoqué un certain nombre de dépenses supplémentaires qui nous guettent, en particulier la suppression du jour férié, que nous regrettons. Cette décision gouvernementale est tout à fait inadmissible, parce que ni les organisations syndicales, ni l'Episcopat n'ont été consultés.

Je ne vais pas me plaindre parce que, avec mes camarades, je ne vais pas pouvoir, ce lundi de Pentecôte, gravir les roches de Solutré mais, plus sérieusement, il y a là une atteinte au renforcement du lien social, sans qu'il y ait d'ailleurs de certitude de bénéfice pour les caisses de l'Etat puisque tout ceci va devoir passer par le biais de conventions collectives. Cette « mesurette » du Gouvernement Raffarin n'est pas à la hauteur des enjeux sociaux que nous connaissons et le Gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, par le biais d'une réduction des impôts.

Mais avouons, avec objectivité, que cette décision est la conséquence du déficit de la Sécurité Sociale consécutif à la mise en place des 35 heures. Et là, véritablement, on fait du replâtrage social et nous le regrettons.

Quant à la sortie progressive des emplois jeunes, nous n'avons pas varié, nous avons toujours considéré qu'il était impossible de financer publiquement la pérennisation de ce type d'emploi car il ne s'agit pas d'une réelle politique de l'emploi.

Avec de l'argent public, on peut toujours créer de l'emploi public mais la recette a ses limites, vous le savez très bien.

Alors que la Ville ne cesse de se dépouiller de compétences au profit de la Communauté Urbaine, elle va connaître un ratio frais de personnel/frais de fonctionnement qui va de plus en plus s'alourdir.

La politique de la ville, c'est quasiment le dispositif phare, même si on peut regretter qu'un certain nombre de documents ne soient remis aujourd'hui sur table, ce fameux plan Marshall des banlieues symbolise ouvertement l'échec de la politique de la ville, y compris sur Lille.

Il est vrai que sur le 1,5 milliard de francs promis par le Gouvernement Jospin, seulement 4% sont arrivés réellement dans les quartiers.

La démolition ou la réhabilitation de logements est insuffisante, voire inutile si l'équité sociale n'est pas préservée. Or, nous avons à Lille un quart de la population qui vit en zone urbaine sensible, deux tiers dans des grands ensembles très anciens. Or, les résultats de cette politique de la ville sont pitoyables.

Cohésion sociale malmenée, désaffection de certains quartiers, accroissement des inégalités sociales, en particulier en matière de santé, commerces en déshérence. Que dire sur l'absence du dispositif de sortie de ces zones urbaines sensibles ?

Vous me direz qu'il faut un certain nombre de solutions dans un contexte de fragilité budgétaire, qu'il faut évidemment redéployer les priorités budgétaires, comme la décongestion nécessaire du trafic, comme une nécessaire politique en direction des familles, comme la culture véritable pour tous, comme la restauration de la tranquillité dont vous reconnaissez qu'elle touche avant tout les populations les plus fragiles parce qu'elles sont davantage en contact dans les quartiers difficiles. Il est possible, aussi, d'articuler dimension sociale et développement économique, mais certainement pas par le biais du saupoudrage actuellement pratiqué.

.../...

On a un effort dans la présentation du débat budgétaire, à la fin du mandat, on finira peut-être par avoir un véritable débat. On est passé de 6 pages l'année dernière à 8 pages de documents, on est quand même loin du compte. Aucune évolution des postes budgétaires, aucune explication des marges de manœuvre par action, aucune consolidation financière, aucun état du patrimoine, ni du personnel.

Finalement, il nous faudrait avoir, pour véritablement avoir un débat budgétaire, des éléments comparatifs pour mener à bien tout débat prospectif.

J'en viens à l'inévitable question puisque, avec le talent qu'on lui connaît, notre Adjoint aux finances s'est mu en voleur chinois, celui qui avance tout doucement la main pour finalement vous dépouiller de vos effets.

Il nous a dit, à une époque, pour justifier les augmentations d'impôts que 54% des Lillois étaient exonérés ou dégrévés, entretenant volontiers cet amalgame entre les contribuables.

Or, vous le savez, et il l'a dit aujourd'hui, 80% des Lillois, y compris donc des revenus modestes, paient la taxe d'habitation et parfois, pour certains, cela représente un demi-mois, un mois de salaire, c'est tout à fait insupportable.

Nous avons connu les yo-yo fiscaux dans les périodes préélectorales, nous avons connu l'augmentation masquée de la fiscalité par le biais de la suppression des abattements.

Eh bien aujourd'hui, c'est promis, c'est juré, on ne va pas vous augmenter la fiscalité locale mais vous verrez, on y sera obligé quand même.

Ce débat d'orientation budgétaire, comme j'ai pu le lire dans vos notes, Monsieur ROMAN, cela aurait pu être le programme de la cité idéale. Mais l'idéal, ce n'est pas ce rêve ennuyeux et impalpable que vous nous proposez avec ce débat d'orientation budgétaire de 2004, mais, comme dit Baudelaire, c'est « L'homme redressé par l'homme » auquel, nous, nous aurions voulu voir donner la réelle priorité.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Madame le Maire, chers collègues, les effets de la financiarisation de l'économie, reflet d'un capitalisme brutal et mondial, privilégiant le rendement financier à la réponse aux besoins des populations, pèsent durement sur les collectivités locales.

Il est évident que la mise en œuvre de cette stratégie met aujourd'hui les collectivités locales dans cette situation parce qu'elle trouve ses relais.

Ce, d'autant plus que le Gouvernement Raffarin se fait l'ardent relais de la mise en œuvre de cette stratégie.

Monsieur DECOCQ vient de nous le prouver, son serviteur zélé, au point où il oublie de préciser que son premier acte de Député de cette nouvelle Majorité, la mise en place de ce Gouvernement, fut bizarrement de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes.

De même qu'il demanda immédiatement de baisser les tranches d'impôts sur le revenu les plus hautes.

.../...

Il s'agit, effectivement, du relais de cette stratégie de la financiarisation de l'économie et il trouve ses hommes partout, y compris dans notre assemblée, pour la défendre.

Les collectivités locales et territoriales, dont Lille au premier chef, se trouvent ainsi devant le dilemme, soit augmenter l'un des impôts les plus injustes pour faire face aux besoins réels des populations, soit entamer un redéploiement de ses dépenses, terme élégant qui signifie en fait, abandonner des pans entiers de ses missions publiques ou recentrer celles-ci sur ses compétences obligatoires.

Le désengagement de l'Etat pour 2004, l'équivalent a été évoqué tout à l'heure, est de 6,7 points de fiscalité. Cela, sans compter la velléité du Gouvernement de sortir du dispositif emplois jeunes, confirmée d'ailleurs par M. DECOCQ tout à l'heure, et les effets immédiats aussi de sa politique antisociale d'augmentation du chômage qui accroît les demandes d'aide sociale au niveau local.

En effet, les répercussions en terme de besoins sociaux de toute nature, relayées par la Ville, peuvent s'estimer actuellement environ à 3,3 points de fiscalité.

Bref, reconduire l'efficacité des réponses en terme de satisfaction des besoins pour les citoyens lillois exigerait 10 points de fiscalité.

Certes, nous l'avons entendu, le désendettement de la Ville, la baisse substantielle des intérêts que celle-ci devrait verser en 2004 permettent de dégager l'équivalent de 6 points de fiscalité.

Pour autant, nous continuons à nous poser la question, la croissance étant actuellement proche de 0, le chômage, lui, subit une forte augmentation. Nous savons que l'investissement est porteur d'emplois et que notre Ville peut contribuer à un début de relance.

Certes, elle ne peut pas résoudre à elle seule la relance, mais elle peut donner un signal.

La dotation de solidarité communale, reversée par la Communauté Urbaine après la mise en place de la TPU, et les autres recettes directes, devraient nous amener l'équivalent en gros de 2 points.

Reste, chers collègues, un différentiel de 2 points.

Bien sûr, il est possible en revisitant le détail des dépenses de trouver un équilibre et d'annoncer ainsi une stabilité des impôts.

Mais n'est-il pas temps d'appeler à l'arbitrage des Lilloises et des Lillois, ou tout au moins de les éclairer sur cette situation qui, même si on peut la tenir en 2004 -Bernard le réaffirmerait tout à l'heure dans sa conclusion- risque d'être encore plus dure dans les années qui suivront 2005 si ce Gouvernement et cette Majorité à l'Assemblée Nationale sont toujours là parce que je crois qu'ils ne changeront pas de politique d'ici là ?

Ces 10 points, imposés par le Gouvernement Raffarin, expriment l'emprise de l'ultralibéralisme sur la ville et ils donnent du sens à la décentralisation telle qu'elle est rejetée par les salariés de toute la fonction publique. L'objectif de ces orientations de la Droite est de tenter de stériliser les réponses politiques que les élus locaux pourraient apporter aux besoins criants exprimés par la population, tout à la fois en privant les élus de moyens et en leur faisant endosser la responsabilité de l'incurie du Gouvernement et de tous ceux qui le soutiennent.

Oui, chers collègues, nous pensons qu'il faut résister à cette politique, il est temps d'inventer et de répliquer.

.../...

Il s'agit d'affirmer une approche qui favorise plus de justice, des dépenses utiles socialement pour l'ensemble des habitants.

Comme je viens de le dire, nos marges de manœuvre sont faibles, voire inexistantes. Il faut aussi rappeler que si les collectivités locales réalisent plus de 70% des investissements civils, elles n'encaissent que 10% de l'impôt global. Il faut donc de nouvelles recettes pour la dépense publique.

Une idée fait son chemin, celle de taxer les actifs financiers, de les introduire dans l'assiette de la taxe professionnelle. Ce serait une solution novatrice pour répondre aux besoins des habitants des collectivités locales et territoriales. Cette proposition a pour mérite de prendre l'argent là où il se trouve. Elle peut être une solution constructive contre la spéculation financière, une garantie de ressources suffisantes pour les collectivités locales.

Nous voyons donc que notre débat de ce soir dépasse très largement la question de l'augmentation ou non de la taxe d'habitation sur laquelle nous ne devons d'ailleurs n'avoir aucune position dogmatique.

Nous sommes devant un débat dont la complexité nécessite plus que jamais une démocratie participative et active de toute la population lilloise. Nous avons un mois devant nous, continuons à travailler, à regarder chacun des éléments, alertons, indiquons à la population ce que nous avons recensé pour que les choix, ils les fassent avec nous, et qu'ils combattent cette politique qui nous met dans une situation de régression de service menée par le Gouvernement Raffarin.

Madame le Maire - Merci bien.

Monsieur Pierre MAUROY.

M. MAUROY - Je laisse de côté ma casquette de Président de Communauté Urbaine pour prendre celle de Conseiller Municipal de Lille que je suis.

J'avais écouté le rapport d'orientation de Bernard ROMAN. Finalement, je suis tellement habitué depuis des années et des années à entendre Bernard ROMAN nous faire d'excellents rapports, on connaît sa technicité, on connaît sa rigueur, on connaît son imagination et je crois que le Conseil Municipal a suivi, chaque fois, ce qu'il nous a dit, ses commentaires sur les finances, ses propositions. Tout le monde ne pouvait pas partager son point de vue mais on l'écoutait tout de même avec satisfaction dans la mesure où c'était son talent, la façon dont il gérait les finances. Je le dis d'autant plus qu'il avait cette charge-là également à la Communauté Urbaine.

Et puis, Monsieur DECOQ, vous avez fait une charge à la fois sévère et injuste. Evidemment, vous volez au secours de votre Gouvernement qui a été mis en difficulté par Bernard ROMAN.

Où trouvez-vous l'inspiration de cette injustice et de cette sévérité ?

Comment trouvez-vous de l'allant pour défendre ce gouvernement ?

Vous mettez en cause le Gouvernement précédent, très bien, 1 million de chômeurs en moins, 1 million d'emplois créés, ce sont des choses simples et le chômage reste tout de même la hantise de la population.

Attendez, on va repasser au-dessus des 10% de chômeurs. Avec, à côté de cela, les dispositions que vous connaissez, en particulier revenir sur beaucoup de dispositions sociales, baisse bien sûr de l'impôt sur le revenu dans les tranches supérieures.

.../...

De toute façon, vous lisez les journaux quand même ? On voit bien la chute de confiance des Français, la baisse dans les sondages du Président de la République, la glissade du Premier ministre, c'est le commentaire de tous les journaux.

Alors, venir au secours d'un Gouvernement qui est devant de telles difficultés pour accabler celui qui a la charge des finances et de la ville, c'est tout de même excessif.

Je peux vous dire, Monsieur DECOCQ, que j'ai passé quelques nuits au Sénat sur la décentralisation, j'étais en rage aussi.

En rage pourquoi ?

On nous présente une loi de décentralisation : tout sur la Région. Très bien, que les Régions soient plus grandes, je vous l'ai dit 100 fois et je reste sur cette appréciation.

Tout sur le Département. Certains disaient qu'il fallait supprimer les Départements. Je n'ai jamais été de ceux-là, absolument pas, mais enfin de là à le charger comme la loi de décentralisation va le faire, avec comme incidence d'ailleurs une augmentation des impôts locaux qui vont peser à côté des impôts communaux.

Et sur les villages, sur les villes, sur les grandes villes, sur les Communautés Urbaines ? RIEN ! Oubliés, complètement oubliés par la loi de décentralisation !

C'est vraiment un manque d'imagination impensable !

Alors que si on veut s'aventurer dans une loi de décentralisation, c'est l'imagination qui est absolument essentielle et l'imagination, ce serait d'abord de commencer par une réforme des finances locales.

Tous ceux qui tiennent les finances d'une ville, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, peu importe, ils vont avoir les pires difficultés pour présenter leur budget. Pourquoi ? Parce qu'on arrive au bout d'un cycle, on ne peut pas continuer comme ça.

C'est vrai que les Gouvernements précédents n'ont pas fait cette fameuse réforme des finances locales mais maintenant on aboutira à des débats d'une très grande injustice, comme celui auquel vous avez participé, si vraiment on n'apporte pas une solution. Il appartenait au Gouvernement de nous faire des propositions.

Vous parlez de la taxe d'habitation. La taxe d'habitation, c'est un yo-yo permanent, il n'y a personne qui arrive véritablement à avoir une argumentation, si ce n'est que le moment est venu pour qu'une part des impôts nationaux soit mise à la disposition des communes. Cela me paraît indispensable, c'est comme cela qu'on arrivera, dans le cadre d'une réforme des finances locales, à des solutions qui soient plus satisfaisantes.

Bon, on n'en voit pas le commencement, mais ce sont eux qui ont le Gouvernement, l'heure était venue de faire cela. Quand on fait une loi de décentralisation, il est tout à fait nécessaire d'avoir un volet finances locales et de répondre.

Non, Monsieur RAFFARIN suit une logique, c'est vrai, il est régionaliste, il était Président d'une Région et il a le souci d'élargir sans doute le rôle de la Région. Il a raison, ce n'est pas moi qui vais lui donner tort sur ce plan-là.

.../...

Mais pour le reste, que signifie cette surcharge du Conseil Général de cette façon ?

Que signifie l'oubli des communes qui vous entraîne à avoir des discussions budgétaires extraordinairement difficiles ?

Je vais vous dire, le vrai problème est qu'il veut laisser le bloc sénatorial tel qu'il est, c'est-à-dire conservateur, presque quelquefois pire que conservateur et qui, naturellement, veut garder son privilège de représentation sans qu'on puisse en bouger. La Gauche est au Sénat, certes, j'y suis, mais si on n'y met pas fin un jour, elle y est dans l'opposition à perpète. Et je vois bien comment vous avez voulu garder vos privilèges.

La réforme de décentralisation n'est pas satisfaisante et l'enchaînement est clair, ne voulant pas apporter de réforme, ne voulant pas bouger ce qui est, ne voulant pas toucher à la taxe d'habitation ... On attendait la grande réforme ...

Alors, n'accablez pas ceux qui ont la charge des finances des villes, accablez plutôt le Gouvernement qui n'a pas d'imagination. Ou alors faites des propositions, vous êtes dans la Majorité, pour qu'il y ait vraiment une inversion de ce qu'on nous prépare et qui pourrait redonner un peu de confiance aux Français.

Franchement, je prends la parole tout simplement parce que je trouve que tout cela est excessif.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame DA SILVA.

Mme DA SILVA - Madame le Maire, chers collègues, d'abord, je voudrais encore une fois remercier Bernard ROMAN pour cette clarté habituelle de l'exposé sur la situation financière et le projet de budget 2004.

Ce débat d'orientation budgétaire nous permet d'expliquer les préoccupations et les choix concernant le budget de l'année 2004. Mais notre regard doit aller au-delà car la politique municipale s'inscrit dans la continuité et ne peut se réduire à une juxtaposition d'années et de remarques. Il est donc opportun, presque à mi-mandat, de nous interroger à la fois sur le parcours réalisé et sur les perspectives qui doivent être les nôtres pour les années à venir.

Pour l'horizon 2004, la perception dominante est celle des fortes contraintes financières que va connaître notre action. Alors, contraintes, on l'a vu, d'origine externe, parce que la conjoncture économique continue à handicaper les entreprises, par conséquent, le chômage vient grossir le nombre de familles en grande difficulté, mais aussi, et surtout, Bernard l'a développé largement, le désengagement de l'Etat qui affecte notre budget municipal à la fois directement, on le voit, l'explication sur 2002/2004, c'est une perte de recettes de 6,5 millions, qui aurait pu nous conduire à une augmentation de 6,7 points de fiscalité.

Mais c'est aussi un désengagement indirect par l'affaiblissement des ressources des partenaires associatifs, je le dis, qui sont des partenaires essentiels à la Ville, notamment dans la santé, l'environnement et en matière d'animation.

A ces contraintes d'origine externe s'ajoute une obligation que nous nous imposons, celle de maintenir la modération fiscale par respect pour nos engagements au sein de l'équipe municipale mais surtout pour ne pas pénaliser les foyers les plus modestes, non imposés sur le revenu, mais qui acquittent la taxe d'habitation.

.../...

Dans de telles conditions, notre défi fondamental pour 2004 est de faire encore mieux et plus, en dépit des sollicitations et des besoins de plus en plus marqués et malgré des ressources limitées.

Dépenser autrement, c'est la perspective prioritaire à laquelle notre groupe est particulièrement attaché et que nous avons déjà souligné lors d'interventions précédentes.

Sur ce plan, nous pouvons légitimement nous réjouir des progrès déjà accomplis. Et oui, Monsieur DECOCQ, il faut le dire, des progrès qui nous permettent d'aborder 2004 dans la rigueur, certes, mais aussi dans la détermination confiante face aux engagements que nous avons pris.

Nous constatons en effet que, malgré les difficultés financières, nous réussissons notamment à maintenir nos objectifs prioritaires, à améliorer les équipements de proximité et l'action sociale en faveur des plus défavorisés, à poursuivre notre désendettement tout en assurant les investissements indispensables à notre avenir, et à opérer une transformation qualitative de l'espace urbain qui passe notamment par le développement des espaces verts et l'embellissement de notre ville dans de nombreux quartiers.

Enfin, nous réussissons à mobiliser les partenaires sur le grand projet culturel « Lille Capitale Européenne de la Culture » dont les bénéfices au service de tous perdureront bien au-delà de 2004 et viendront enrichir fortement notre patrimoine.

Tous ces dynamismes, que je viens de rappeler, marquent l'action que nous avons menée et que nous développerons en 2004. Ils expriment, chacun dans leur domaine, cette volonté concrète d'optimisation de nos dépenses assumées par les élus, l'administration et tous ceux qui collaborent à l'action municipale.

Mener à bien l'ensemble de ces projets reste pour nous une contrainte exigeante et permanente qui ne saurait nous décourager et même, à bien y réfléchir, est comme un défi à relever parce qu'elle nous oblige à mettre en œuvre, dans nos pratiques municipales, ce développement durable que nous proposons à la société.

Car, qu'est-ce qu'un développement durable, sinon une réponse précise et ajustée aux besoins réels de la population.

Un effort de maîtrise des ressources limité, d'éco-efficacité et donc, de lutte contre le gaspillage, un effort d'imagination et d'invention créatrice en transformant, lorsqu'il le faut, les structures et les pratiques.

Et je pourrais en citer d'autres, mais il y a un exemple puisque Monsieur DECOCQ nous interpellait sur notre gestion, l'exemple de l'appel d'offres que nous lançons, sur performances, concernant l'éclairage public. Oui, cet appel d'offres nous permettra à la fois d'améliorer le service aux habitants dans tous les quartiers en économisant l'énergie, en développant les énergies renouvelables et en réduisant les impacts négatifs de la pollution lumineuse. Tout cela à budget constant. Donc, plus de lumière, partout, à budget constant, en faisant attention à utiliser les énergies renouvelables.

Je pourrais donner aussi cet exemple, le plus récent, celui des rencontres internationales sur la démocratie participative organisée il y a quelques jours par la Ville de Lille et qui, par leur succès et leur qualité, contribueront beaucoup à notre rayonnement national et international. Une telle opération, qui aurait pu être lourde et coûteuse, aura pourtant été menée avec un minimum de frais pour notre budget municipal et ce, grâce à l'exceptionnelle mobilisation de tous nos collaborateurs municipaux à qui il faut rendre hommage et aussi parce qu'ils ont su fédérer.

.../...

Face à cette contrainte financière, trois attitudes sont possibles : la résignation, la protestation ou la volonté de réussir dans les dépenses autrement.

Nous n'acceptons pas la résignation et nous élevons une vive protestation contre le désengagement de l'Etat.

En conséquence, notre groupe réaffirme sa détermination à s'investir totalement dans cet objectif mobilisateur du dépenser efficace et durable.

Enfin, comme le dit un proverbe anglais que je me permets de citer à l'heure où Lille affiche son ambition européenne : « Where there is the will, there is the way », là où il y a une volonté, il y a aussi un chemin.

La volonté politique, nous l'avons et nous la maintiendrons ; les chemins, nous les tracerons avec tous les Lillois et nous nous y engagerons.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur SANTRÉ.

M. SANTRÉ - Madame le Maire, chers collègues, l'exercice est difficile en fin de parcours parce que beaucoup de choses ont été dites, donc effectivement le débat d'orientation budgétaire, voulu par le législateur, devrait être l'occasion de compléter la note qui nous a été proposée par Bernard ROMAN et dont notre collègue Alain CACHEUX avait souligné la qualité, la semaine dernière, lors d'une réunion de la majorité.

Ne nous en veuillez pas, Monsieur DECOQCQ, de ne pas nous livrer complètement à cet exercice de débat sur les orientations, le bilan de l'action municipale à mi-mandat et les engagements budgétaires pour les poursuivre, parce qu'effectivement nous sommes inquiets, comme tout le monde l'a dit, des désengagements de l'Etat.

C'est une réalité, Bernard ROMAN nous l'a démontré ce soir et je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit parce que d'autres l'ont fait avant moi.

L'Etat se désengage, Bernard l'a dit, nous devons faire le bilan, Dorothee vient de le dire, Bernard ROMAN est brillant, Monsieur MAUROY nous l'a dit aussi.

Voilà... je suis un peu dépourvu par rapport à ce que j'avais prévu vous dire...

Un point quand même que nous avons prévu d'annexer à ce débat d'orientation budgétaire, il est peut-être un peu éloigné des préoccupations des Lillois, mais je pense que, par rapport à la préoccupation que nous avons vis-à-vis d'une politique libérale et ultra-libérale, nous avons prévu de faire un aparté sur l'accord général sur le commerce des services, parce que nous pensons que c'est aussi une logique libérale qui va bientôt s'imposer à nous et qui nous mettra en difficulté par rapport au maintien et à la qualité de nos services publics. Nous avons prévu d'en parler dans le cadre de ce débat, je ferme la parenthèse, mais nous en sommes fort préoccupés.

Sur la question de la suppression du jour férié, puisque j'avais prévu de prendre comme exemple local cette mesure gouvernementale qui a des incidences sur le budget de la Ville de Lille, effectivement nous nous étions posé la question de savoir ce que la Ville pourrait avoir à vendre comme production de ces agents ce fameux lundi de Pentecôte qui va être supprimé, mais nous n'envisageons pas de facturer la délivrance des permis de construire ou des formulaires d'Etat-civil.

.../...

Le seul objet que nous avons trouvé qui pourrait constituer, pour faire plaisir à Bernard ROMAN, une recette supplémentaire ce jour-là, c'est le stationnement. Le lundi de Pentecôte n'étant plus férié, on allait pouvoir enregistrer une recette supplémentaire sur le stationnement.

La bonne affaire ! Voilà de quoi couvrir une partie des quelques centaines de milliers d'euros que nous aurions à verser au gouvernement.

Mais il y a une difficulté, parce que, si j'ai bien compris, tous les Français ne seront pas concernés par cette mesure, c'est-à-dire que pour un certain nombre de salariés, la Pentecôte restera sinon fériée, du moins chômée. Donc, nous allons avoir des touristes qui viendront à Lille et qui, voyant les petits bandeaux qui sont sous les panneaux de stationnement payant, en concluront que, pour eux, la Pentecôte demeurant fériée, le stationnement demeure gratuit.

Mais comme nous ferons travailler nos agents, il va bien falloir qu'ils remplissent leur mission et donc ils verbaliseront des automobilistes qui pensaient encore être sur un jour férié !

Donc, ce n'est pas aussi simple que cela... Sur la seule recette supplémentaire que nous avons trouvée pour essayer d'équilibrer notre budget, on se dit que tout n'est pas très clair, mais on a jusqu'à la Pentecôte 2005 pour y réfléchir. On verra bien...

M. DECOCQ - Bravo !

Madame le Maire - Ce n'est pas drôle...

M. DECOCQ - Est-ce qu'on a l'air de plaisanter ?...

M. SANTRÉ - Alors, effectivement, nous sommes inquiets. Monsieur DECOCQ nous dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que le gouvernement continue à être très large, je pense que les Lillois et les Français apprécieront. Quand les intermittents du spectacle sont inquiets, le Gouvernement nous explique qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que leur régime est consolidé, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes... Eh bien, oui, mes chers collègues de l'Opposition, les Collectivités locales sont inquiètes, et cela prend le pas sur notre volonté d'exposer en quoi nous mettons en œuvre nos engagements vis-à-vis des Lilloises et des Lillois.

Sur la fiscalité, là encore, tout a été dit, on aurait préféré qu'il y ait une réforme de la fiscalité locale pour qu'elle soit plus juste parce que, effectivement nous n'excluons pas, au niveau du groupe des Verts, de devoir défendre une augmentation de la fiscalité pour répondre à nos engagements et nous avons bien conscience que la fiscalité locale est particulièrement injuste. Donc, nous aurons un débat ultérieurement sur les taux de fiscalité pour les ménages, pour les entreprises à la Communauté Urbaine. Nous agissons en conséquence, et nous prendrons nos responsabilités.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Patrick KANNER.

M. KANNER - Madame le Maire, mes chers collègues, nous sommes inquiets, mais il n'y a pas que nous. D'interrogations en inquiétudes, certainement, d'inquiétudes en désarroi, de plus en plus, de désarroi en désespoir et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le secteur associatif de cette ville, c'est le sentiment grandissant de nos partenaires dans le secteur social et éducatif.

.../...

Certes, mes chers collègues, nous avons été satisfaits, le 15 octobre dernier, quand Mme VERSINI, Secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre les exclusions, a obtenu de la part de Bercy une rallonge budgétaire de 145 M€ pour honorer les dettes de l'Etat vis-à-vis du secteur associatif en charge de l'accueil d'urgence pour des actions, disons-le, de l'hiver dernier.

Nous étions satisfaits, mais il faut savoir que ce combat a été mené par elle de haute lutte, témoignant, s'il en est encore besoin, que le Gouvernement avait d'autres choix prioritaires, alors que nous avons besoin d'un Etat providence et non pas d'un Etat pénitence quand les clignotants sont au rouge et de plus en plus au rouge.

Hausse du chômage, notamment des jeunes, augmentation de 54% du chômage liée à des plans sociaux, augmentation du nombre de RMIstes, augmentation du nombre de personnes mal logées, augmentation des situations de saturation dans les foyers d'accueil d'urgence, en raison du nombre de demandeurs d'asile qui les sollicitent... je vous renvoie, mes chers collègues, au dernier rapport du Secours Catholique sur les problèmes d'exclusion.

Le Conseil National de lutte contre les exclusions, en septembre dernier, avait demandé que les crédits votés par le Parlement et destinés à la lutte contre les exclusions soient " sanctuarisés " pour ne pas servir de variable d'ajustement à d'autres ministères.

La réponse dans les faits, et notamment à Lille, a été un incroyable ballet de gel et de dégel de crédits qui a insécurisé l'ensemble du secteur associatif. Je prendrai l'exemple du FASILD, l'ancien FAS qui s'occupe des personnes d'origine immigrée pour leur intégration. Jusqu'en octobre dernier, les crédits avaient été diminués de 50%, ils ont été rétablis, il faut le reconnaître, mais aujourd'hui on est dans l'incapacité de pouvoir les consommer tellement on est tard dans l'année.

Gel, dégel, mais aussi parfois, purement et simplement, annulation de crédits. Moins 20% pour le contrat éducatif local de Lille, moins 20% pour les crédits de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Toxicomanies) et cela a bien sûr des conséquences sur le secteur associatif lillois.

J'ai ici quelques articles de la presse régionale, depuis quelques mois. Je vous donne simplement les titres rapidement : " halte à l'insécurité sociale ", " Les outils d'insertion en péril ", " Plus de perspectives d'avenir ", " Vent de révolte dans les associations ", " Il y aura des morts en 2004 ", " Accueil de nuit : des SDF se sentent exclus ". J'en passe et des meilleures... mais j'ai aussi retenu l'article dans lequel Monsieur DECOCQ nous amenait sa réponse, le 21 juillet dernier, " une mesure de responsabilité du gouvernement ".

Afin de mieux comprendre la situation, nous avons interrogé, Madame le Maire, à Lille, outre les grands réseaux fédératifs : la FNARS, l'URIOPS, 7 grandes associations historiques de Lille, dont chacun s'accorde à reconnaître la grande compétence et la liberté de penser. Je citerai l'ABEJ, le FARE, MAGDALA, l'association Martine BERNARD, l'Armée du Salut, l'Espace du possible et le GPAL. Eh bien, le bilan est assez édifiant...

Ces associations sont en train, en ce moment, de présenter leur deuxième, voire même leur troisième budget pour rentrer dans les rallonges budgétaires. Dossier après dossier, tout devrait peut-être rentrer dans l'ordre, disent les plus optimistes. La gestion de l'association a été serrée toute l'année et des contrats à durée déterminée pour des missions ont été néanmoins arrêtés, voire même non engagés, alors que les crédits pourraient arriver en fin d'année.

Pour les emplois jeunes, ces mêmes associations sont confrontées à la dégressivité des aides, cela a été dit tout à l'heure par Monsieur ROMAN, surtout quand l'activité relève de l'insertion sociale et ne s'intègre pas dans une activité économique.

.../...

Et je pourrais aussi vous parler des emplois aidés qui constituent aujourd'hui une perte sèche pour le secteur associatif. Les chiffres simplement, mes chers collègues, moins 26% de crédits pour les CES, moins 44% de crédits pour les contrats emplois consolidés, les CEC.

Et quand on nous parle du CIVIS, permettez-moi de rappeler que le CIVIS laisse à la charge de l'employeur 40% de compétences en matière budgétaire et que cela devient inaccessible pour beaucoup, voire même la totalité de nos partenaires associatifs.

2003 aura été une année de folie pour le monde associatif de Lille et le reste du département, et même en France. Une incertitude démobilisant les professionnels et qui oblige à jongler, alors que l'administration attend des bilans par activité. Des organismes bancaires qui recalculent les risques et reconsidèrent l'effort qu'ils accordaient jusqu'alors à ces mêmes secteurs et, dans tout cela, des usagers désespérés, des bénévoles désœuvrés. Pour 2004, l'inquiétude est forte, le pire est à venir et j'y arrive.

Parlons-en de 2004...

La réduction drastique de l'aide médicale d'Etat en direction des personnes demandeurs d'asile, la fin programmée de l'allocation de solidarité spécifique pour des centaines de Lillois qui ne pourront pas demander le RMI car dépassant, de quelques francs parfois, les plafonds.

Tout cela, mes chers collègues, est un accroissement extraordinaire de demandes de secours qui vont arriver au CCAS de la Ville de Lille en le transformant peut-être en immense bureau de bienfaisance.

Et que dire du RMA, loi quasi négrière selon certains, en discussion mercredi prochain à l'Assemblée Nationale ?...

Dans les années 90, nous voulions faire du développement social à la place de l'action sociale. Aujourd'hui, nous voilà ramenés à gérer l'urgence avec des politiques d'assistance ô combien éloignées des grands principes de société solidaire contenus dans la loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998.

Vous disiez, Monsieur DECOCQ : " Une mesure de responsabilité du gouvernement ". Certes, mais au détriment du lien social et d'une certaine idée de la société qui fait toute notre différence. C'est aussi cela l'essentiel, il est manifeste que nous n'avons pas les mêmes valeurs pour l'avenir de cette ville.

Madame le Maire - Merci bien.

Je n'avais pas prévu de parler, en tout cas de parler longuement, mais franchement, Monsieur DECOCQ, je tiens à vous répondre.

D'abord, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. Bernard ROMAN l'a dit, nous ne sommes pas aujourd'hui dans la présentation du budget. Un débat d'orientation budgétaire, partout, dans toutes les villes, consiste à examiner ensemble le contexte dans lequel se situent les grandes décisions que nous pouvons prendre.

Et ce contexte, même si cela vous fait mal de l'entendre, il faut bien le dire aujourd'hui parce que la situation est grave. Quant à nos propositions, j'y reviendrai dans quelques instants, nous n'avons pas besoin tous les jours de les répéter, nous nous sommes engagés auprès des Lillois sur un programme et ce programme, malgré le Gouvernement, nous le mènerons jusqu'au bout. Et l'année

.../...

2004, après 2002, après l'année 2003, sera une étape de plus d'application de ce programme d'ailleurs très détaillé sur lequel nous nous sommes engagés vis-à-vis des Lillois.

Un mot pour vous dire aussi que ce n'est pas facile de préparer un budget lorsque, comme l'a très bien démontré Bernard ROMAN, depuis 2002, les baisses des subventions de l'Etat, uniquement pour la Ville de Lille, sans parler de ce que vient de dire Patrick KANNER, représentent ou devraient représenter une augmentation de 6,74% des impôts. Et pourtant, nous ne les augmentons pas ! Et vous nous dites : " Ce serait bien que vous fassiez quelques économies ". Vous croyez qu'on ne les fait pas ?... Vous pensez qu'on peut ne pas augmenter les impôts, avec des baisses de subventions aussi importantes, alors que frappent à notre porte tous les jours, Patrick KANNER vient de le dire avec force, des associations qui nous disent : " Nous ne pourrons plus aider les jeunes contre la drogue. Nous sommes obligés de fermer des accueils d'urgence pour les personnes en difficulté. Nous ne pouvons plus aider les chômeurs de longue durée. Il faut que vous nous aidiez ".

Sans compter ces particuliers qui viennent parce que, effectivement, ils ont besoin d'argent pour finir leur mois !

Sans compter ceux-là et ces demandes complémentaires, vous pensez vraiment que sans faire des économies et sans mieux gérer encore la ville, chaque jour un peu plus, on arriverait à ne pas augmenter les impôts ?

Mais vous pensez qu'on est les mains dans les poches en train d'attendre que cela se passe ?...

Si c'était cela, nous serions obligés d'augmenter comme toutes les villes, et je préfère ne pas les citer parce que j'ai entendu ces derniers jours les augmentations d'impôts dans un certain nombre de villes, y compris de droite ! J'ai entendu l'ensemble des associations des Maires, Maires des grandes villes, Maires des villes moyennes, dire qu'il était scandaleux que l'Etat donne des missions complémentaires aux collectivités locales, et notamment aux Villes, sans crédits complémentaires !

Pierre MAUROY a très bien démontré comment la décentralisation qu'il avait faite en 1982 était une décentralisation qui apportait les moyens des missions, alors qu'aujourd'hui on transfère des déficits, on nous donne des missions sans nous donner l'argent nécessaire !

La vérité, c'est quand même celle-là et je pense qu'au mois de décembre, nous serons capables de faire la liste des augmentations d'impôts dans la plupart des villes. Alors, oui, nous essayons de faire des économies de gestion et je crois que nous les faisons.

Je voudrais aussi vous dire quelques mots par rapport aux termes que vous avez employés. Tout est évidemment la faute de l'héritage, même quand on est là depuis deux ans, et vous avez parlé de grivèlerie. C'est grave, et surtout pas sérieux du tout !

Tout le monde parle des 35 heures, mais moi, la Sécurité Sociale, je l'ai trouvée avec 160 milliards de déficits cumulés ! Eh bien j'ai rétabli l'équilibre de la Sécurité Sociale tout en faisant la couverture maladie universelle qui profite aujourd'hui à 6 millions de personnes, sans augmenter les cotisations et sans baisser les remboursements.

M. RICHIR - 4 ans de RDS en plus !

Madame le Maire - Attendez ! On va en parler...

.../...

Et qu'est-ce que j'entends ? J'entends Monsieur DEBRÉ, le Président de l'Assemblée Nationale, qui parle du déficit abyssal de la Sécurité Sociale en 2004 que le gouvernement a décidé de ne pas combler, même s'il augmente le forfait hospitalier, même s'il dérembourse les médicaments, même s'il soigne les cliniques privées au détriment des hôpitaux publics !

Demandez à tous les Présidents d'hôpitaux, qu'ils soient de droite ou de gauche, ce qu'ils pensent actuellement de la politique qui est menée !

Demandez aux médecins généralistes qui voient bien qu'aujourd'hui, derrière le déremboursement de certains médicaments, c'est bien le petit risque, c'est-à-dire la petite maladie, qu'on va dérembourser pour le laisser aux assurances privées.

La voilà, la réalité ! Alors, où est la grivèlerie ? Elle est simplement dans une politique où il y a moins de rentrées parce qu'il y a moins de croissance, parce qu'au lieu d'aider le pouvoir d'achat et la consommation des plus fragiles, on baisse l'impôt des plus riches ! La voilà la réalité !

Alors, vous osez reprendre vous aussi ce débat sur le déficit lié aux 35 heures ! Même le Ministre du budget a été obligé d'expliquer qu'il avait dit n'importe quoi ! Le Président de la République a même dit que c'était une imbécillité ! Ce n'est pas moi qui le dis !

Les 35 heures ont coûté 7 milliards d'euros et ont rapporté 4 milliards à la Sécurité Sociale, sans compter les chômeurs en moins, sans compter les cotisations à l'UNEDIC et les impôts pour ceux qui travaillent.

Tout le monde a reconnu que ce débat était totalement faux et vous, aujourd'hui, vous le reprenez. Ce n'est quand même pas très sérieux et je pense que vous nous avez habitués à mieux.

Alors, cet héritage, Monsieur DECOCQ, qu'est cet héritage sur l'emploi ?

On a créé 2 millions d'emplois, on a baissé le chômage de 1 million. Depuis que le gouvernement est là, l'augmentation du chômage est de 200.000 ! Et vous me dites : " formidable ces contrats jeunes ". C'est vrai qu'on a créé des contrats jeunes en entreprise, le 100.000ème. Un effet d'aubaine pour les entreprises. Pour la première fois, en France, on leur donne des réductions de charges sans aucune contrepartie. Pas de contrepartie en termes de contrats à durée indéterminée, pas de contrepartie en termes de formation, aucune contrepartie, un cadeau aux entreprises !

Et d'ailleurs, si cela marchait, est-ce que le chômage des jeunes aurait augmenté comme c'est le cas depuis un an de plus de 8% ? C'est le chômage qui augmente le plus. Comment pouvez-vous dire cela avec sérieux aujourd'hui ?

Comment pouvez-vous dire aussi que les gens vont bien, alors que le pouvoir d'achat, depuis le début de l'année, diminue de 1,1% en France ? Après, il faut pas s'étonner que les gens ne consomment pas ! Il faut pas s'étonner que la confiance ne soit pas là ! Il ne faut pas s'étonner que la croissance ne soit pas là ! Que la France soit dernière du peloton de l'Europe, alors que, durant toutes les années du Gouvernement JOSPIN, nous étions arrivés premier de l'Europe !

Alors, vous me parlez de la conjoncture internationale... Ou alors on ne croit plus en la politique... on a des marges de manœuvre... La preuve, c'est qu'avec Alain JUPPÉ on était en queue de l'Europe. Quand Lionel JOSPIN est arrivé, il a relancé le pouvoir d'achat des salariés, il a relancé la consommation, il a relancé la croissance, avec les emplois jeunes il a redonné confiance !... C'est la réalité !

.../...

Vous savez, le million de chômeurs en moins n'a pas été obtenu sans mal, là aussi on a agi, on a fait de la politique !

M. DECOCQ - Les Français sont vraiment injustes alors !...

Madame le Maire - les Français sont convaincus, on le voit bien aujourd'hui dans ce qu'ils nous disent et quand ils voient tous les jours une mauvaise nouvelle : on augmente l'EDF, on augmente la RATP, on augmente la SNCF, on augmente les timbres... Quand même, la réalité est bien là !...

M. DECOCQ - Tous les Français ont tort...

Madame le Maire - Je termine, Monsieur DECOCQ, vous parlez de grivèlerie...

M. DECOCQ - Qui a parlé de racket ?...

Madame le Maire - Le racket est réel ! D'ailleurs, Patrick KANNER vient de le démontrer !

M. DECOCQ - La grivèlerie est fausse, mais le racket est réel... c'est tellement facile !... C'est facile d'être à la tribune et d'asséner péremptoirement...

Madame le Maire - Ce n'est pas péremptoire ! Ces chiffres sont connus !

L'INSEE, qui dépend du gouvernement, vient encore de démontrer cela, y compris d'ailleurs sur les 35 heures. Vous nous parlez des emplois jeunes, mais dans une ville qui intègre l'ensemble des emplois jeunes sans recevoir un euro de l'Etat, comment osez-vous nous dire le contraire ? Vous savez bien que vous dites une contre-vérité absolue !

Nous avons prévu un programme de pérennisation des emplois jeunes... Demandez à toutes les associations de la ville, ou alors je retire ce que j'ai dit tout à l'heure, vous ne connaissez pas la ville !...

Croyez-vous qu'aujourd'hui la Ville de Lille, qui a décidé d'intégrer les emplois jeunes, reçoit un euro de l'Etat ? Zéro ! C'est une décision politique parce que nous croyons que ces jeunes ont apporté leur énergie, leur enthousiasme et remplissent de vrais besoins, mais l'Etat ne nous aide malheureusement en rien !

Et cette suppression de 160.000 CES, CEC, emplois d'insertion... Où est l'aide aux plus défavorisés là aussi ?

Franchement, je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont et si je le dis comme ça aujourd'hui, ce n'est pas par volonté d'être agressive, c'est simplement la réponse à une inquiétude majeure qui est la mienne, qui est celle de la majorité municipale par rapport à la situation que nous vivons.

Quand on réduit l'APA, quand on supprime l'ASS qu'on ramène à deux ans, alors qu'il n'y a jamais eu autant de chômeurs de longue durée, quand la France, pour la première fois depuis dix ans, détruit des emplois, où est le succès du gouvernement ?

C'est bien l'emploi qui redevient à nouveau le problème majeur !

Je pourrais continuer, mais je ne le ferai évidemment pas, plus longuement sur la politique nationale. Mais je crois que si l'on soutient une politique, on doit avoir au moins le courage de dire la vérité. La vérité, aujourd'hui, c'est que la priorité, ce sont les électeurs du gouvernement, c'est la baisse de l'impôt sur le revenu...

.../...

M. DECOCQ - Bien sûr !...

Madame le Maire - Eh bien, dites-le !

M. DECOCQ - C'est un choix politique que nous assumons ! C'est ce qui nous sépare fondamentalement...

Madame le Maire - Je vous remercie de le dire aujourd'hui !

M. DECOCQ - Je n'ai jamais essayé de capter les électeurs socialistes... Méfiez-vous de ceux qui vous les prendront !...

Madame le Maire - Je ne parle pas des électeurs socialistes, je parle d'un certain nombre de Lilloises et de Lillois qui comprennent bien que lorsqu'on supprime le plan d'épargne populaire, lorsqu'on baisse le taux du livret de caisse d'épargne pour financer les mesures fiscales pour les fonds de pension, cela ne va vraiment pas conforter la retraite par répartition et aider les plus fragiles. Après cela, vous nous parlez des plus fragiles de notre ville...

M. DECOCQ - Qui a sauvé les retraites ?

(rires et huées sur les bancs de la majorité municipale et applaudissements de l'opposition municipale)

Pas vous, vous n'avez rien fait ! Voilà le mauvais exemple ! A vouloir trop démontrer, vous vous prenez les pieds dans le tapis, pardonnez-moi l'expression, Madame le Maire...

Madame le Maire - Je parle uniquement des fonds de pension, je ne parle pas des retraites.

Si vous le permettez, j'en arrive maintenant à vos propositions. Vous nous dites : " Faites preuve d'imagination et moi je vais faire preuve d'imagination ". Alors là, si ce n'était pas sérieux, ce serait risible ! Les seuls thèmes que vous avez repris sont justement des thèmes essentiels dans le programme que nous mettons en place aujourd'hui. Alors, je veux bien vous relire nos engagements vis-à-vis des Lillois, que ce soit, je reprends vos thèmes, le projet éducatif global...

M. DECOCQ - Je ne vais pas vous proposer de conquérir la lune !

Madame le Maire - Attendez, Monsieur DECOCQ ! On est quand même en démocratie, je vous ai écouté en me taisant, je vous demande de m'écouter jusqu'au bout, je reviens simplement sur les exemples que vous avez pris !

M. DECOCQ - Pourrai-je répondre ?

Madame le Maire - Non, on en aura terminé ! Je vous ai écouté, vous avez parlé longuement, j'essaie de vous répondre, et je le fais très doucement par rapport aux inquiétudes et à la gravité de la situation que nous vivons aujourd'hui.

Vous nous parlez de la politique des personnes âgées. Pierre MAUROY a mis en place cette politique alors que cela n'a jamais été dans la compétence des Villes, c'est une compétence du Conseil Général.

.../...

Néanmoins, parce que nous avons souhaité supprimer, et vous l'avez reconnu, ces grandes maisons qui étaient des mouiroirs, nous avons créé -et nous continuons derrière Pierre MAUROY- des petites structures dans les quartiers. Et j'étais heureuse d'être encore à Vauban, récemment, pour inaugurer la résidence Rachel MERESSE pour ces personnes âgées. Nous le faisons alors même que nous ne sommes pas obligés de le faire, que ce n'est pas dans notre mission mais parce que c'est notre devoir de bien accueillir les anciens dans notre ville.

Je voudrais dire un petit mot sur les déplacements et le stationnement, parce que cela devient quasiment un sujet de plaisanterie alors que pour moi c'est un sujet très important. Il faut vous habituer à une chose, la ville de Lille n'est plus une petite ville de province, calme et endormie ! Grâce à l'action menée par Pierre MAUROY, la ville de Lille se développe, la ville de Lille aujourd'hui reçoit un tiers de touristes en plus qu'il y a cinq ans. La ville de Lille a accueilli ces cinq dernières années 17.000 Lillois en plus et 100.000 personnes viennent travailler tous les jours à Lille.

Alors, Monsieur DECOCQ, je ne connais pas une ville qui aurait eu un tel développement qui n'aurait pas des problèmes de circulation et de déplacement.

M. DECOCQ - Qu'est-ce que je dis d'autres ?...

Madame le Maire - Laissez-moi terminer !

C'est toujours l'action de la municipalité qui crée les embouteillages. Bien sûr !... Cela nous fait plaisir les embouteillages !...

C'est bien pourquoi, depuis le début de notre mandat, avec Marc SANTRÉ qui en est chargé et Roger VICOT, nous essayons effectivement de faire comprendre aux Lillois que si on ne veut pas être asphyxiés comme l'est la ville de Paris par exemple aujourd'hui -je le vois tous les mardis quand je m'y rends- il faut d'autres pratiques. Il faut que les 200.000 voitures qui traversaient tous les jours la ville sans s'arrêter la contournent.

C'est la raison pour laquelle nous prenons un certain nombre de dispositions et d'informations. Il faut que les 100.000 personnes, qui arrivent chaque jour dans la ville, puissent stationner à l'extérieur du centre, dans des parkings gardés et avec des navettes comme la Citadine pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail. En revanche, il faut que ceux qui ont quelque chose à y faire y trouvent de la place.

Cela vous ennuie que l'on tienne ce discours-là parce que vous caricaturez toujours notre politique et notamment, en l'occurrence, celle des Verts ! Non, ni les Verts, ni le Parti socialiste, ni le Parti communiste, ni les Personnalités, ni les Apparentés souhaitent qu'il n'y ait plus de voitures dans la ville !

Nous souhaitons simplement que puissent aller dans la ville ceux qui ont quelque chose à y faire : emmener son enfant à l'école, faire des papiers administratifs, aller au restaurant, aller au cinéma, se promener, et qu'ils puissent se garer et repartir. Voilà ce que nous essayons d'organiser, en faisant en sorte que les pendulaires restent autour du cœur de ville et que ceux qui n'ont rien à faire dans la ville parce qu'ils ne faisaient que la traverser la contournent.

Alors ce n'est pas facile, Monsieur DECOCQ, et je ne dis pas que nous avons réussi aujourd'hui. Nous avançons, mais nous sommes dans une ville, avec un cœur de ville et des petites rues du 15 et du 16ème siècle que nous ne voulons pas mettre à bas. C'est plus difficile que s'il n'y avait que des grands boulevards. Il y a des pratiques, ici dans notre région, où chacun aime bien prendre sa voiture et s'arrêter devant chez lui, on peut le comprendre, mais peu à peu, il faut essayer de faire changer cet état de choses.

.../...

Et vous savez, la sécurisation du métro dont Pierre MAUROY a parlé tout à l'heure, eh bien, aujourd'hui, on est inquiet parce que le gouvernement ne finance pas les 74 adultes relais qu'il s'était engagé à financer dans le cadre de la politique de la ville. Même lorsqu'il s'agit de sécurité dans les transports en commun, deux sujets que vous avez traités, on n'est pas suivi par le gouvernement !

Je pourrais continuer ainsi, mais je voudrais juste vous dire un mot sur les riverains du futur stade quand vous nous dites : " vous n'écoutez pas les Lillois ".

Je crois, et cela a été démontré lors des rencontres de la démocratie participative, que même s'il y a toujours des progrès à faire, notamment pour écouter ceux qui ne s'expriment pas, ceux qui restent chez eux, et c'est croyez bien une de nos préoccupations, on n'a jamais autant essayé de travailler avec les Lillois sur l'ensemble des équipements que nous réalisons, des implantations ou des aménagements de la ville.

Alors, vous reprenez aujourd'hui le problème des riverains du futur stade. De quoi parlons-nous ? Nous venons de parler de l'ASS qui va mettre des centaines de Lillois sans ressources, nous avons parlé des intermittents du spectacle, nous avons parlé de l'augmentation du chômage et vous êtes en train de nous parler de 18 soirs par an -cela peut aller jusqu'à 25 si notre équipe participe à la Ligue des champions et si nous accueillons le championnat du monde, on n'en est pas là...- où effectivement les riverains du stade, dont je suis, entendront peut-être quelques clameurs ! C'est vraiment dramatique !

C'est tout aussi dramatique d'entendre aujourd'hui dans un quartier que des enfants ne peuvent pas jouer sur un terrain sportif parce qu'ils font du bruit, qu'ils crient et qu'ils s'amuse !

Voilà la société qui est la nôtre aujourd'hui ! On ne peut pas accepter que des gens aiment le foot 18 soirs par an ? On ne peut plus accepter que des gamins s'amuse dans la rue parce que ça fait du bruit ? Et vous, vous prêtez la voix à ça ?... Non, ce n'est pas possible ! Je crois que l'on doit vivre les uns avec les autres ! On a des goûts différents, on doit respecter les autres et, dans notre ville, nous poussons les jeunes à respecter les plus anciens, nous poussons chacun à respecter les règles, les autres, mais quand même ne faisons pas preuve de démagogie, chacun a le droit d'aller au stade, chacun a le droit d'aimer le foot !

Quand, tous les week-ends, l'Esplanade est pleine d'hommes et de femmes qui viennent au Bois de Boulogne, on ne s'en plaint pas ! Quand le cirque reste pendant plus d'un mois, c'est-à-dire beaucoup plus que les matchs de foot, on ne s'en plaint pas ! Alors qu'est brutalement ce problème de " bourgeois " qui n'aiment pas le foot ?... j'emploie ce terme parce qu'ils se sont qualifiés eux-mêmes ainsi comme cela dans un de leurs tracts !

Eh bien, le foot c'est populaire, beaucoup de gens l'aiment et moi je suis très heureuse -et j'en remercie encore Pierre MAUROY- que nous ayons un stade à la hauteur d'une équipe que nous aimons pour notre ville.

J'en termine sur deux points très sérieux puisque vous dites que vous défendez toujours la ville de Lille.

Je peux dire que c'est vrai. Vous nous avez soutenus pour le stade, vous n'avez, vous, jamais changé de position et je le dis ici devant tout le monde. De même que vous nous avez soutenus sur l'Opéra, parce que ce n'est pas anormal, nous ne mendions pas ! Quand la ville de Lille, avec ses 220.000 habitants, finance un Opéra, un Musée des Beaux-Arts, un Musée d'Histoire Naturelle, un Conservatoire qui bénéficie à 15% de Lillois et à 75% d'élèves venant de l'extérieur, ce n'est pas anormal que la Communauté Urbaine et la Région soutiennent ces grandes institutions ! Nous sommes la ville centre et vous avez raison de défendre la ville centre dont vous êtes un élu.

.../...

Alors moi, je vais vous demander deux choses, Monsieur DECOCQ, parce que je sais que vous défendez la Ville de Lille. Nous avons aujourd'hui deux dossiers importants qui sont sur la table du Gouvernement.

Le premier, c'est le CIADT. Pour ceux qui ignorent ce dont il s'agit, un Comité Interministériel d'aménagement du territoire, repoussé depuis le mois d'octobre est, paraît-il programmé le 18 décembre. On nous dit que les députés de la majorité nationale sont allés demander à Monsieur DELEVOYE de retirer l'aide apportée à la Ville de Lille.

Quelle est cette aide apportée à la ville de Lille ? Ce sont des aides apportées pour le quartier des Rives de la Haute Deûle, pour Euratechnologie, ce quartier dont je parlais tout à l'heure entre Lomme et Lille.

C'est quoi le CIADT pour Lille ? Ce sont des fonds, comme à Roubaix et à Tourcoing, pour réaménager les friches Fives Cail Badcok, Fauvet-Girel, Marquillies et Abélard.

Alors, soutenez-vous, par rapport à vos collègues, pour qu'effectivement la Ville de Lille, qui, avec Altadis, va vivre un nouveau drame si nous n'arrivons pas à stopper cette décision, soit aidée par l'Etat, comme il le fait dans d'autres villes.

M. DECOCQ - Il y a une délibération à la Communauté. Préparez-la en concertation...

Madame le Maire - Qui sera, j'espère, votée unanimement vendredi. Elle a été votée à l'unanimité de la Commission des affaires économiques dans laquelle tous les groupes sont représentés.

Deuxième dossier, nous étions les premiers à déposer, sur la table de Monsieur BORLOO, deux nouveaux dossiers de démolition reconstruction. Deux dossiers ! Nous avons été les premiers, Pierre de SAINTIGNON les lui a d'ailleurs remis en mains propres.

Je ne fais aucun procès d'intention à Jean-Louis BORLOO, je suis convaincu qu'il est comme nous dans l'angoisse de ce que vivent actuellement un certain nombre de quartiers, mais quand on prend les crédits qui existent déjà aujourd'hui, puisqu'on cumule la politique de la ville, les crédits HLM, les crédits 1% logement, et qu'on va les répartir demain entre 700 quartiers, alors qu'aujourd'hui 200 quartiers étaient concernés, expliquez-moi comment on ne va pas avoir un peu moins d'argent ?... J'espère me tromper...

Alors, si vous pouvez nous aider et nous soutenir sur ces dossiers, nous aurons ensemble fait avancer Lille.

Voilà, j'ai été un peu longue, mais je vous le dis franchement, nous sommes inquiets et c'est avec une grande gravité que je parle aujourd'hui. Les gens les plus fragiles de notre ville souffrent de toutes ces décisions.

Un contrat de ville, moins 28% cette année, une DSU qui baisse, cette DSU qui va justement vers les quartiers en difficulté ! Alors, sans faire de la critique systématique, nous continuerons à appliquer ce que nous avons promis de faire aux Lillois, mais je le dis avec gravité, nous sommes inquiets ! Nous arrivons cette année à ne pas faire augmenter les impôts et je souhaite pouvoir continuer jusqu'à la fin du mandat, mais il faut que cette politique s'arrête. On ne pourra pas étrangler ainsi les collectivités locales en espérant avoir des bénéfices au niveau national. D'ailleurs, les Français ne s'y trompent pas, aujourd'hui ils se rendent compte de ce qu'est en train de faire le Gouvernement !

.../...

Alors, Monsieur DECOCQ, je vous ai souvent vu soutenir les dossiers lillois. Eh bien, aujourd'hui, je vous demande de le faire et puis aussi, de temps en temps, de penser qu'il faut quand même faire attention aux termes qu'on utilise.

Le bilan de Lionel JOSPIN n'est, à l'évidence, pas parfait, sinon nous ne serions pas dans l'opposition aujourd'hui. Mais quand je vois jour après jour remis en cause les fondements même de la République, de l'accès aux droits, je suis vraiment inquiète pour notre pays. Si nous partageons cela, au moins aidez-nous sur nos dossiers, et on verra dans quelques jours si nous nous battons pour la même chose, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de vie des Lillois.

Merci.

(applaudissements de la majorité municipale)

Nous avons eu un débat long, mais je crois qu'il sera encore important au mois de décembre quand nous présenterons la partie de notre programme dans le débat budgétaire.

Le Conseil Municipal prend acte.

Je passe la parole à Monsieur CACHEUX.

03/985 - Organisation du "Tour des Je t'aime" à Lille en mars 2004 - Subvention exceptionnelle.

Adopté.

DECENTRALISATION

03/930 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

03/931 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

03/938 - Ilot Chevalier Français - Avenant n° 1 à la convention d'études.

Adopté.

03/939 - Quartier de Lille Sud et Porte de Valenciennes - Lancement d'études dans le cadre du montage d'un dossier « Renouvellement Urbain » : programmation pour les secteurs nord et sud de Lille Sud et la Porte de Valenciennes - Schéma directeur pour la partie sud du quartier de Lille Sud - « Master-Plan » pour la couronne sud de Lille.

Madame le Maire, mes chers collègues, dans le droit fil de l'échange que nous avons à l'instant sur les moyens dégagés par l'Etat, sur la politique du renouvellement urbain, je voudrais dire un mot de la délibération 03/939 relative au quartier de Lille-Sud.

.../...

Il est vrai que la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui a été approuvée le 1er août 2003 a prévu un volet habitat qui, jusqu'à présent, n'était pas complètement intégré dans la politique de renouvellement urbain.

Je veux d'ailleurs dire, en prolongement de ce que vient de dire Martine AUBRY, que les moyens étant désormais regroupés et sécurisés, ce qui est incontestable, en réalité ils ne sont pas augmentés et s'adressent à beaucoup plus de sites.

Je dois d'ailleurs dire que notre collègue DECOCQ, tout à l'heure, dans l'enthousiasme qu'il avait de défendre la politique gouvernementale, avait évoqué 2,5 milliards, en réalité il s'agit de 1 milliard 150 millions d'euros, ce qui est déjà très considérable, mais la contribution de l'Etat est de 470 M€, c'est-à-dire inférieure à celle que fournit le mouvement 1% du logement.

Dans le cadre de la nouvelle procédure, nous avons l'opportunité de déposer un dossier complet et global sur le quartier de Lille-Sud et donc, par rapport aux études qui avaient déjà été menées, notamment pour arrêter un parti d'aménagement, il nous faut compléter ces études, pour que notre dossier soit le meilleur possible et déposé dans les meilleurs délais, d'un certain nombre d'études complémentaires.

C'est l'objet de cette délibération que de vous donner, Mme le Maire, en lien étroit pour ce qui concerne un certain nombre de ces études avec la Communauté Urbaine et également la ville de Faches-Thumesnil, la possibilité de signer l'ensemble des marchés d'études qui nous permettront, notamment sur la programmation de l'espace central, notamment pour des précisions données sur la politique de l'habitat dans le secteur Faubourg d'Arras - Europe, d'avoir un dossier qui soit beaucoup plus précis.

C'est l'objet de cette délibération.

Madame le Maire - Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je la mets néanmoins aux voix.

Qui vote pour : Unanimité.

Adopté.

Merci.

HABITAT

03/940 - Opération programmée d'amélioration de l'Habitat Insalubrité - Participation de la Ville au dispositif de caisse d'avance.

Adopté.

ACTION FONCIERE

03/941 - Terrain sis à Lille, rue François Coppée - Acquisition auprès de Lille Métropole Habitat.

03/942 - Terrains situés à Lille rue de Marquillies - Implantation d'une esplanade et d'une voirie - Vente à Lille Métropole Communauté Urbaine à titre gratuit.

Adoptés.

.../...

Pierre de SAINTIGNON.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03/916 - Revitalisation du pôle alimentaire des Halles de Wazemmes - Intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole et de la Chambre de Métiers du Nord, soutien de la Ville de Lille.

Madame le Maire, avant mes dossiers, simplement quelques mots sur les rencontres internationales de Lille sur la démocratie participative des 7, 8 et 9 novembre. Je ne reviens pas sur le fond. La Ville de Lille a été à cette occasion très fière d'accueillir plus de 500 participants qui venaient de 25 pays différents, dont 10 pays d'Amérique latine, plus de 150 villes d'Europe et du monde. Un tiers des participants étaient des élus, dont beaucoup de parlementaires d'Europe et de Maires de grandes villes, d'Europe et de France. Un tiers des participants étaient des Lillois, élus municipaux, acteurs engagés dans les instances de la démocratie participative, conseillers de quartiers, conseillers du Conseil Communal de concertation. Tout cela dans une ambiance, je crois, très studieuse et en même temps très forte puisque ces journées se situaient à quelques jours -la veille même pour la dernière d'entre elles- du Forum social européen et des rencontres qui ont eu lieu à la fois à Paris et à Saint-Denis.

Vous avez sur table le premier compte rendu de ces journées. Je ne le reprends pas, je vous conseille simplement de le lire. Avec Annick GEORGET, qui est Conseillère municipale déléguée, Présidente de la Commission de démocratie participative, nous avons assuré la représentation de la Ville avec un certain nombre d'élus qui étaient présents à nos côtés et nous avons porté les conclusions que nous avons élaborées à Lille à Saint-Denis, au cours des forums qui se sont déroulés, et je crois que les conclusions auxquelles nous sommes parvenus font déjà autorité, au-delà même de la réputation de la Ville de Lille en la matière.

Mais, Mme le Maire, je voudrais surtout dire que si ces rencontres ont été possibles grâce à l'engagement de notre ancien collègue, Michel FALISE, qui a été à l'origine de l'Observatoire international de la démocratie participative que nous avons accueilli à l'occasion de ces journées, et si son rôle dans l'organisation de ces journées et dans la réalité même de ces journées à Lille a été fort, portant haut la réputation de la Ville en matière de démocratie participative, rien n'aurait été possible sans le travail acharné, compétent, précis, disponible de Pascal PERCQ. Je voulais le dire parce qu'il a beaucoup payé de sa personne pour que tout cela se passe bien.

A travers lui, je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe municipale qui a fait preuve de beaucoup de disponibilité et qui a rendu ces journées à la fois constructives et efficaces.

Nous avons remis les comptes rendus à la fin de chacune des tables rondes. Les gens sont partis de ces journées avec le compte rendu, cela prouve de beaucoup de réactivité, mais aussi de disponibilité.

Honneur donc aux salariés de cette Ville qui se sont complètement engagés dans ces journées et les ont rendues à la fois possibles et utiles.

Voilà ce que je souhaitais dire, Madame le Maire.

.../...

Madame le Maire - La parole est à Monsieur LESERRE sur la délibération 916.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération 916 évoque le dossier des Halles de Wazemmes. Je sais que c'est un dossier auquel vous êtes particulièrement sensible, ainsi que Monsieur le 1er Adjoint, Monsieur de SAINTIGNON, et après beaucoup de réunions et beaucoup de travail, ces halles vont être rénovées et demain, un nouveau cœur fera battre sans doute l'un des marchés les plus populaires de France, qui attire bien au-delà de nos frontières.

En fait, notre inquiétude ce soir et l'inquiétude du groupe est plutôt sur les alentours directs ou indirects des halles elles-mêmes. En effet, les habitués et les commerçants qui bordent les halles, depuis quelques mois, se plaignent de la dégradation de l'ambiance autour des halles et de l'ambiance du marché. C'est particulièrement vrai le mardi et le jeudi midi.

De quoi s'agit-il ? En fait, il s'agit, apparemment, de la multiplication de vendeurs ambulants, non réglementaires, qui s'installent sur le marché et qui vendent légalement des produits sur leurs étals, mais surtout illégalement des produits à l'arrière de leurs camions qui sont garés aux alentours de ce marché.

Je crois qu'une récente réunion a d'ailleurs fait part de cette réelle inquiétude. Alors, s'il ne s'agit pas d'un cri d'alarme, ce serait peut-être exagéré, il s'agit en tout cas d'un appel d'urgence pour que, même si ce n'est pas simple, toutes les dispositions puissent être engagées et prises, que ces commerçants et les habitués puissent être rassurés sur la volonté de la Ville de remettre de l'ordre dans ce marché qui repose, on le sait, sur trois grandes qualités : la qualité des commerces eux-mêmes, la mixité et le plaisir.

Il serait dommage, et je vois Monsieur de SAINTIGNON que vous opinez, qu'en décidant de rénover le cœur de ce marché, on finisse malheureusement par en perdre l'âme.

Merci.

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Juste deux mots pour vous dire qu'on partage des préoccupations communes. C'est vrai que nous avons fait collectivement un très gros travail pour parvenir aux résultats que vous avez bien voulu saluer, et je vous en remercie, pour les halles de Wazemmes.

Nous sommes aussi très attentifs et j'ai eu, avec Martine CARLIER, trois réunions successives dans la dernière semaine pour évoquer l'ensemble des questions de réglementation auxquelles vous faites allusion, avec les services de réglementation de la Ville de Lille et avec l'ensemble des placiers qui ont une responsabilité en la matière tout à fait importante.

Vous soulevez de vraies questions auxquelles nous sommes attentifs, sur lesquelles nous agissons. Mais je partage votre point de vue, les halles de Wazemmes ont une force que j'ai pu mesurer tout au long de ces débats. Nous avons fait, je crois, un beau travail et il est important que l'ensemble constituant à la fois les halles de Wazemmes et l'environnement des halles de Wazemmes puissent profiter de toute la dynamique dans laquelle nous nous sommes installés depuis plus d'un an.

Je le dis d'ailleurs d'autant plus que, pour avoir assisté à une réunion de l'Association des commerçants de la rue Gambetta, il y a bien sûr quelques problèmes que nous évoquons au fil du temps, ce qui est bien normal, mais aussi de grandes satisfactions des commerçants de cette rue dont je rappelle que la rue, plus les halles, plus le marché de plein air, plus tout ce qui est autour, c'est près de 80% du chiffre d'affaires d'Euralille. Donc, c'est une question tout à fait essentielle pour notre ville.

.../...

Merci de l'avoir dit comme cela. Nous partageons cette préoccupation, mais nous agissons pour essayer de régler les problèmes qui se posent et vous avez raison d'en avoir souligné quelques-uns.

Madame le Maire - Je mets au vote cette délibération 916 qui, je crois, ne posait pas de problème en soi puisque vous avez soulevé un autre problème tout à fait réel.

Unanimité.

Merci.

Adopté.

03/917 - PLA Commerce et Artisanat - Manifestation DEVCOM.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

03/967 - Création de places d'accueil Petite Enfance - Centre Social Marcel Bertrand.

03/968 - Crèches - Haltes garderies - Modification du règlement intérieur.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le rapport que je présente aujourd'hui concerne l'adoption d'un nouveau règlement intérieur des crèches municipales.

C'est un des éléments de notre politique en direction de la petite enfance, politique à laquelle la Majorité municipale, vous le savez, a souhaité donner une priorité.

Nous le faisons d'ores et déjà à travers le développement de la capacité d'accueil, tant au niveau municipal que associatif.

Dans cette logique, nous allons créer des structures nouvelles :

- . l'îlot Saint-Sébastien au Vieux-Lille,
- . l'ancienne école Littré à Vauban-Esquermes,
- . l'îlot de la ZAC Saint-Maurice-Pellevoisin, sur Euralille.

Ajoutons à cela l'étude de faisabilité que nous menons actuellement pour la création d'une structure sur l'îlot Magenta-Fombelle à Wazemmes.

Augmentation de la capacité d'accueil également lors de la rénovation de notre patrimoine Petite enfance, je le rappelle, qu'il soit municipal ou associatif.

.../...

Je citerai pour exemple :

- . la crèche Marie Curie à Lille-Sud,
- . les Lionceaux à Saint-Maurice Pellevoisin

. ou encore les secteurs Petite enfance des centres sociaux des Bois-Blancs, Marcel Bertrand à Moulins, Mosaïque à Fives, ou encore le futur centre social de Lille-Centre.

Développement de la capacité d'accueil en optimisant les places existantes, proposant plus de souplesse au niveau de l'accueil des enfants sous forme de nouveaux contrats, développant ainsi l'accueil à temps partiel, la Ville de Lille répondant aux évolutions de notre société.

Parallèlement au développement quantitatif du nombre de places, nous avons cherché également à mieux organiser l'accueil des parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une structure collective municipale. Pour ce faire, nous avons fait le choix de centraliser cet accueil au sein de l'hôtel de ville et informatisé tous nos équipements municipaux.

Ainsi, dès le 1er décembre prochain, il sera possible de recevoir toutes les informations auprès du guichet petite enfance qui sera installé dans le hall d'entrée, d'obtenir ces informations sur les modes d'accueil que la Ville de Lille propose et de se pré-inscrire sans être obligé de faire le tour des équipements de la ville.

Egalement, dès le 1er décembre, la crèche Saint-Sauveur située sur Lille-Centre et la crèche Crépin-Rolland, dans le Vieux-Lille, seront les premières à mettre en place ce qu'on appelle le multi-accueil, c'est-à-dire la mise en place de ce nouveau contrat proposé aux familles.

Nous souhaitons, d'ici l'automne prochain, que toutes nos structures municipales adoptent le même fonctionnement.

Il reste aujourd'hui, et c'est l'objet de cette délibération sur le règlement intérieur, à préciser les modalités de fonctionnement de nos établissements pour appliquer notamment les directives nationales, élaborées suite au décret d'août 2000 que vous connaissez bien, Madame le Maire, puisque vous l'avez élaboré lorsque vous étiez Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Avec ce nouveau règlement intérieur, nous affichons clairement les priorités et les modalités de pré-inscription et d'attribution des places existantes.

Nous garantissons également la participation des parents à travers la création des conseils de crèches qui, à l'instar des conseils d'écoles, seront des instances de concertation et d'information sur la vie de la structure accueillant leur enfant, mais également une instance où nous pourrions informer des projets que nous menons sur l'ensemble de la ville.

Concrètement, au moment de la pré-inscription, les parents pourront choisir entre trois équipements collectifs et se verront proposer un mode d'accueil à temps complet ou partiel entre 50 et 100%, c'est-à-dire 6 contrats : 50, 60, 70, 80, 90 et 100%. Actuellement, je rappelle que deux contrats sont proposés aux parents, à savoir 80% et 100%. Nous pouvons ainsi accueillir plus de familles sur les places existantes, en redistribuant les heures non utilisées.

Parce que nous proposons plus de contrats d'accueil et au nom de la conciliation vie familiale et vie professionnelle, l'attribution effective des places se fera sur le critère d'activité professionnelle des deux parents ou des parents qui seront en formation, du numéro de pré-inscription et de la capacité d'accueil de la structure souhaitée, en fonction du type de contrat choisi par les parents.

.../...

Une commission de recours sera mise en place pour traiter les cas exceptionnels liés à une situation d'urgence pour l'enfant ou à une difficulté sociale particulière de la famille.

Enfin, soucieuse également des enfants des salariés lillois mais n'habitant pas la ville, sachez que notre Ville a pris de nombreux contacts avec des institutions existantes : Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, Lille Métropole, Communauté Urbaine, la Catho, ou encore le Ministère de la Défense qui, lui, nous a interpellés. Ainsi, développer les crèches d'entreprises qui pourraient, d'une part, accueillir les enfants des salariés et je me réjouis de l'intérêt que portent enfin les entreprises pour l'accueil des enfants de leurs salariés ; mais surtout ouvrir ces crèches d'entreprises, avec la Ville de Lille, afin d'accueillir des enfants lillois, à l'instar du partenariat que nous menons avec le Ministère des Finances au sein de la crèche « Les Marmottes », située dans les locaux de l'INSEE à Lille-Centre.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je viens vous présenter les axes majeurs que nous entendons suivre pour développer notre capacité d'accueil en matière de petite enfance. Nous entendons, bien sûr, maintenir la qualité de cet accueil, notamment avec les actions qualitatives menées envers les enfants. Pour exemple : l'éveil musical, les contes ou encore la psychomotricité.

Maintenir la qualité d'accueil, c'est aussi confirmer la professionnalisation du personnel encadrant, au travers des nombreuses formations qui leur sont proposées. Car, faut-il le rappeler, le personnel petite enfance ne fait plus du gardiennage mais bien de l'accompagnement pour un développement harmonieux de l'enfant.

Accompagnement également des familles, en lien avec les partenaires sociaux situés sur le terrain. Accompagnement des familles donc, et je regretterai ici la difficulté que certains lieux d'accueil parents/enfants connaissent, suite à certains désengagements financiers du Gouvernement Raffarin.

Je ne pourrai conclure, Madame le Maire, sans préciser que cette politique n'aurait pu être mise en œuvre sans le travail remarquable, et ce n'est pas un vain mot, des services qui sont sous la responsabilité de Pierre-Marie LEBRUN et François LOISEAU, directeurs généraux adjoints, avec une pensée particulière, bien évidemment, pour le service petite enfance dirigé par Catherine CAPEL et également les directrices des crèches municipales qui ont travaillé sur ce projet délibération.

En notre nom, je tiens à les remercier.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup pour cette intervention particulièrement complète et qui montre notre volonté d'agir pour la petite enfance et, effectivement, il y a encore du travail.

Madame BAERT.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, quelques mots, si vous le permettez, avant de rentrer dans le vif du sujet.

Christian DECOCQ, au cours du débat d'orientation budgétaire, a fait la preuve que l'engagement financier de l'Etat aux côtés de la Ville de Lille était bien réel et que les financements d'Etat abondaient, de manière conséquente, les grands projets lillois.

L'Etat fait son boulot et il le fait bien. On l'a vu sur la sécurité, on l'a vu sur les retraites, on le verra sur la santé et on le verra aussi sur l'éducation à l'automne prochain.

.../...

Quant au boulot d'un Maire, c'est de répondre aux problèmes quotidiens de ses administrés. Eh bien, ouvrons donc le dossier des crèches et voyons ce qui se passe.

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler qu'à Lille, les parents qui travaillent et qui ont des enfants en très bas âge ont un réel et gros problème pour trouver des places d'accueil. Cela fait des années qu'on en parle, cela fait des années que ça dure, et ce dans tous les quartiers. Cela fait des années aussi que les listes d'attente s'allongent. Et ce n'est pas la baisse du nombre d'enfants de 2 ans accueillis dans les écoles maternelles qui a fait surgir cette année l'ampleur du problème d'accueil à Lille pour les moins de 3 ans.

A ce propos, je tiens à rappeler que, comme Luc FERRY l'a indiqué, il n'est pas question de remettre en cause la scolarisation à 2 ans, la vraie question est de savoir comment la développer au bénéfice de ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire dans les milieux où il n'y a pas d'encadrement social suffisant et pas assez de crèches. Il ne s'agit donc pas de scolariser à tout prix, mais dans l'intérêt de l'enfant et pour répondre aux vrais besoins.

Dans votre conférence de presse de rentrée, j'ai bien noté, Mme le Maire, que vous souhaitiez augmenter l'accueil des très jeunes enfants lillois de 10% des places existantes d'ici la fin de votre mandat, ce qui reviendrait à ajouter 161 places supplémentaires aux 1 617 existantes, toutes structures d'accueil confondues. L'amélioration de la gestion via l'informatique et les différents contrats prévus dans le nouveau règlement intérieur devraient aussi aller dans le bon sens.

Mais la question est : ces mesures sont-elles suffisantes ?

Votre ambition politique en la matière répond-elle aux problèmes quotidiens des parents lillois ?

Allez-vous régler avec ces mesures le problème qui dure depuis plus de 10 ans et qui ne cesse de croître ?

Alors, pour voir si votre volonté politique est à la hauteur du problème, comparons avec ce que font d'autres Maires, dans d'autres villes de France, confrontés aux mêmes difficultés.

Selon l'enquête d'un grand magazine national de juin dernier, et sur ce sujet qui nous préoccupe, Lille est à la 28ème place sur 60 grandes villes et vous dépensez 52,1 euros par habitant pour l'accueil des tout-petits. Comparons donc cette situation avec deux autres villes : Toulouse. Toulouse est en 9ème position pour le nombre de places en crèches par habitant mais le Maire souhaite cependant en créer encore 500 de plus d'ici la fin du mandat. La Ville dépense pourtant déjà 65,5 euros par habitant.

Bordeaux. Bordeaux est elle en 3ème position sur les 60 villes, avec une dépense par habitant de 87,6 euros pour la création de places en crèches, soit près de 60% de financement de plus qu'à Lille consacrés par le Maire de Bordeaux au domaine très social qu'est l'accueil des enfants en très bas âge. Cela, c'est de l'ambition politique.

Vous me direz, ces deux villes ont été choisies à Droite. Et oui, voyez-vous, les questions sociales sont prioritaires dans les politiques municipales de Droite et cela se traduit très concrètement par des engagements financiers importants.

(vive réaction de l'assemblée)

.../...

Au vu de ces chiffres, chacun pourra mesurer l'écart entre les propos et les actes, entre les priorités des uns et des autres, entre les choix politiques des uns et des autres.

L'ambition politique de la Ville de Lille reste très mesurée et en tout cas n'est pas à la hauteur du problème qu'affrontent au quotidien les Lillois. Mais nous aurons certainement l'occasion de parler de toutes les opportunités que vous pourrez saisir, avec les mesures de Christian JACOB, au Gouvernement. Il va proposer, pour aider à développer les places d'accueil des très jeunes enfants dans les villes, notamment le crédit d'impôt aux entreprises, pour aider par exemple à la création de crèches interentreprises, ou du chèque famille, ou encore la possibilité juridique pour les entreprises d'être partenaires dans les contrats avec les CAF et les collectivités.

Deux mots pour terminer sur le nouveau règlement intérieur.

Aujourd'hui, vous nous présentez un nouveau règlement intérieur pour les crèches et les haltes-garderies et il m'a été réaffirmé en commission, qu'en fonction des disponibilités, vous entendiez maintenir l'ouverture -je cite- « jusqu'à 50% des places disponibles pour les enfants dont un parent ne travaille pas ».

En mars dernier, j'étais intervenue pour vous dire que autant nous étions pour la possibilité de permettre à une maman de souffler un peu en confiant son enfant en halte-garderie, autant nous ne pouvions accepter le fait d'accueillir à la semaine, en crèche, des enfants dont les parents ne travaillent pas. Chacun devrait convenir que l'éducation d'un enfant est du ressort des parents et qu'une structure ne doit pas se substituer, à la journée, à cette responsabilité qui leur incombe prioritairement. Certes, il existe des situations difficiles où l'aide, voire la prise en charge de la famille et de l'enfant est nécessaire, mais n'en faisons pas une opportunité généralisée et laissons cette décision aux services sociaux. Nous sommes donc toujours en divergence sur ce point.

Vous ne proposez rien par ailleurs en matière d'aménagement d'horaire pour accueillir les enfants dont les mères travaillent tard le soir, voire la nuit, par exemple à l'hôpital ou en restauration. Pourtant, la demande existe.

Pour toutes ces remarques, nous nous abstenons sur ce dossier.
Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Avant de donner la parole à Monsieur BERNARD, je voudrais juste dire quelques mots à Madame BAERT parce que Stéphanie BOCQUET répondra bien évidemment.

J'ai la totale conviction que nous ne sommes pas au bout de nos peines sur ce problème dans la ville de Lille. Mais quand vous citez la ville de Toulouse et la ville de Bordeaux, je vous demanderai de regarder le revenu moyen des Bordelais et des Toulousains ; je vous demanderai de voir quelle est la politique qui a été menée par le Maire de Bordeaux depuis des années pour mettre les personnes en difficulté en dehors de sa ville, comme à Toulouse d'ailleurs. Alors, c'est vrai, il faut faire des priorités.

Mais le Gouvernement n'a-t-il pas fait des priorités sur la garde des jeunes enfants en augmentant la réduction d'impôts pour l'aide à domicile ?

Savez-vous ce que coûte à l'Etat un enfant gardé chez lui, dans les familles qui donc ont les moyens d'avoir une personne à domicile par rapport à ce qu'il apporte sur les crèches et les haltes-garderies ?

.../...

Voilà un choix politique qui aurait été essentiel : aider les Villes et les Départements à mettre en place des crèches et des haltes-garderies, au lieu de mettre des réductions d'impôts pour des gens qui font garder leurs enfants à domicile.

Et quand le Gouvernement vient de mettre en place le PAJE qui va réunir l'ensemble des prestations qui sont apportées aux jeunes enfants, excellent, Monsieur DECOCQ, effectivement, pour donner plus à ceux qui ont plein d'argent, 90% des Français vont être concernés, au lieu de donner plus à ceux qui en ont moins.

Ne pensez-vous pas, Madame BAERT, que si on était aidé là-dessus, on ne pourrait pas en faire plus ?

Il y a une chose sur laquelle je suis d'accord avec vous : il faut en faire plus.

Mais nous, nous sommes une ville qui a su garder ses pauvres et ses personnes en difficulté et ses classes populaires, nous ne sommes pas Bordeaux c'est vrai, nous ne sommes pas Toulouse, et nous en sommes fiers. Et, malgré tout, nous essayons de créer des places, 10% ce sera sans doute insuffisant, mais nous n'oublions pas aussi les autres priorités dans nos quartiers en difficulté, ce que n'ont pas à faire les Maires de Lambersart, de Bondues ou de Marcq-en-Baroeul parce que les pauvres, ils ne connaissent pas, alors ils peuvent créer des places de crèches. Mais nous, nous devons régler les deux problèmes en même temps. Voilà aussi ce que c'est de faire de la politique. Excusez-moi de vous le dire, mais c'est quand même une réalité.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Mme le Maire, toujours sur ce dossier, j'ai entendu Mme BOCQUET tout à l'heure, elle nous a fait quand même une déclaration de gestion de pénurie. Je suis désolé de revenir sur ce chiffre indigent de 1 600 places pour une grande ville comme la nôtre, même si je vous donne acte de votre volonté d'augmenter ce nombre de places de 10%.

D'ailleurs, on a peut-être les prémices d'un prodrome, d'un début de réalisation avec ces 4 places supplémentaires au centre Marcel Bertrand.

Vous savez que nous sommes sensibles à la mise en œuvre de la politique et de mesures en direction des familles, mais je reste sur ma faim quant à l'accompagnement de l'ensemble du dispositif. En particulier, concernant les formules de garde partagée, solution qui rencontre un fort succès à Paris où beaucoup de parents co-emploient une aide à domicile et je crois que ce type de dispositif devrait être encouragé chez nous.

Nous pourrions également promouvoir et simplifier l'accès des mères de famille aux métiers d'assistantes maternelles, très recherchées par les parents et malheureusement encore fort peu connues des candidates potentielles.

Madame BOCQUET évoquait les crèches existant en milieu professionnel. Cette alternative mérite d'être développée et pourrait être en tout cas une alternative sérieuse à une scolarisation qui est parfois trop précoce pour un certain nombre d'enfants et qui concerne 75% des enfants de 2 ans.

En plus, le coût de ce mode de garde transforme malheureusement l'école souvent en garderie économique et un certain nombre d'enfants ne sont pas prêts à affronter le monde scolaire à cet âge et je regrette que les ménages à faibles revenus n'aient hélas souvent pas d'autre solution.

.../...

J'en viens enfin à une mesure qui dépasse peut-être le cadre municipal, mais nous avons de talentueux Parlementaires au sein de notre Conseil.

Une mesure comme le salaire parental pourrait véritablement donner la liberté réelle aux femmes et aux familles de choisir d'élever personnellement leurs enfants et, au risque de décevoir peut-être certains de mes collègues, je dois préciser que je ne suis pas opposé au travail des femmes, bien au contraire, je déplore la difficulté qu'ont la plupart des mères de famille qui souhaitent travailler de pouvoir élever leurs enfants.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire sur ce dossier de la petite enfance.

Madame le Maire - Merci.

Madame BOCQUET.

Mme BOCQUET - Simplement pour rappeler que vous avez voté le deuxième contrat enfance en 1999 et que la Ville de Lille n'est pas le seul partenaire au niveau de la petite enfance. Nous sommes dans le cadre de ce deuxième contrat enfance qui se termine à fin 2004.

2004 sera l'année d'évaluation de ce deuxième contrat enfance, on aura les chiffres précis, l'évaluation des actions qualitatives qui auront été menées envers les professionnels et envers les enfants et, surtout, on fera la proposition du troisième contrat enfance.

La dernière structure qui a été créée sur Lille date de 1995. Et là, je viens de vous parler de trois projets sûrs, il y a un quatrième projet qui verra le jour d'ici la fin du mandat.

Pour répondre maintenant point par point à Madame BAERT. Sur la question des parents qui travaillent, vous savez bien que la dernière fois nous n'étions pas dans la même configuration, nous étions à 2 contrats : 80 et 100%. Maintenant, nous sommes à 6 contrats, donc il est possible, pour les enfants dont l'un des parents est en recherche d'emploi, de pouvoir « postuler » à ce contrat de 50%, en faisant en sorte évidemment de suivre la situation s'il arrive à trouver un emploi par la suite.

Nous n'avons jamais dit qu'il fallait scolariser absolument -Ariane CAPON sera d'accord avec moi- les enfants de 2 ans. Et on l'a déjà dit au sein de cette assemblée, pourquoi l'Education Nationale ne réfléchit-elle pas, avec le Ministère de la Famille, sur la création de ces fameuses classes passerelles qui existent, qui sont très intéressantes et qui permettent d'accompagner l'enfant tout doucement vers une socialisation, si par exemple la maman a souhaité s'occuper de cet enfant, pour l'amener tout doucement vers la scolarisation ?

Madame le Maire vous a répondu sur vos comparaisons.

Quant à Monsieur BERNARD, la garde partagée, bien évidemment, faisons quand même attention parce que pour s'occuper d'un enfant, il faut quand même être qualifié et quelqu'un qui garde un enfant n'est pas là non plus pour faire le repassage, les courses, la lessive et le ménage. Des études ont été faites sur la garde partagée, il faut faire très attention, il faut que ce soit bien suivi sinon c'est un peu tout et n'importe quoi au niveau de la qualité qui est proposée pour l'accueil de l'enfant.

L'accès des mères de famille au métier d'assistantes maternelles, pourquoi pas, sachant que lorsque les enfants sont plus grands, elles ne souhaitent plus être assistantes maternelles pour certaines d'entre elles. Je ne suis pas contre, cela peut être une solution. Je vous rappelle que c'est le Conseil Général qui donne les agréments et que la Ville de Lille n'est pas responsable de tout.

.../...

Quant au salaire parental, je n'ai pas entendu la question, donc je n'y répondrai pas.

Merci.

Madame le Maire - Je mets au vote la délibération 967.

Qui vote pour : les membres de la Majorité municipale et le Groupe Union pour Lille

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets au vote la délibération 968.

Qui est pour : les membres de la Majorité municipale

Qui est contre : néant

Qui s'abstient : le Groupe Union pour Lille et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

Pierre de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Madame le Maire, mes chers collègues, j'aurais dû, au moment où j'ai présenté mes dossiers évoquer en quelques mots une question importante, un sujet important, voire grave, pour vous faire part d'une initiative de la Ville de Lille.

La situation au Proche-Orient, vous le savez, est particulièrement complexe et difficile. Vous avez aussi que la Ville de Lille agit auprès de ses villes jumelles de Safed en Israël et de Naplouse en Palestine, sous différentes formes, sous de multiples formes.

Je suis allé, avec Martine FILLEUL, évaluer récemment l'action qui a été menée à la fois en Israël et en Palestine et, la situation s'aggravant encore, nous pensons que nous devons intervenir plus fortement.

Nous avons bien remarqué, dans cette période, que la santé était un élément majeur des coopérations et des aides qui pouvaient être mises en œuvre dans cette région particulièrement perturbée et c'est la raison pour laquelle nous avons construit, après un long travail entre les hôpitaux de Rebecca à Safed, de Rafilia à Naplouse et, naturellement, le CHR de Lille, entre les médecins de ces hôpitaux, entre les professeurs de ces hôpitaux, mais aussi les intervenants médicaux qui sont allés sur le terrain, à la fois pour soigner et pour repérer, nous avons construit des rencontres médicales de la paix qui devaient se tenir à Lille il y a deux mois.

La situation que nous connaissons au Proche-Orient, la situation de bouclage des territoires palestiniens, mais aussi l'état d'urgence proclamé à la fois à Israël et en Palestine n'ont pas permis aux médecins de se rendre à Lille pour ces rencontres médicales que nous avons décidé de reporter au mois de juin 2004.

.../...

Mais nous voulons aller plus loin et nous disons aujourd'hui que la Ville doit ouvrir cette problématique aux villes de France qui sont soucieuses d'apporter leur contribution, sous cette forme, à cette démarche de paix qui unit à la fois une ville de France, une ville d'Israël et une ville de Palestine. C'est la raison pour laquelle le Maire de Lille adressera demain aux Maires des villes de plus de 100 000 habitants, une invite à cette démarche, une démarche en direction des villes qui agissent sans doute d'ailleurs sans que nous le sachions, pour tel ou tel de ces aspects, à rejoindre et à s'associer à la Ville de Lille dans la démarche des rencontres médicales de la paix.

De la même manière, lorsque nous avons, avec Martine FILLEUL, mené notre mission dans cette région il y a quelques mois, nous avons été sollicités, au nom de la Ville de Lille, par les présidents de l'association des mères palestiniennes et le président de l'association des mères d'Israël pour que la Ville de Lille, qui agit dans cette triangulation des villes de France, des villes de Palestine et des villes d'Israël, prenne l'initiative du rassemblement plus fort des villes de France dans les opérations de coopération entre nos trois Etats.

C'est à cette demande que nous avons décidé aussi de répondre favorablement et donc, dans cette lettre adressée aux Maires de France, nous leur proposerons de nous rejoindre dans cette démarche.

Il nous semblait important de vous le dire, c'est quelque chose d'assez naturel dans l'espace de coopération que nous avons choisi dans cette région. La lettre que nous adressons à nos collègues des grandes villes de France n'exclura naturellement aucune ville qui souhaiterait s'associer à ce projet. On y associera l'ensemble des villes jumelées à la Ville de Lille pour qu'elles soient elles-mêmes en Europe celles qui sont contributives de cette démarche. Démarche qu'il nous a paru important de souligner et qui constitue, certes modestement, mais fermement, une contribution à la paix.

Madame le Maire - C'était une information. Il est important que nous continuions ce combat à notre modeste place et si nous pouvons l'étendre à d'autres villes il sera effectivement beaucoup plus efficace.

Je passe la parole à Monsieur BERNARD qui souhaite intervenir sur le PLA Commerce dans le dossier de Monsieur MUTEZ.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller Municipal délégué

COMMERCE

03/918 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe "Animation et Promotion Commerciale" - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS).

03/919 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Achat plaisir en centre ville - Subvention au GAEL (Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre).

Adoptés.

03/920 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe "Animation et Promotion Commerciale" - Subvention à l'Association Lille Centre Animations (LCA).

.../...

M. BERNARD - Madame le Maire, brièvement, sur ces dossiers de Monsieur MUTEZ, je voulais intervenir en particulier sur la mise en place du marché de Noël qui, à mon avis, rencontre un certain nombre d'éléments préjudiciables à la pleine réussite de cette manifestation.

Je ne souhaite pas que le marché de Noël de Lille soit transformé en une kermesse quelconque et quand je vois les sapins dans des plots en béton, la neige cotonneuse sur les chalets qui se transforme en ouate relativement peu immaculée, je trouve cela tout à fait dommage, d'autant que ce marché de Noël n'a pas le souci esthétique et n'a pas le souci de l'authenticité que peuvent avoir certains marchés de Noël qui réussissent pleinement.

Cela est d'autant plus dommage que ce marché bénéficie d'un réel capital de sympathie. Il devrait, à mon avis, être plus qu'une simple juxtaposition de chalets et pour cela bénéficier d'une programmation beaucoup plus soignée.

Je le regrette et j'espère que des efforts seront faits cette année dans cette direction.

En particulier, je regrette que les groupements de commerçants qui sont associés à cette opération n'en fassent pas la promotion puisque, quand je regarde le site du GAEL, ils vantent encore aujourd'hui la Braderie de Lille. Ils pourraient plutôt se brancher sur le marché de Noël, ce serait plus d'actualité.

Merci.

Madame le Maire - Monsieur MUTEZ.

M. MUTEZ - Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement, le marché de Noël est une opération qui a ses quartiers dans la ville depuis très longtemps puisque cela avait été lancé dans les précédents mandats.

Je voudrais rappeler à Monsieur BERNARD que ce ne sont pas les associations qui sont associées à la Ville de Lille mais que c'est l'inverse. C'est la Ville de Lille qui supporte et qui aide financièrement ce marché de Noël et la Ville le supporte grandement.

Cette opération est menée, non pas par le GAEL, mais par la Fédération Lilloise du Commerce que préside Monsieur Georges WARGNIER qui a fait de très gros efforts depuis ces dernières années puisque le nombre de chalets a été augmenté de façon très importante et que ces chalets, au travers de leur location, permettent à la Fédération du Commerce d'obtenir des moyens financiers qui lui garantissent la pérennisation des emplois jeunes. Je pense qu'il fallait le souligner.

Ensuite, la deuxième association, je veux parler de l'Association d'animation qui est une émanation du Conseil de quartier que préside Marie-Thérèse ROUGERIE, cette Association et le Conseil de quartier font aussi de très gros efforts, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan logistique pour que cette manifestation soit une réussite.

La Ville de Lille n'est pas partie prenante dans l'affectation des chalets, c'est la Fédération du Commerce, en association avec le Comité d'animation, qui est en charge de ce choix.

Nous pouvons effectivement toujours améliorer la qualité des chalets, c'est toujours une possibilité, mais il faut aussi que la Fédération du Commerce n'a pas toujours les moyens nécessaires pour améliorer. Il était important aujourd'hui que nous soyons présents, l'inauguration aura lieu en votre présence, Mme le Maire, le 26 novembre. C'est une manifestation qui a toute sa place dans la ville de Lille, qui a encore augmenté en surface. Ce sont des coûts très importants, vous avez pu encore le voir, et nous persévérons dans l'amélioration de ce marché.

.../...

Madame le Maire - Madame ROUGERIE.

Mme ROUGERIE - Ce marché a été créé conjointement par la Mairie de quartier de Lille-Centre et par la Fédération Lilloise du Commerce.

Nous travaillons en collaboration totale et en ce qui concerne le choix des chalets, on ne peut pas dire que l'on met n'importe quoi étant donné que cela fait l'objet de plusieurs réunions, nous avons 140 demandes de commerçants de toute la France, nous avons environ une soixantaine de chalets, nous essayons d'année en année d'améliorer la qualité. Avec LCA, nous parvenons, d'année en année, à améliorer la qualité des animations et cette année un gros effort sera fait sur la décoration du marché de Noël.

Le marché de Noël, en dehors de la vocation purement commerciale, a aussi une vocation de solidarité. Nous accueillons les associations dans le chalet de la solidarité, nous avons une opération, durant tout le marché de Noël, avec le Secours Populaire et nous accueillons les autres quartiers avec des animations spécifiques, et notamment les quartiers défavorisés, pour permettre aux gens de venir au marché de Noël passer une demi-journée et nous sommes accompagnés par les Conseillers de quartier de Lille-Centre.

Il y a ce côté festif, il y a ce côté solidarité. Le marché de Noël, d'année en année, a prouvé qu'il était incontournable dans les animations de la ville.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame ROUGERIE, pour cette plaidoirie pour notre beau marché de Noël qui s'améliore d'année en année, vous avez raison.

Je mets la délibération 920 au vote.

Qui vote pour ? (unanimité)

Adopté.

Je vous remercie.

03/921 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale "Hôpital Militaire" - Délibération rectificative.

Adopté.

Nous arrivons aux derniers dossiers.

Je passe la parole à Madame MAHIEU sur la délibération 932 de Monsieur FREMAUX.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller Municipal délégué

PROPRETE

03/932 - Tags - Marché d'appel d'offres ouvert à bon de commande de prestations de service.

03/933 - Mobilier Urbain - Marché de fourniture de récipients et de corbeilles pour la collecte des déchets.

.../...

Mme MAHIEU - Madame le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous propose de réduire la multiplication des tags, en centre-ville et dans les quartiers, de manière significative, ce qui est absolument nécessaire de notre point de vue.

Dans la délibération 03/932, vous nous expliquez que les tags sont -je cite- « un phénomène de mode » et dans la même phrase, vous nous dites que « cela contribue à défigurer l'image de la ville et à créer un sentiment d'insécurité et de saleté ». Quel paradoxe !

Non, les tags ne sont pas plus un phénomène de mode que les violences urbaines ne sont des incivilités. Ce phénomène de mode porte un nom : c'est un délit.

Tous ici, nous rencontrons des Lillois meurtris, révoltés, découragés par les tags.

Qui d'entre nous n'a rencontré des commerçants qui veulent entretenir, embellir ou rénover leurs magasins et qui sont victimes de tags ou, depuis une période plus récente -c'est la nouvelle mode- de gravages ?

Madame le Maire - Il ne faut pas parler de mode ...

Mme MAHIEU - Que dire aux particuliers qui mettent la main à la poche pour ravalier leur façade et que d'ailleurs la ville encourage, avec raison, en leur versant une subvention ?

Nous approuvons régulièrement les délibérations du Conseil Municipal à ce sujet.

Demandez-leur leur réaction quand des tags défigurent leurs façades nouvellement repeintes et demandez à leurs voisins, après cela, s'ils ont envie eux aussi de refaire leur façade ?

Demandez-leur leur réaction, quand ils invitent des amis à visiter Lille et qu'ils passent devant des façades taguées ?

Vous comprenez que cela ne peut plus durer, les Lillois sont exaspérés. En présentant les tags comme un phénomène de mode, vous banalisez ces actes, alors qu'ils sont insupportables. Quand vous écoutez les Lillois, ils vous le disent. Pour eux, les tags sont une dégradation du bien d'autrui, c'est du vandalisme, c'est de la lâcheté. Pour certains, c'est un manque de citoyenneté, un manque de respect pour ceux qui travaillent à embellir la ville. Pour d'autres, c'est sale, cela crée de l'insécurité, c'est une atteinte à la propriété privée, c'est laid. Dans le même temps, les habitants nous disent ressentir la présence de la brigade anti-tags beaucoup moins fortement.

Cette délibération est donc bien nécessaire et va dans le bon sens.

Mais nous aurions aimé aussi trouver, annexés à cette délibération, outre le nombre d'interventions anti-tags réalisées dans notre ville, un bilan complet sur ces interventions, peut-être aussi quelles ont été les difficultés, qu'elles soient juridiques ou techniques, et, pourquoi pas, une analyse faite par des sociologues, des techniciens, des professionnels pour que nous puissions en débattre en Conseil Municipal qui est le lieu le plus approprié pour ce genre de débat, avec des élus qui s'intéressent vraiment au quotidien des Lillois.

Ensuite, nous relevons des paradoxes dans vos décisions municipales. On ne peut tout de même pas demander à la fois aux Lillois d'embellir la ville en subventionnant les ravalements de façades, ou d'ailleurs toute autre sorte d'opération, comme l'opération Verdissons nos murs, on ne peut pas les inciter à mettre des fleurs, avec le concours des balcons fleuris, et leur donner, par ailleurs, le sentiment de laisser faire les tagueurs, sous prétexte que ce serait un phénomène de mode, ou de leur donner comme seule et unique solution l'effacement par une entreprise.

.../...

En réalité, on voit bien que cette délibération ne traite que du volet curatif, Madame le Maire.

Un Lillois m'expliquait récemment que la façade taguée de son immeuble avait été nettoyée, mais après l'effacement, la copropriété avait décidé de repeindre avec une peinture anti-tag, non seulement très chère, mais qui n'est valable qu'un certain nombre d'années et ce, parce que tous les habitants de son immeuble sont persuadés que cela va recommencer. Alors, bien évidemment, il me questionnait sur le volet dissuasif.

Madame le Maire, nous, nous souhaitons que le pouvoir de police du Maire sur ce sujet soit exercé fermement, que la Ville engage les moyens nécessaires en ce qui concerne la dissuasion et la répression en donnant des suites exemplaires à l'arrestation des tagueurs : constitution de partie civile et dommages et intérêts, affichage des résultats des jugements dans les mairies de quartier, les maisons de quartier ou les centres sociaux. Il faut dissuader et empêcher la récidive.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous devons encourager ceux qui embellissent la ville, sanctionner ceux qui la dégradent et manifester aux Lillois la considération à laquelle ils ont droit.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame DESWARTE et puis Monsieur FREMAUX répondra.

Mme DESWARTE - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, à l'occasion de cette délibération concernant le marché d'appel d'offres ouvert de fournitures de récipients et corbeilles pour la collecte, disons, pour faire simple, de poubelles pour les espaces publics, nous aimerions attirer votre attention encore une fois, et ce n'est pas la première fois, sur un sujet redondant depuis plusieurs années et dont les Lilloises et les Lillois se plaignent depuis de longs mois, je dirai même depuis de longues années, la propreté dans notre commune.

Je suis bien consciente ce soir d'aborder un problème vraiment terre à terre et de ménagère après les débats qui nous ont occupés toute la soirée.

Mais n'est-ce pas justement un sujet vraiment de proximité ?

Nous sommes à la veille de l'inauguration du marché de Noël, du lancement de l'année 2004 « Lille Capitale Culturelle », la métropole lilloise s'attend à recevoir des milliers de touristes venant de toute notre région, des quatre coins de l'hexagone et de toute l'Europe, nous l'espérons.

Quelle image veut-on donner de notre ville ?

Lille, capitale de la région Nord - Pas-de-Calais, proche des pays nordiques dont l'image de propreté et de qualité environnementales est indéniable, doit répondre à ce défi. C'est donc un véritable combat de chaque jour que la Ville doit mener.

Depuis quelques mois, on sent bien un effort plus visible de la part des acteurs de la mise en œuvre de la politique élaborée en matière de propreté, par les sociétés Nicollin, Esterra et les services de la Ville de Lille, suite d'ailleurs à la campagne de communication et d'affichage entreprise auprès des citoyens.

Néanmoins, n'est-on pas aujourd'hui en train d'assister à une nouvelle rechute dans la négligence concernant la propreté à Lille ?

.../...

Je rappellerai, historiquement, que nous avons vécu trois étapes.

La première, dans l'année 1993, avec l'instauration du grand plan propreté mis en place par Monsieur VIRON, adjoint à la propreté sous le mandat de Monsieur le Maire Pierre MAUROY, Maire Honoraire aujourd'hui. Nous en fêtons donc le 10ème anniversaire.

La deuxième rechute, en 1999, sous le mandat précédent et la mise en œuvre du partage du marché de la propreté avec la répartition des tâches entre la société Nicollin, qui est chargée de la propreté des espaces publics de Lille intra-muros, et la TRU qui est sous contrat avec la CUDL pour la collecte des déchets lillois.

La troisième étape, en 2001, sous votre mandat, Madame le Maire, avec l'élaboration du nouveau dispositif propreté, mis en place par Monsieur FREMAUX, et le vote, c'est vrai, d'un budget en augmentation de 13%, si mes chiffres sont exacts.

Ceci pour arriver à dire qu'il nous semble ne pas exister de traitement à long terme, la vigilance n'étant pas assez soutenue. Je dirai même qu'il n'y a pas suffisamment de traitement de terrain. Il n'y a qu'à voir la décharge sauvage qui est apparue à l'angle du Quai de l'Ouest et de l'avenue de Dunkerque derrière une maison d'habitation, en face d'un parking. C'est une situation insupportable pour les riverains et qui accentue un bien légitime sentiment d'insécurité.

L'expérimentation du tri sélectif dans le quartier Saint-Michel entraîne l'accumulation de sacs poubelle, en tas, autour des containers débordants et là, la Ville devrait donner l'exemple si l'on veut motiver nos concitoyens à changer leur comportement en faveur du tri sélectif.

L'efficacité de la technique de ramassage doit être à la mesure de l'exigence imposée au Lillois dans la gestion de la propreté de sa ville.

Nous souhaitons donc, de la part de la Ville, un effort qui se pérennise efficacement dans le temps.

Il faut mettre en place :

- . une réelle action dans la durée, avec tous les intervenants ;
- . une coordination accrue entre tous les partenaires qui se doit d'être constante, avec une mise en place périodique de réunions de concertation ;
- . une réactivité beaucoup plus rapide des services concernés quand les conseils de quartier mettent en avant une situation qui se dégrade dans leur quartier, dans une rue ou devant un bâtiment public (voir, à cet effet, un article dans Lille Magazine n 10, page 11) ;
- . un planning de passage dans les rues à fort trafic, cohérent avec la densité de circulation en ville. Pour exemple, le ramassage des feuilles, eh oui, elles tombent comme tombent dans nos boîtes aux lettres les feuilles d'impôts locaux, c'est d'actualité ce soir. Les feuilles sont mises en tas dans les caniveaux par une équipe et sont ramassées par une autre équipe plusieurs heures plus tard, voire le lendemain.
- . un renforcement des équipes de nettoyage, avec des brigades en tournée régulièrement,
- . des emplacements de poubelles devront être resitués en fonction des points stratégiques d'affluence.

.../...

C'est donc d'un dispositif spécial de lutte pour la propreté dont Lille a besoin pour les jours prochains. Ce dispositif, réellement repensé et actualisé pour honorer les manifestations de l'année qui arrive et recevoir les nombreux touristes, rassurera les Lillois et les Lilloises, il contribuera pleinement au succès et au rayonnement transfrontalier, international que la Ville souhaite pour l'année 2004, Capitale Culturelle.

Bien sûr, Madame le Maire, nous voterons cette délibération qui va dans le sens d'une recherche de qualité environnementale que nous demandons tous.

Merci, Madame le Maire, merci, chers collègues.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur FREMAUX.

Encore un peu d'attention, on a terminé ...

M. FREMAUX - Je voudrais remercier nos deux collègues pour leurs interventions qui permettent de préciser quelques points.

Très franchement, Madame le Maire, dans ma responsabilité, je ne suis pas là pour faire de la subtilité sémantique pour savoir si les tags c'est de la contre-culture ou de la délinquance, je suis surtout là pour nettoyer les effets et les combattre. Enfin, les services.

Je voudrais rassurer nos collègues pour dire qu'en 2002 et en 2003, nous avons nettoyé 24 000 m² dans notre ville et qu'il y en a actuellement, dans nos estimations, à peu près 40 000 à nettoyer. Avec ceci de particulier que dans la partie du centre-ville, nous ne savons intervenir dans la journée à cause de l'exiguïté des voiries. Si nous intervenons la nuit, nous avons les riverains sur le dos parce que sabler ou nettoyer sous pression cela fait du bruit. Nous avons donc de réelles difficultés.

Nous augmentons donc, et c'est l'objet d'une de ces délibérations, notre dispositif en faisant appel à un prestataire qui va nous aider à réduire ce stock.

Je me permets de citer ces petits points très précis : la Police Nationale fait un inventaire extrêmement précis de toutes les signatures et l'identification de tous les graffeurs ou tagueurs sévissant sur la métropole. Ils sévissent sur les murs des Lillois, mais ils sévissent sur le patrimoine de la SNCF en très grand nombre. Il y a quelques mois d'ailleurs, un de ces jeunes gens a été condamné et a été dans l'obligation de nettoyer ce qu'il avait ainsi dégradé. Comme il avait dégradé plusieurs milliers de mètres carrés, je pense qu'il sera retraité et qu'il n'aura pas encore fini. Mais c'est cela la réalité.

Ensuite, il faut poursuivre, il faut identifier des jeunes gens qui interviennent après minuit, qui interviennent dans le métro, sur les immeubles très tardivement dans la nuit. C'est très compliqué, mais c'est fait, sans faiblesse. C'est d'ailleurs un travail qui est commencé par la Police Nationale depuis longtemps. Les citoyens ou les responsables que vous êtes peuvent consulter ces documents. Nous avons cartographié l'ensemble des immeubles ainsi cités, nous les traitons, autant que faire se peut, dans un délai de 8 jours à 2 mois, mais nous savons bien que, dans quelques rues de l'hyper-centre, des immeubles attendent parce que nous n'arrivons pas à trouver le créneau de temps pour intervenir, tout simplement parce que, quand on s'installe, il faut entre 1/2 heure et 2 heures et qu'on ne peut plus circuler dans la rue et que cela gêne tout le monde.

En tout cas, nous sommes vraiment tendus pour éradiquer ce phénomène qui est extrêmement gênant pour les riverains et pour l'image de la ville.

.../...

Pour ce qui concerne la propreté, notre collègue s'est exprimée sans connaître peut-être tout à fait la réalité de la riposte publique de la Ville quant à notre volonté de faire reculer les phénomènes d'incivisme et de malpropreté des rues.

Nous avons mené plus de 800 procédures qui ont d'ailleurs fait du bruit, en tout cas certaines d'entre elles, puisque quand nous identifions les auteurs de troubles, ceux qui déposent des sacs, ceux qui déposent des déchets, nous faisons une vérification par nos agents assermentés et nous verbalisons sans aucune faiblesse. Tout le monde le sait.

Je me permets de vous rappeler que nous avons même fait fermer deux enseignes dans le secteur piétonnier de cette ville qui avaient bien juré que jamais nous n'aurions le courage de le faire. Je pense même me souvenir que l'une d'entre elles était le MAC DO, à l'entrée de la rue de Béthune, et on l'a fermée. On l'a fermée en rappelant que ce n'est pas parce qu'on a une enseigne nationale ou internationale qu'on peut s'affranchir de la propreté de cette ville.

Donc, raisonnablement, nous mettons en place des dispositifs, nous avons un double dispositif de propreté, l'un qui est confié aux services de la ville (71 personnes), un qui est confié à Nicollin (55 personnes). Nos moyens sont là, nous allons faire face à l'éventualité du déneigement de cet hiver si jamais cela arrivait. Nous mettons en place des procédures mais, en fait, tout cela serait inopérant si nos concitoyens eux-mêmes ne changent pas de comportement. Et nous observons qu'ils commencent à changer de comportement.

Naturellement, je n'aurai pas la faiblesse de penser que tout est parfait, je connais trop bien la ville, j'y circule très tôt le matin pour voir ce que les équipes font, parfois je circule deux heures après pour m'apercevoir qu'on pourrait recommencer.

En tout cas, le niveau d'intervention par écrit de nos concitoyens auprès de Mme le Maire a baissé de manière sensible, ce qui montre que des résultats interviennent.

Ce sont les enfants qui nous aident à mieux mobiliser, à faire prendre conscience aux adultes qu'ils doivent se comporter autrement.

Je pense que l'arrivée en masse de visiteurs à l'occasion de Lille 2004 est une occasion supplémentaire de prise de conscience.

A cette occasion, nous sommes aussi dans des évaluations de moyens complémentaires pour faire face à cette année qui va amener beaucoup de monde.

Je n'ai aucun doute qu'à terme nous sortirons par le haut, que cette ville sera propre et que, au fond, les citoyens qui acceptent aujourd'hui, dans un autre thème, qu'on traite le problème de la violence routière, accepteront aussi, à terme, qu'on traite sereinement et correctement le problème de la propreté publique, parce que c'est le bien de tous et que c'est l'avenir de la ville que nous créons pour nos enfants.

Merci.

Madame le Maire - Merci Monsieur FREMAUX.

Juste un petit mot complémentaire pour dire que, s'agissant des tags, j'ai tenu une réunion avec le Préfet de Police et Monsieur VICOT, il y a trois semaines, parce que nous essayons de voir justement comment nous pouvons passer au dissuasif de manière plus forte. Nous avons monté un certain nombre d'opérations dans certains quartiers avec le Préfet de Police sachant qu'une fois qu'on avait nettoyé certains tags, les mêmes équipes, si je puis dire, revenaient.

.../...

Je suis d'accord avec vous, le terme de mode n'est peut-être pas le mieux choisi, même si vous l'avez vous-même employé, mais je pense que personne n'a pensé que, dans notre esprit, c'était positif, c'est une mode dont on aimerait bien se passer.

Il commence à y avoir quelques procédures contre les jeunes, mais vous savez, quand cela devient justement cette mode où chaque gamin a une bombe et sa griffe et que, en quelques secondes, il fait ce graphe, c'est vraiment très difficile.

Je voudrais juste rajouter une phrase.

Tout ce qu'a dit Jean-Louis FREMAUX est vrai et on met de plus en plus de moyens. Ces moyens c'est l'argent des Lillois. Je le redis comme je le pense profondément, nous pouvons faire tout ce que nous voulons, les agents municipaux, les agents des entreprises qui travaillent avec nous peuvent faire tout ce qu'ils veulent, s'il n'y a pas une action aussi de chaque Lillois qui voit un gamin taguer et qui lui dit d'arrêter, qui voit quelqu'un déposer un sac poubelle et qui lui dit que ce n'est pas bien, si nous-mêmes ne sommes pas porteurs de citoyenneté -mais je sais bien que nous le faisons- on n'y arrivera pas.

Il faut que chacun fasse comme on faisait auparavant quand on voyait un gamin qui lâchait une enveloppe par terre ou des papiers de bonbons, il y avait des adultes qui venait lui dire : « ça suffit ! ». Il faudrait aussi que la citoyenneté aille jusque-là et que les adultes de notre ville disent à ceux qui font cela, que ce soit des tags ou des dépôts d'ordures : « ça suffit ! ».

Je peux vous dire que je le fais en permanence quand je me rends compte qu'il y a ce genre de chose. Cela peut faire plaisir à Christian, cela ne me rapporte sans doute pas des voix, en tout cas, c'est presque naturel et j'aimerais que beaucoup de Lillois le fassent.

En tout cas, merci à Jean-Louis FREMAUX pour son action efficace.

Je mets ces deux délibérations aux voix.

Qui est pour ? (unanimité)

Adoptés

Je voudrais vous demander encore quelques instants, mes chers collègues, pour vous demander un vote sur les dossiers 3, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

Qui vote pour ? (unanimité)

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

03/908 - Commune Associée de Lomme - Désaffectation de logements d'instituteurs sis à Lomme.

03/909 - Commune Associée de Lomme - Logements par nécessité absolue de service.

.../...

03/910 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle.

03/911 - Commune Associée de Lomme - Avenant au marché de travaux - Revêtements de sols scellés, sols souples et faïences pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.

03/912 - Commune Associée de Lomme - Centre Communal d'Action Sociale Lommois - Subvention complémentaire au titre de l'exercice 2003.

03/913 - Commune Associée de Lomme - Ferme pédagogique rue de Lompret à Lomme - Incendie du 4 août 2003 - Indemnité d'assurance.

03/914 - Commune Associée de Lomme - Crèche familiale - Acquisition d'une structure de motricité.

03/915 - Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

03/922 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

03/934 - Diverses associations sportives - Attribution d'une subvention de fonctionnement et de subventions exceptionnelles d'organisation.

Adopté.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

03/935 - Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'Association ANIMAVIA - Attribution de subvention de fonctionnement 2003.

.../...

03/936 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A.) relative à la récupération du bois d'abattage - Effet : 1er janvier 2004.

03/937 - Aménagement de l'espace Herriot Groupe Belfort - Participation de la Ville.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

03/943 - Aménagement des têtes nord et sud du pont des Postes à Lille-Moulins et Lille-Sud - Plantations et éclairage public - Maîtrise d'ouvrage mandatée.

Adopté.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE

03/944 - Subvention destinée à l'association des Amis de la Fondation de Lille.

Adopté.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

03/945 - Actions liées à l'Enfance - Associations diverses.

03/946 - "Association Départementale Les Francas du Nord" - Contrat Temps Libres.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

03/947 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Contrat Territorial de santé (C.T.S.) de Lille - Santé

.../...

03/948 - Charte Partenariale définissant les modalités de coopération entre la Ville de Lille, le Centre Communal d'Action Sociale de Lille et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille.

03/949 - Avenant n° 2 à la convention de l'Espace Santé du Faubourg de Béthune.

03/950 - Guide d'intervention en collège et lycée autour des conduites de consommation à risque - Admission en recette.

03/951 - Renouvellement du Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille, Lomme et Hellemmes, avec le Département du Nord - Exercices budgétaires 2003, 2004 et 2005

Adoptés.

03/952 - Subventions 2003 destinées aux organismes à caractère Social - Santé.

Adopté à l'unanimité des des suffrages exprimés (Monsieur RICHIR ne prend pas part au vote).

Chemise n°16

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

03/953 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

03/954 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

03/955 - Remise gracieuse - Titre de recette 16593/03 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

03/956 - C.A.L. - P.A.C.T. - Avenant à la convention.

Adoptés.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame MERLIN
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

03/957 - Accueil Rencontres Parents Enfants - Versement d'une subvention.

Adopté.

.../...

Chemise n°18

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

03/958 - Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux
- Avenant n° 1.

03/959 - Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux
- Lancement d'un appel d'offres.

03/960 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 2004 à 2006 - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

03/961 - Palais des Beaux-Arts, place de la République - Réfection partielle des chéneaux - Appel d'offres ouvert.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

03/962 - Mise à disposition des salles municipales d'intérêt général - Suppression des grilles tarifaires
- Application d'un nouveau forfait charges.

Adopté.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

03/963 - Musée d'Histoire Naturelle - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004 dans le cadre des expositions archéophotographiques "Ernest Frandon, Consul de France en Chine - Collectes et photographies de 1895" et "Felice Beato en Chine : photographe de la guerre en 1860".

03/964 - Conservatoire National de Région - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes - Modification de la tarification.

03/990 - Projets Cultures Urbaines - Convention de la Ville à l'association KLING-KLANG - Projets : avenant n° 1.

Adoptés.

.../...

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

03/965 - Subvention d'équipement à l'Association "Mécénat Vieille Bourse".

03/966 - Procédure d'obtention du label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire"

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

03/969 - Réfection des cours d'écoles - Avenant n° 1 au lot n° 5 - Tranche conditionnelle - Cour de l'école LA BRUYERE

03/970 - Transports d'enfants et de personnes organisés dans le cadre des activités de la Direction Education-Enseignement - Avenant n° 1 au lot n° 2 - Transports de 15 km et plus.

03/971 - Restructuration du Pôle Educatif de l'école Turgot - Participation financière.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

03/972 - Subvention à l'Union Française de la Jeunesse - Convention de Partenariat entre la Ville et l'UFJ.

03/973 - Avenant n° 5 à la convention du 15 octobre 2002 conclue entre la Ville de Lille et l'Association Tintin et Miloud.

03/974 - Convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord - Dispositif " Départs Autonomes" - Admission en recette.

03/975 - Annulations de subventions.

Adoptés.

.../...

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

POLICE

03/976 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires.

03/977 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remise gracieuse des frais d'expertise et de destruction du véhicule.

Adoptés.

STATIONNEMENT

03/978 - Approbation du compte-rendu d'activité 2002 du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

03/979 - Stationnement payant sur voirie - Approbation des comptes-rendus technique et financier - Année 2002.

Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.

03/980 - Avenant n° 4 au contrat d'affermage des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des Gares.

Adoptés.

PUBLICITE

03/981 - Règlement Publicité - Mise en place d'un groupe de travail.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ,
Adjoint au Maire

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

03/982 - Octroi d'une subvention à l'association Chti Vélo pour 2003.

Adopté.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL.
Adjoint au Maire

HANDICAPES

03/983 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°27

Rapporteur : Madame BOUCHART.
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

03/984 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 3.3 - Encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Adopté.

Merci infiniment et à bientôt.

(Séance levée à 22 h).